



RAPPORT ANNUEL

2016

LETTRE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Je suis très heureux de m'adresser à vous en tant que président du conseil d'administration, après une année 2016 très fructueuse.

Tout au long de l'année, votre conseil d'administration a travaillé avec l'équipe de direction engagée dans la mise en œuvre d'initiatives majeures visant à transformer l'organisation. Ces initiatives rejaillissent positivement non seulement sur les résultats financiers, mais également sur notre capacité à apporter des changements avec succès.

Dans la foulée de ces changements, l'entreprise a aussi concentré davantage ses efforts sur un certain nombre de programmes générateurs de revenus dans les secteurs de Formation de capital, des Perspectives sur le marché et des produits dérivés. L'entreprise a simplifié son fonctionnement, s'est départie d'actifs secondaires comme Razor Risk et a annoncé récemment la vente de TMX Atrium. Toutes ces mesures témoignent de notre capacité à rassembler les compétences au sein de l'entreprise et de vastes portefeuilles pour mettre au point de nouveaux produits et services novateurs à l'intention de nos clients.

Point important à souligner : les actions de TMX ont atteint des niveaux records en 2016. Maximiser le rendement pour les actionnaires constitue une grande priorité pour le conseil d'administration et l'équipe de direction.

J'aimerais remercier tous nos clients qui ont contribué à nos excellents résultats de 2016 en utilisant nos produits et services. Je tiens également à remercier tous les membres de notre personnel dévoués pour leur travail acharné et à les féliciter pour l'ensemble des réalisations de 2016 et pour avoir jeté les bases de notre réussite pour les années à venir.

Au nom du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, reading "Charles Winograd". The signature is fluid and cursive, with the first name "Charles" being more prominent than the last name "Winograd".

Charles Winograd
Président du conseil d'administration
Groupe TMX Limitée
Jeudi 16 mars 2017

LETTRE DU CHEF DE LA DIRECTION

Retour sur 2016

L'année 2016 a été une année charnière pour le Groupe TMX.

En janvier 2015, nous avons établi un itinéraire menant à une destination très précise. Notre plan, des plus détaillés, comportait un échéancier bien défini : six mois pour procéder à l'examen stratégique et six autres mois pour établir les plans d'affaires; l'objectif déclaré étant d'amorcer l'année 2016 en mode exécution.

Le plan comportait deux objectifs principaux :

1. Remettre TMX sur la voie de la croissance rentable en 2016, et ainsi mettre fin à des années de recul de la rentabilité et de déclin du chiffre d'affaires de nos activités de base;
2. Tenir notre engagement visant à accroître le rendement pour les actionnaires.

Nous avons enregistré des produits et des bénéfices records et annoncé la première hausse du dividende du Groupe TMX de l'après-Maple, tout en continuant à réduire considérablement notre niveau d'endettement. Mais surtout, comme il avait été prévu, 2016 s'est révélée une année de mise en exécution et de construction à long terme pour l'avenir.

Réalisations et faits saillants de 2016

En 2016, nous avons considérablement simplifié notre structure organisationnelle en retranchant des niveaux de gestion redondants dans le but d'accélérer notre processus décisionnel. Dans l'ensemble, depuis la fin de 2014, nous avons réduit notre effectif d'environ 250 personnes. Nous avons effectué plusieurs changements stratégiques au sein de notre équipe de direction, qu'il s'agisse de promotions à l'interne ou d'embauches de nouveaux talents, et recentré nos activités et fonctions principales. Au chapitre des dépenses, nous avons fait preuve d'une discipline chirurgicale, laquelle s'est traduite par une diminution sur une année de 6 %, ou de 27 millions de dollars, des coûts d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique. Nous avons également mis au point les plans d'intégration de nos plateformes de dépôt et de compensation et poursuivi nos efforts de rationalisation avec la vente ou la suppression d'activités secondaires qui drainaient nos capitaux et nos liquidités.

L'année 2016 a été la meilleure jamais enregistrée pour les premiers appels publics à l'épargne et les nouvelles inscriptions dans le secteur des technologies et de l'innovation. Un total de 41 nouvelles sociétés se sont inscrites à la TSX et à la TSXV, dont 36 nouvelles sociétés du secteur qui ont choisi la Bourse de croissance pour ouvrir leur capital et poursuivre leur développement.

L'année 2016 a également constitué une année record pour la Bourse de Toronto quant au nombre de FNB

inscrits à sa cote. En effet, la TSX a inscrit 77 nouveaux FNB en 2016 pour un total de 454 FNB inscrits à sa cote, ce qui représente une capitalisation boursière totale de près de 114 milliards de dollars.

Dans notre secteur des instruments dérivés, la Bourse de Montréal a établi des records de volume global annuel pour une impressionnante *septième* année consécutive. Enfin, nos produits à terme ainsi que nos options sur actions et sur FNB ont eux aussi atteint de nouveaux sommets.

Regard vers l'avenir

En ce début de 2017, nous travaillons d'arrache-pied à relever les défis qui se présentent, à élaborer des solutions créatives pour nos clients et à saisir les occasions de croissance dans l'exercice de nos activités de tous les jours. La transformation qui s'est opérée en 2016 avait pour but d'institutionnaliser une culture de changement au sein de TMX. Le nouveau Groupe TMX évolué est désormais capable de s'adapter aux besoins en constante mutation de notre clientèle grandissante tout entière.

Pour l'avenir, la clé réside dans notre capacité à mieux exploiter l'énorme potentiel intrinsèque de l'ensemble de nos activités diversifiées, ce qui laisse déjà entrevoir de grandes promesses de succès. Nous veillons continuellement à tirer parti des immenses possibilités inhérentes aux actifs et aux capacités de TMX.

Dans le cadre de la présente initiative, nos priorités porteront dans l'immédiat et de façon continue sur le recentrage stratégique du fonctionnement et de la gestion de nos entités de compensation au comptant et des produits dérivés – la CDS et la CDCC – l'expansion de notre fonction de vente coordonnée à l'échelle de TMX afin de promouvoir nos activités de base, ainsi que l'adjonction de nouveaux talents à notre équipe.

TMX analyse en permanence ses façons de faire, à la recherche de moyens efficaces d'accélérer la mise en marché de nouvelles solutions et avec l'objectif premier d'optimiser sa diversification, de générer une croissance rentable et de maximiser le rendement total pour les actionnaires sans jamais déroger de son mandat de protection de l'intérêt du public.

Je suis impatient de vous faire part des prochains développements à l'occasion de notre assemblée annuelle et extraordinaire de mai.



Louis V. Eccleston
Chef de la direction
Groupe TMX
Jeudi 16 mars 2017

Groupe TMX Limitée

RAPPORT DE GESTION

Le 13 février 2017

Le présent rapport de gestion de Groupe TMX Limitée (le « Groupe TMX ») vise à vous permettre d'évaluer notre situation financière et les changements importants qui s'y sont produits ainsi que notre performance financière, notamment nos liquidités et nos ressources en capital, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2016, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2015. Le rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés annuels audités de 2016 établis au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date (les « états financiers »).

Nos états financiers et le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et peuvent être consultés au www.tmx.com et au www.sedar.com. Les mesures financières comprises dans ce rapport de gestion sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), sauf indication contraire. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

D'autres informations au sujet du Groupe TMX, y compris la notice annuelle, sont disponibles au www.tmx.com et au www.sedar.com. Ce rapport de gestion ne reprend pas les renseignements figurant dans notre site Web.

Structure du rapport de gestion

Notre rapport de gestion comporte les principales rubriques suivantes :

- Mission, vision et stratégie d'entreprise – qui présente un exposé de notre mission, de notre vision et de nos initiatives stratégiques en matière de croissance future;
- Initiatives et réalisations – qui présente les initiatives et les réalisations de 2016;
- Changements à la réglementation – qui présente une mise à jour sur le contexte réglementaire;
- Conjoncture du marché – qui présente une analyse du contexte commercial dans lequel nous évoluons;
- Nos activités – qui présente une description détaillée de nos secteurs et de chacun de nos produits et services;
- Résultats d'exploitation – qui présente une comparaison d'un exercice à l'autre de nos résultats;
- Liquidités et ressources en capital – qui présente un exposé de la variation de nos flux de trésorerie, de notre dette en cours et des ressources disponibles pour financer les engagements actuels et futurs;

- Gestion du capital – qui présente un sommaire de nos objectifs au chapitre de la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, du capital social, du papier commercial, des obligations non garanties et des diverses facilités de crédit;
- Instruments financiers;
- Estimations comptables critiques – qui présente notre goodwill et nos immobilisations incorporelles – évaluation et dépréciation;
- Principales informations financières annuelles et trimestrielles – qui présente les principales informations financières annuelles de 2014 à 2016, une comparaison entre les résultats du quatrième trimestre de 2016 et ceux du trimestre correspondant de 2015 de même que ceux des huit derniers trimestres;
- Gestion des risques d'entreprise – qui présente une analyse des risques auxquels notre entreprise est exposée et qui ont été cernés dans le cadre de notre processus de gestion des risques ainsi que de la gestion du risque financier;
- Comptabilité et contrôles – qui présente un exposé des modifications des méthodes comptables adoptées en 2016 et des changements futurs aux méthodes comptables, et une évaluation de nos contrôles et procédures de communication de l'information, de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière et des modifications apportées à celui-ci ainsi que des relations et transactions avec des parties liées;
- Mise en garde concernant l'information prospective.

MISSION, VISION ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Mission

Appuyer les marchés financiers et les marchés des marchandises, l'investissement et la croissance économique pour les clients au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

Vision

Être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client.

Stratégie d'entreprise

En 2015, nous avons procédé à un examen exhaustif de notre portefeuille d'actifs ainsi qu'à un examen stratégique approfondi de l'entreprise dans le but d'élaborer notre stratégie pour l'avenir. Pour ce faire, nous avons notamment réalisé une analyse complète de nos marchés et de notre organisation afin de déterminer la meilleure façon d'assurer la transition entre un groupe de sociétés et une société plus intégrée. À partir de cette analyse, nous avons élaboré une stratégie d'investissement. Nous avons ciblé les principaux besoins de nos clients et les marchés dans lesquels ils exercent leurs activités. Nos clients et travailler à accroître la valeur des services que nous offrons sont nos priorités. Nous avons ciblé les entreprises essentielles à la poursuite de notre stratégie et nous nous retirerons de certaines entreprises secondaires en procédant à leur dessaisissement ou en concluant des accords de partenariat, de coentreprise ou d'externalisation. Nous avons également annoncé un recentrage de l'organisation afin d'atteindre notre nouvelle vision

d'être un fournisseur de solutions axé sur la technologie et dont la priorité est le client. Le processus d'examen stratégique a mené notre entreprise à faire des choix importants qui renforceront notre capacité à faire croître nos produits, à réaliser d'importants gains d'efficacité sur le plan des coûts et de l'exploitation, à catalyser l'innovation au sein de l'ensemble des activités de l'entreprise et à exercer une concurrence plus efficace au Canada, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Nos activités sont maintenant organisées en fonction des secteurs suivants :

Marchés financiers

Formation de capital : Dynamiser et élargir le milieu des marchés financiers afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux.

Les secteurs d'activité incluent les services d'inscription et les services aux émetteurs de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »), Fiducie TSX et Marchés privés TSX.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser à l'égard des titres de participation et des titres à revenu fixe.

Les secteurs d'activité incluent la négociation de titres de participation à la TSX, à la TSXV et à la Bourse Alpha TSX (« Alpha »), Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), la négociation de titres à revenu fixe et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS »).

Marchés de dérivés et de produits énergétiques

Négociation et compensation de dérivés : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde.

Les secteurs d'activité incluent la Bourse de Montréal (la « MX ») et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »).

Négociation et compensation de produits énergétiques : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser à l'égard des produits énergétiques.

Les secteurs d'activité incluent Natural Gas Exchange Inc. (la « NGX ») et Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy Brokers »).

Perspectives sur le marché

Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement.

Les secteurs d'activité incluent TMX Datalinx (services d'information), TMX Perspectives (produits d'analyse) et TMX Atrium (fournisseur d'infrastructures à faible latence).

Solutions de marché

Mettre à profit les capacités et les technologies existantes du Groupe TMX pour lancer de nouveaux modèles d'exploitation dans de nouveaux secteurs et pour de nouvelles catégories d'actifs.

Les secteurs d'activité incluent AgriClear et les activités qui permettront la mise à profit des capacités du Groupe TMX pour lancer de nouveaux modèles d'exploitation dans de nouveaux secteurs et pour des catégories d'actifs qui ne sont pas encore couverts par le Groupe TMX.

INITIATIVES ET RÉALISATIONS¹

Marchés financiers

Formation de capital

Au début de 2016, l'équipe de direction de la TSXV a entamé une série pancanadienne d'assemblées publiques pour discuter de mesures visant le soutien, la revitalisation et la croissance du marché de capital de risque public canadien. Plus de 1 000 clients et intéressés ont participé à ces assemblées. En mars 2016, nous avons diffusé un rapport sur nos plans détaillés d'amélioration du marché de capital de risque public canadien, plans qui ont fait l'objet d'un livre blanc en décembre 2015. La TSXV réalise des progrès dans l'exécution de ces plans et demeure engagée à prendre des mesures concrètes et efficaces sur trois plans d'importance majeure, soit :

- réduire de façon notable les droits administratifs et les coûts de conformité qu'assument nos clients, sans nuire à la confiance des investisseurs;
- élargir le bassin d'investisseurs qui financent les sociétés et, de façon générale, accroître la liquidité;
- diversifier et allonger la liste des titres inscrits afin d'accroître l'attrait du marché.

En octobre 2016, nous avons annoncé les noms des membres de la Table ronde pour propulser l'innovation, qui réunit des hauts dirigeants reconnus issus des milieux canadiens de l'investissement et de la formation de capital. Initialement annoncée en août 2016, cette table ronde a pour mandat de présenter des recommandations réalisables afin d'améliorer l'accès au capital-développement pour les sociétés canadiennes de l'économie de l'innovation qui cherchent à croître au-delà des stades de la création et du démarrage.

En octobre 2016, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Ipreo, fournisseur mondial de premier plan en matière de données, de services d'analyse et d'outils technologiques pour services financiers. Nous faisons équipe avec Ipreo afin d'offrir aux émetteurs de la TSX et de la TSXV les fonctions dynamiques d'analyse approfondie dont ils ont besoin pour élaborer et appliquer leurs stratégies de relations avec les investisseurs, notamment les ressources suivantes d'Ipreo : des outils de ciblage des investisseurs à l'échelle mondiale et de gestion des relations avec les investisseurs, ainsi que des études sur les perceptions à l'égard des investisseurs du côté acheteur.

¹ La rubrique *Initiatives et réalisations* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

En novembre 2016, nous avons également annoncé la conclusion d'une alliance stratégique avec Solium Capital Inc. (« Solium »), fournisseur de services prêts pour le nuage en matière d'administration de régimes de rémunération à base d'actions et de régimes d'actionnariat, d'information financière et de conformité à l'échelle internationale. L'entente a pour objet d'exploiter l'étendue des capacités de nos organisations afin d'améliorer les services offerts aux sociétés ouvertes et fermées.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

En juin 2016, la TSX a lancé sa nouvelle solution de centralisation des fonds communs de placement, TSX NAVex, qui permet aux participants existants de la TSX de négocier des achats et des rachats de parts de fonds communs de placement admissibles directement des émetteurs de fonds de la même manière qu'ils le font pour les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB ») à la TSX.

En juillet 2016, la CDS a retiré les droits pour le programme de services aux émetteurs qui avaient été proposés à nos autorités de réglementation en novembre 2014 et a soumis deux nouvelles propositions distinctes de modifications du barème de droits de la CDS. La première porte sur les services d'émission et l'autre, sur les services de gestion des événements de droits et privilèges et des événements de marché. Ces propositions font suite à des consultations poussées auprès de nos clients et parties prenantes des marchés financiers canadiens.

Les deux nouvelles propositions intègrent plusieurs modifications de la proposition initiale, dont l'octroi de droits acquis à l'égard de titres de créance gouvernementaux déjà admissibles et déposés auprès de la CDS, une dispense de certains droits de gestion sur les obligations non garanties en série, une option de paiement initial prévoyant un escompte, ainsi qu'une période d'entrée en vigueur comprenant une période d'avis jumelée à une période d'entrée en vigueur au cours de laquelle s'appliqueraient des escomptes sur les droits.

Compte tenu des modifications supplémentaires suivantes aux droits et au calendrier d'entrée en vigueur, et sous réserve de certaines conditions imposées par les principaux organismes de réglementation provinciaux de la CDS, le programme de services aux émetteurs a été approuvé en décembre 2016 et la CDS s'attend à ce que les droits entrent en vigueur le 1^{er} mars 2017.

- Tous les droits de gestion relatifs aux événements de droits et privilèges et aux événements de marché seront instaurés sur une période de deux ans. Les droits feront l'objet d'un escompte de 50 % pendant l'année civile 2017 et de 25 % pendant l'année civile 2018.
- Les événements se rapportant à des titres de créance de société déposés avant l'entrée en vigueur ne feront pas l'objet de droits (jusqu'à l'échéance, inclusivement).
- Les événements se rapportant à des titres de créance gouvernementaux déposés avant l'entrée en vigueur ne feront pas l'objet de droits (jusqu'à l'échéance, inclusivement).
- Une option de paiement initial prévoyant un escompte de 20 % (s'additionnant aux escomptes ci-dessus qui s'appliquent) sera offerte à l'égard d'instruments comportant des flux de paiement prévisibles.
- Les droits à l'égard du versement des intérêts et des paiements à l'échéance d'événements de débentures échéant en série ont été ajustés, passant de 100 \$ par événement à 25 \$ par événement (s'additionnant aux escomptes ci-dessus qui s'appliquent).

- La CDS a établi, sans frais, les plans de retraits systématiques et les programmes d'échange (aussi appelé substitution) (permettant à un émetteur de FNB d'offrir à son porteur de FNB la possibilité de substituer une catégorie de titres de FNB à une autre catégorie du programme d'échange au moyen d'un événement de conversion) en tant qu'événements de marché pour 2017. Les opérations entraîneront des droits de gestion d'événement si les émetteurs de fonds négociés en bourse choisissent de continuer de recourir à la CDS pour traiter ces événements; ces droits (plans de retraits systématiques et programmes d'échange, ainsi que plan de réinvestissement des dividendes ou PRD) feraient cependant l'objet d'un escompte ainsi qu'il est décrit ci-dessus.

Marchés de dérivés et de produits énergétiques

Négociation et compensation de dérivés

MX a établi un nouveau record de volume total en 2016, ayant négocié 91,9 millions de contrats, surpassant ainsi le sommet précédent de 76,7 millions de contrats établi en 2015.

Plusieurs nouveaux records de volume à la MX ont été atteints en 2016, soit :

- 26 316 537 contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX ») ont été négociés, surpassant de 7 % le record de 24 640 229 établi en 2014;
- 20 968 281 contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB ») ont été négociés, surpassant de 17 % le record de 17 913 516 établi en 2015;
- 6 090 257 contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (« SXF ») ont été négociés, surpassant de 11 % le record de 5 474 698 établi en 2015;
- 25 302 965 contrats d'options sur actions ont été négociés, surpassant de 5 % le record de 24 151 035 établi en 2012;
- 11 724 768 contrats d'options sur fonds négociés en bourse (« FNB ») ont été négociés, surpassant de 34 % le record de 8 719 474 établi en 2015;
- 671 462 contrats d'options sur l'indice S&P/TSX 60 (SXO) ont été négociés, surpassant de 24 % le record de 541 759 établi en 2015.

En décembre 2016, nous avons lancé des contrats à terme sur actions individuelles à l'égard d'environ 20 symboles. À la fin de janvier 2017, près de 100 000 contrats avaient été ouverts. Nous prévoyons ajouter le reste des symboles de l'indice S&P/TSX 60 d'ici la fin du premier trimestre de 2017.

Négociation et compensation de produits énergétiques

NGX a établi un nouveau record quotidien d'ensemble à l'égard des produits énergétiques, l'équivalent de 226 278 térajoules ayant été négocié le 29 novembre 2016.

Perspectives sur le marché

En février 2016, nous avons lancé TMX Perspectives, une gamme de fonctionnalités intégrées qui fournit de l'information financière, des outils et des applications, ainsi que des produits d'analyse du marché. TMX Perspectives regroupe un certain nombre d'offres existantes, dont la gamme d'indices S&P/TSX. TMX Perspectives offre également un nouveau service, Produits d'analyse mondiale TMX, une application infonuagique qui donne accès à une foule de données éclairantes en temps réel et historiques sur les marchés financiers canadiens, américains et européens. Nous avons lancé quelques produits à ce jour, dont un service sécurisé d'analyse des coûts de transaction et un outil en ligne d'analyse du programme pilote sur l'écart minimum de cotation de la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA).

En décembre 2016, nous avons annoncé une alliance stratégique avec Velocity Trade, un fournisseur mondial de services de négociation de titres et de devises. Velocity Trade fournira des données des marchés des changes à TMX Perspectives, et TMX Perspectives lui offrira les outils de Produits d'analyse TMX, qui permettront aux clients de Velocity Trade partout dans le monde d'obtenir une analyse approfondie des données de marché dans le domaine des devises et des titres.

Le 31 décembre 2016, nous avons vendu TMX Australia Pty Ltd., qui détenait notre entreprise de gestion des risques, Razor Risk (transaction désignée comme étant la vente de Razor Risk dans le présent rapport de gestion). La décision d'effectuer cette transaction découle de la stratégie du Groupe TMX consistant à concentrer les efforts sur la croissance à long terme des offres de base sur les marchés canadiens et étrangers et à devenir un fournisseur de solutions plus souple et dynamique. En 2016, Razor Risk a récolté un chiffre d'affaires d'environ 5,9 millions de dollars et engagé des charges d'exploitation de quelque 11,9 millions de dollars avant les frais liés au recentrage stratégique. La perte de 0,8 million de dollars sur la vente de Razor Risk a été portée au poste *Autres produits* de nos états consolidés du résultat net.

Notre boutique en ligne TMX Webstore a été lancée et nous effectuons présentement la transition de nos clients de données de marché à la nouvelle plateforme. TMX Webstore est une plateforme de cybercommerce axée sur la vente de contenus propriétaires du Groupe TMX et de tiers (www.tmxwebstore.com). En outre, le lancement de nouvelles applications est en cours, dont une appli mobile permettant aux utilisateurs de suivre les versements de dividendes de sociétés inscrites à la TSX et de les mettre en corrélation avec leurs données de portefeuille dans TMX Argent (www.tmxmoney.com/dividends).

Transformation organisationnelle, y compris l'initiative d'intégration d'entreprises²

En août 2016, nous avons annoncé une initiative d'intégration d'entreprises qui nous permettra de continuer d'évoluer en tant que fournisseur de solutions axé sur le client au sein des marchés financiers canadiens et mondiaux. L'initiative, qui a pour but d'harmoniser, de simplifier et d'intégrer les systèmes et les opérations pertinents, nous permettra de réduire nos coûts de base et ainsi de gagner en agilité et en adaptabilité. L'objectif initial vise l'intégration des opérations et de la gestion de nos entités de compensation au comptant et de produits dérivés, soit la CDS et la CDCC. Glenn Goucher, président et chef de la compensation de la CDCC, a été nommé au poste de président de la CDS. Le regroupement de la CDS et de la CDCC sous un même dirigeant permettra d'harmoniser les efforts d'intégration en ce qui a trait aux opérations, aux systèmes et au développement des affaires. Cette initiative d'envergure est assujettie à

² La rubrique *Transformation organisationnelle, y compris l'initiative d'intégration d'entreprises* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

l'obtention des approbations réglementaires. À mesure que nous irons de l'avant, nous prévoyons réaliser des économies de coûts additionnelles. Nous diffuserons auprès du marché des mises à jour de nos plans dès qu'ils seront adoptés.

En septembre 2016, nous avons également présenté une mise à jour détaillée au sujet des progrès réalisés dans le cadre de notre transformation organisationnelle en vue de simplifier notre organisation et avons affirmé que nous envisagions d'autres réductions des coûts, avant les charges liées au recentrage stratégique, associées à la rémunération et aux avantages, de l'ordre de 8,0 à 10,0 millions de dollars par année en économies sur une base annualisée, qui seront réalisées d'ici la fin de 2016, et de 3,0 à 5,0 millions de dollars par année en économies additionnelles sur une base annualisée d'ici la fin de 2017, en montant net après déduction des coûts associés à l'embauche éventuelle de nouveaux employés en fonction de notre investissement relatif aux priorités stratégiques. Nous avons indiqué que la majeure partie de la réduction des effectifs serait terminée pour la fin du premier trimestre de 2017. Il était prévu qu'environ 95 employés à temps plein et 20 consultants et contractuels allaient être touchés.

À la fin de 2016, nous avons réalisé des économies d'environ 12,6 millions de dollars sur une base annualisée, déduction faite des coûts associés à l'embauche de nouveaux employés. Nous avons plus qu'atteint notre cible d'économies nettes de 8,0 à 10,0 millions de dollars par année sur une base annualisée à la clôture de 2016, essentiellement grâce à l'accélération du processus de remaniement organisationnel. La majeure partie de la réduction des effectifs était terminée à la fin du quatrième trimestre de 2016. Malgré des économies additionnelles réalisées en 2017, nous nous attendons à ce que la majeure partie de ces économies soit absorbée par les coûts associés aux nouveaux employés qui continuent d'être embauchés dans le cadre de notre investissement stratégique. En ce qui concerne l'ensemble de l'initiative, nous prévoyons toujours atteindre d'ici la fin de 2017 la cible globale d'économies nettes de 11,0 à 15,0 millions de dollars par année, sur une base annualisée.

En 2016, les charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique ont diminué d'environ 27,0 millions de dollars par rapport à 2015. Au cours du deuxième semestre de 2016, nous avons inscrit à l'égard de cette initiative des indemnités de départ et des frais connexes liés au recentrage stratégique de 16,5 millions de dollars, ce qui s'inscrit dans la fourchette de 15,0 à 17,0 millions de dollars que nous avons estimée à cet égard en septembre 2016.

Siège social

John McKenzie a été nommé au poste de chef des finances à compter du 11 juillet 2016. Au service de la société depuis 17 ans, M. McKenzie occupait jusqu'alors le poste de président de la CDS. Tout d'abord entré en poste au sein du Groupe TMX en 2000, M. McKenzie a gravi les échelons en occupant des postes de direction dans les secteurs de la stratégie et du développement d'entreprise ainsi que des finances. Dans le cadre de ces fonctions, il a dirigé la planification financière et stratégique de TMX, et géré diverses acquisitions de TMX, dont les transactions de Maple³, de la MX et de Shorcan, ainsi que les initiatives d'intégration connexes.

³ Groupe TMX Limitée (anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple ou « Maple ») a réalisé l'acquisition de Groupe TMX Inc. le 14 septembre 2012 et les acquisitions de la CDS et d'Alpha Trading Systems Inc. et d'Alpha Trading Systems Limited Partnership (collectivement « Alpha ») le 1^{er} août 2012 (collectivement la « transaction de Maple »).

CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION⁴

Négociation de titres de participation et perspectives sur le marché

En avril 2016, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont publié les modifications définitives au Règlement 23-101 sur les règles de négociation et à l'Instruction générale connexe. Les modifications apportent des ajustements au cadre du régime de protection des ordres (le « RPO ») afin de remédier aux inefficiences perçues et de tenir compte de l'évolution du marché. Les modifications comprennent ce qui suit :

- un seuil de part de marché fixé à 2,5 % du volume et de la valeur ajustés des opérations, seuil en dessous duquel les ordres sur le marché ne seront pas protégés;
- des indications sur les marchés qui imposent des délais intentionnels dans le traitement des ordres (ou ralentisseurs), ce qui confirme que les ordres sur ces marchés ne seront pas protégés;
- un processus transparent devant être utilisé par les ACVM dans leur surveillance des droits relatifs aux données de marché facturés par un marché;
- l'instauration d'un plafonnement des frais de négociation active facturés par les marchés, ainsi qu'une proposition visant à réduire davantage le plafonnement pour les titres non intercotés.

Les modifications sont entrées en vigueur le 6 juillet 2016, sauf celles concernant le seuil de part de marché, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2016.

Les modifications prévoient un cadre à l'intérieur duquel les courtiers n'auront plus l'obligation d'accorder le meilleur cours pour avoir accès aux marchés qui sont en deçà du seuil ou aux marchés qui ont mis en place des ralentisseurs. Étant donné que la Bourse Alpha TSX (« Alpha ») est déjà un marché non protégé du fait de son ralentisseur, et que la TSX et la TSXV excèdent le seuil, les modifications des règles de négociation n'ont aucune incidence sur le statut des marchés boursiers du Groupe TMX. En outre, les places boursières comme la TSX et la TSXV qui exercent des activités d'inscription sont considérées comme étant protégées relativement aux titres qu'elles inscrivent, indépendamment de leur part de marché. À court terme, nous ne prévoyons pas que les places boursières de plus petite taille seront touchées de manière significative étant donné l'investissement consenti par la communauté financière pour y avoir accès. Toutefois, nous croyons que les modifications fixent des seuils nécessaires pour les nouveaux venus et qu'elles feront en sorte que seuls les marchés boursiers qui proposent une offre de produits et services appréciée seront soumis au cadre du RPO.

Le 25 janvier 2017, les ACVM annonçaient également l'approbation de réductions supplémentaires du plafonnement des frais de négociation active applicables aux FNB et aux titres non intercotés dont le prix d'exécution est d'au moins 1,00 \$. Ces frais passeront de 0,0030 \$ à 0,0017 \$ par action ou part négociée. Cette réduction prendra effet au plus tard le 15 mai 2017. Étant donné que les frais de négociation active pour les FNB et les titres non intercotés à la TSX et à la TSXV sont actuellement plus élevés que le plafond, des modifications devront être apportées aux frais. Un examen des frais, qui a pour but de déterminer le niveau approprié (inférieur ou égal au plafond) pour des raisons liées à la concurrence, est en cours. Aucun changement des frais sur Alpha n'est nécessaire étant donné que cette dernière utilise un modèle de tarification teneur-preneur inversé, qui donne lieu à une remise active plutôt qu'à des frais. La réduction du plafond

⁴ La rubrique *Changements à la réglementation* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

des droits relatifs aux titres non intercotés est conforme sur le plan de l'orientation au processus que le Groupe TMX a lancé dans le cadre de son programme de réduction de la tarification teneur-preneur qui a débuté en juin 2015.

La méthodologie des ACVM liée aux droits relatifs aux données estime une fourchette de frais pour les données de marché aux meilleurs prix (niveau 1) et de tous ordres confondus (niveau 2) d'après la contribution d'un marché à la détermination des prix et à l'activité de négociation. À partir du premier trimestre de 2017, les ACVM appliqueront la méthodologie au moins annuellement afin de déterminer si les frais relatifs aux données d'un marché sont plus élevés que la fourchette établie d'après cette méthodologie. Bien que cette méthodologie tienne compte de la valeur de l'offre des places boursières et de la part de marché du Groupe TMX par rapport à nos concurrents canadiens, elle met en place un cadre réglementaire plus strict pour les droits relatifs aux données de marché. Sans plus de précisions, il n'est pas possible d'en quantifier l'incidence financière.

CONJONCTURE DU MARCHÉ

Dans l'ensemble, les volumes de négociation de titres de capitaux propres au Canada ont progressé de 25 % en 2016 par rapport à 2015⁵ en raison, dans une certaine mesure, de la volatilité du marché. La moyenne de l'indice CBOE Volatility Index (le « VIX ») s'est établie à 15,8 en 2016, en légère diminution en regard de 16,7 en 2015. La TSX a atteint un nouveau record de 230,1 millions de transactions en 2016. Au Canada, la volatilité a influé positivement sur la négociation des dérivés et la MX a établi un nouveau record de volume total en 2016, soit 91,9 millions de contrats négociés.

Les indices boursiers canadiens et la capitalisation boursière des émetteurs inscrits ont considérablement augmenté en 2016. De plus, le nombre de transactions facturées à la TSX ayant généré des droits d'inscription additionnelle s'est accru de 9 % en 2016 par rapport à 2015. À la TSXV (y compris NEX), le nombre total de financements a bondi de 25 % et le montant total des fonds tirés des financements s'est accru de 36 % en 2016 comparativement à 2015. Selon la World Federation of Exchanges, en 2016, nous sommes arrivés au premier rang *ex æquo* à l'échelle mondiale quant au nombre de nouvelles inscriptions internationales et au deuxième rang mondial quant au nombre de nouvelles inscriptions. Sur le plan des premiers appels publics à l'épargne (« PAPE »), les conditions de marché à l'échelle mondiale et nord-américaine n'ont généralement pas été favorables en 2016. Selon la World Federation of Exchanges, le nombre de PAPE a diminué de 21 % en 2016 comparativement à 2015. Au Canada, nous avons réalisé une meilleure performance que la moyenne mondiale, comme en témoigne le déclin global de 7 % des PAPE à la TSX et à la TSXV.

Le 18 janvier 2017, la Banque du Canada (la « Banque ») a annoncé le maintien de son taux cible du financement à un jour à 0,5 %⁶, bien qu'une réduction future du taux demeure possible. La Banque a déclaré que l'incertitude relative aux perspectives mondiales n'avait pas diminué, en particulier en ce qui concerne les politiques américaines, et que les hypothèses initiales qu'elle avait posées se rapportaient uniquement aux politiques fiscales éventuelles, donnant lieu à une légère révision favorable des perspectives de croissance aux États-Unis. Elle a ajouté que, par rapport aux États-Unis, l'économie canadienne continue de fonctionner avec une importante capacité excédentaire et que, bien que la croissance de l'emploi soit demeurée ferme, les indicateurs manifestent toujours une mollesse marquée du marché du travail. La Banque a affirmé que l'ajustement du secteur des ressources aux déclins passés du prix des marchandises semble essentiellement accompli, mais des effets sur la richesse et les revenus persistent encore.

⁵ Source : OCRCVM (compte non tenu des applications intentionnelles).

⁶ Source : Banque du Canada, communiqué de presse du 18 janvier 2017.

Les volumes totaux de contrats de produits énergétiques à la NGX ont augmenté de 12 % en 2016 par rapport à 2015, puisque les facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande et la volatilité accrue des prix ont incité les participants au marché à préférer les contrats à plus longue échéance, ce qui a atténué l'incidence d'un hiver plus chaud que la normale. Les volumes de contrats d'électricité ont augmenté de manière considérable au cours de 2016 par rapport à 2015 en raison de l'incidence d'un programme de commercialisation mis sur pied pour les marchés aux États-Unis et de l'intensification des activités à échéance attribuable à la conjoncture du marché.

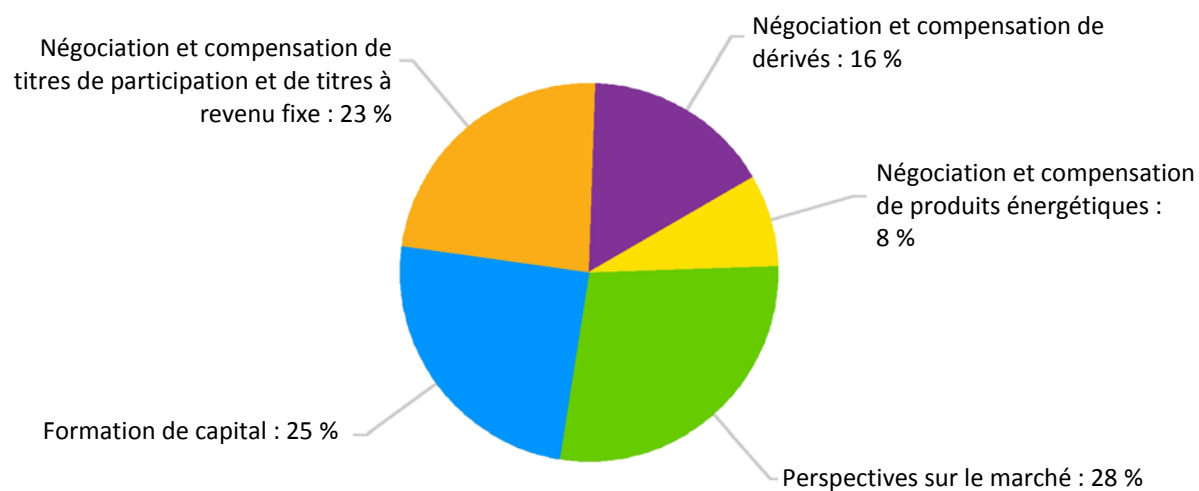
NOS ACTIVITÉS

Les pages qui suivent donnent un aperçu et une description des produits et services, de la stratégie et des produits pour chacun de nos secteurs, énoncés ci-dessous.

1. Marchés financiers
 - i. Formation de capital
 - ii. Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
2. Marchés des dérivés et des produits énergétiques
 - i. Négociation et compensation de dérivés
 - ii. Négociation et compensation de produits énergétiques
3. Perspectives sur le marché
 - i. TMX Datalinx
 - ii. TMX Perspectives
 - iii. TMX Atrium
4. Solutions de marché

Pour connaître les statistiques clés relatives à chacune des activités ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique **Résultats d'exploitation**.

Produits du Groupe TMX en 2016 : 742,0 millions de dollars

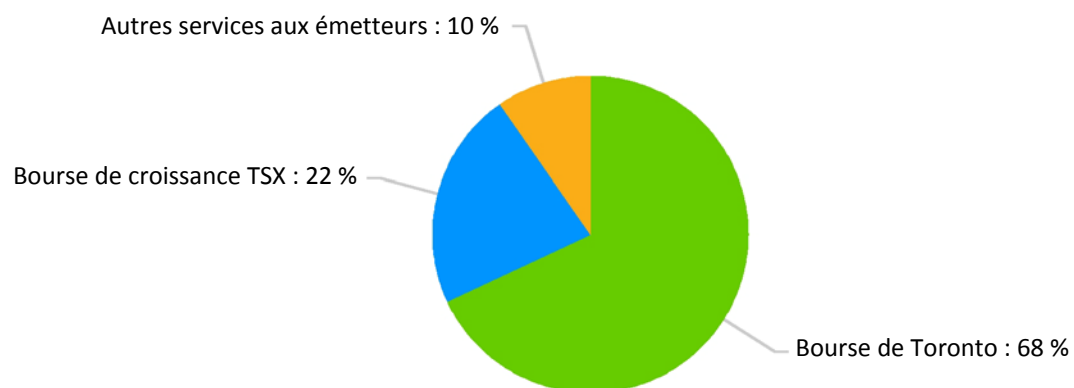


MARCHÉS FINANCIERS

Formation de capital

Exercice clos le 31 décembre 2016

Produits du secteur Formation de capital de 182,9 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Notre objectif est de dynamiser et d'élargir le milieu des marchés financiers que nous servons afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux.

Nous exerçons nos activités d'inscription de base par l'intermédiaire de la TSX, réservée aux sociétés à grande capitalisation, et de la TSXV, ouverte aux sociétés à petite capitalisation. La TSX est le marché canadien des titres à grande capitalisation. Elle offre aux émetteurs un marché où réunir des capitaux et permet aux investisseurs canadiens et internationaux d'investir dans des titres de ces émetteurs et de les négocier. La TSXV est le principal marché canadien des titres à petite capitalisation. Elle offre aux sociétés en phase de démarrage un accès aux capitaux et permet aux investisseurs d'investir dans les titres de ces émetteurs et de les négocier. En outre, la TSXV a mis sur pied le marché NEX auquel sont transférés les émetteurs qui ne répondent plus à ses critères de maintien de l'inscription.

En règle générale, les émetteurs s'inscrivent initialement à la TSX dans le cadre de leur premier appel public à l'épargne (« PAPE ») en migrant de la TSXV ou en recherchant un marché secondaire en plus de leur inscription actuelle. Les sociétés à petite capitalisation s'inscrivent généralement à la TSXV à l'occasion de leur PAPE, ou par d'autres moyens, par exemple dans le cadre du programme des Sociétés de capital de démarrage (« SCD ») de la TSXV ou d'une prise de contrôle inversée.

Le programme des SCD propose un mode différent d'inscription en deux étapes à la cote de la TSXV. Dans le cadre du programme, les fondateurs de la société de capital de démarrage ayant une expérience des marchés financiers réunissent des capitaux puis inscrivent la société de capital de démarrage qu'ils ont constituée à la cote de la TSXV. Les fondateurs de la société de capital de démarrage se mettent alors à la recherche de sociétés qui sont en croissance ou en phase de démarrage pour y investir. Une fois que la société qui correspond le mieux aux objectifs a été repérée, les parties procèdent à un regroupement d'entreprises appelé opération admissible.

Les émetteurs inscrivent en bourse une grande diversité de titres, certains de type traditionnel, comme les actions ordinaires, les actions privilégiées, les droits et les bons de souscription, et d'autres structures variées, comme les actions échangeables, les titres d'emprunt convertibles, les parts de sociétés en commandite, les fonds négociés en bourse (« FNB ») et les produits structurés tels que les fonds de placement.

L'inscription à la TSX ou à la TSXV comporte de nombreux avantages, y compris un accès efficace à l'épargne publique, la liquidité pour les investisseurs existants grâce à la négociation sur le marché secondaire sur les plateformes de négociation de TMX, la distribution à l'échelle internationale des prix et des volumes, les nombreux produits, notamment TSX InfoSuite, ainsi que le prestige et la visibilité associés à l'inscription à l'une des principales bourses de valeurs nationales du Canada. Bien que nous inscrivions des émetteurs provenant d'un large éventail de secteurs, nous nous démarquons, à l'échelle internationale, dans l'inscription d'émetteurs du secteur des ressources, notamment des sociétés minières et des sociétés pétrolières et gazières. De plus, nous sommes un chef de file mondial de l'inscription de petites et moyennes entreprises (« PME »). Nous inscrivons également un nombre grandissant de sociétés des secteurs des technologies et de l'innovation (y compris les sociétés des secteurs des technologies, des technologies propres, de l'énergie renouvelable et des sciences de la vie). Depuis le début de 2015, nous avons inscrit 70 nouvelles sociétés des secteurs des technologies et de l'innovation, dont 22 sont des inscriptions internationales. En outre, 8 sociétés des secteurs des technologies et de l'innovation sont passées de la TSXV à la TSX depuis le début de 2015.

La TSX et la TSXV se sont ensemble classées au deuxième rang mondial parmi les bourses pour ce qui est du nombre de nouvelles inscriptions en 2016, en en cumulant 221. Ce classement provient d'un rapport de la World Federation of Exchanges (« WFE ») en date du 31 décembre 2016. Le Groupe TMX a atteint le premier rang mondial *ex æquo* au chapitre des nouvelles inscriptions internationales en 2016, en en cumulant 22.

Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV ont amassé conjointement 62,2 milliards de dollars en 2016 (57,8 milliards de dollars à la TSX et 4,4 milliards de dollars à la TSXV).

En 2014, nous avons lancé Marchés privés TSX, un nouveau service conçu pour faciliter la mobilisation de capitaux et la négociation de titres sur le marché dispensé. Ce service permet de servir les sociétés fermées au Canada tout au long de leur évolution, du démarrage à la transformation en émetteur privé, jusqu'à l'appel public à l'épargne. Marchés privés TSX offre le courtage à la voix destiné aux sociétés fermées et ouvertes sur le marché dispensé. Les clients, dont font partie des courtiers inscrits, des investisseurs qualifiés et d'autres investisseurs dispensés, profiteront d'occasions de placement exclusives. Marchés privés TSX est exploitée par Shorcan, notre filiale en propriété exclusive et courtier inscrit du marché dispensé.

Outre les services d'inscription, nous offrons à nos émetteurs inscrits d'autres services. Fiducie TSX offre aux entités émettrices des services fiduciaires aux entreprises, des services de transfert de valeurs et de tenue de registres et des services d'administration de régimes offerts aux employés. Nous avons obtenu un permis de société de fiducie auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») en 2016.

Stratégie

- Diversifier la marque boursière au-delà du secteur des ressources.
- Établir un vaste éventail d'émetteurs inscrits et trouver des moyens d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs.
- Simplifier les processus et rendre l'inscription de titres moins coûteuse pour les émetteurs.
- Mettre sur pied une équipe de vente directe afin d'attirer la nouvelle vague de PME nord-américaines fermées et ouvertes.
- Optimiser Marchés privés TSX et Fiducie TSX.

Description des produits

Les produits que nous tirons du secteur Formation de capital proviennent de plusieurs services, dont les suivants :

Inscription initiale

Les émetteurs qui inscrivent pour la première fois leurs titres à la TSX et à la TSXV paient des droits d'inscription initiale en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits d'inscription initiale varient en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission au cours d'une période donnée.

Inscription additionnelle

Les émetteurs déjà inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient des droits pour leurs opérations subséquentes sur les marchés financiers, notamment la mobilisation de nouveaux capitaux par la vente de titres additionnels et la réservation d'actions additionnelles devant être émises aux termes des régimes d'options sur actions. Les droits d'inscription additionnelle sont liés à la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales.

Maintien de l'inscription

Les émetteurs inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient, pour maintenir leur inscription, des droits annuels en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits de maintien de l'inscription pour les émetteurs existants sont facturés au premier trimestre de l'exercice, sont inscrits à titre de produits différés et sont amortis sur l'exercice selon le mode linéaire. Les droits de maintien de l'inscription pour les nouveaux émetteurs sont facturés dans le trimestre au cours duquel les nouvelles inscriptions sont enregistrées et sont amortis sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

Les droits facturés aux émetteurs varient en fonction du type d'émetteur (entreprise, produit structuré ou FNB).

Marchés privés TSX

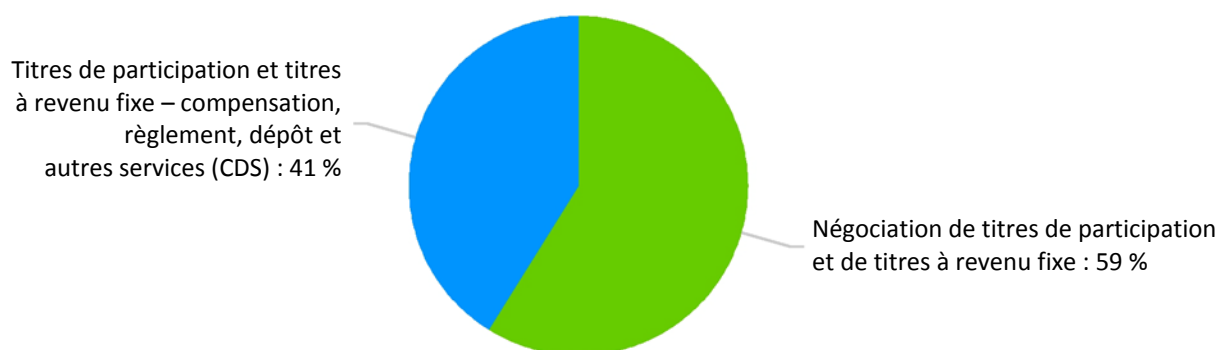
Les produits de Marchés privés TSX sont tirés des activités de formation de capital et de négociation sur le marché secondaire liées aux placements privés dans des sociétés ouvertes ou fermées. Des frais d'examen de la demande et d'insertion standards s'appliquent pour toutes les inscriptions qui sont soumises à notre processus de contrôle diligent. Les commissions liées à la formation de capital et à la négociation sur le marché secondaire sont négociées selon chaque marché conclu ou chaque opération.

Autres services

Les produits de l'agent des transferts proviennent surtout d'une charge mensuelle contractuelle que les clients versent pour la prestation d'une vaste gamme de services dans le cadre des activités de l'agent des transferts. Les droits relatifs aux services fiduciaires aux entreprises se rapportent aux services rendus notamment à titre de fiduciaires relativement aux titres de créance, d'agent de dépôt dans le cadre d'offres publiques d'achat, d'agent des bons de souscription, d'agent de reçus de souscription et d'agent d'entiercements volontaires. D'ordinaire, il s'agit de produits transactionnels. La marge nette équivaut à l'intérêt gagné sur les soldes détenus pour le compte de clients duquel est retranché l'intérêt payé aux clients. Les produits tirés des opérations de change résultent de l'écart entre des cours négociés et réels sur les opérations de change exécutées au nom des clients.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Exercice clos le 31 décembre 2016
Produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et
de titres à revenu fixe de 173,5 millions de dollars



Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe – TSX, TSXV, Alpha et Shorcan

Aperçu et description des produits et services

Nous exploiterons des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser.

Négociation de titres de participation

La négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha a lieu sans interruption tout au long de la journée sur notre système de négociation entièrement électronique.

Des investisseurs individuels, institutionnels et autres passent des ordres d'achat ou de vente de titres toute la journée par l'intermédiaire d'organisations participantes, agissant comme contrepartistes ou mandataires. Les séances de négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha débutent à l'ouverture du marché sous forme d'enchères. Les séances de négociation continues à la TSX et à la TSXV se terminent par des enchères de clôture qui permettent d'établir le cours de clôture de référence de nos émissions inscrites. Les séances de négociation prolongée qui se poursuivent après la fermeture de la TSX, de la TSXV et d'Alpha permettent que des opérations soient exécutées au cours de clôture. Les ordres non affichés de la TSX, de la TSXV et d'Alpha, ou ordres cachés, offrent une amélioration des prix durant les heures continues d'ouverture du marché. Les négociations ont également lieu au moyen d'applications croisées dans le cadre desquelles les organisations participantes appariant les ordres à l'interne et les publient par l'intermédiaire des bourses, sans frais.

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan était le premier courtier interprofessionnel au Canada offrant des services d'appariement des ordres pour les obligations canadiennes fédérales, provinciales, de sociétés et hypothécaires ainsi que les bons du Trésor et les produits dérivés canadiens pour les acheteurs et vendeurs anonymes ou stricto sensu sur le marché secondaire.

Stratégie

- Mettre l'accent sur le renforcement des activités principales à l'aide de mesures centrées sur le client.
- Continuer de lancer des modèles de négociation novateurs qui visent à réduire les coûts et les risques d'exploitation pour les courtiers.
- Mettre à profit les capacités existantes dans le but de proposer de nouvelles solutions pour servir les clients actuels et les nouveaux clients.
- Procéder à l'expansion des ventes et des activités de mise en marché sur les marchés internationaux.

Description des produits

Négociation de titres de participation

Les barèmes de droits de négociation de la TSX, de la TSXV et d'Alpha sont fondés sur le volume. Ces barèmes diffèrent d'une bourse à l'autre, ce qui offre à nos clients de nombreuses options d'exécution. La TSX et la TSXV sont structurées de manière à inciter les participants au marché à entrer des ordres passifs dans le registre central d'ordres à cours limité. Les ordres passifs qui sont exécutés reçoivent un crédit par titre. Lorsque la liquidité du registre central d'ordres à cours limité diminue, une somme par titre est facturée pour chaque ordre actif qui est exécuté. Tout produit tiré des droits de négociation est constaté dans le mois au cours duquel l'opération est exécutée. Alpha propose un modèle de tarification inversée. Selon ce barème de droits, une somme par titre est facturée à l'exécution d'un ordre passif et un crédit par titre est alloué à l'exécution d'un ordre actif. (Voir aussi la rubrique **CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION – Négociation de titres de participation et perspectives sur le marché.**)

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan facture une commission sur les ordres qui sont appariés avec des ordres déjà transmis.

Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services – CDS

Aperçu et description des produits et services

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (la « CDS ») est le carrefour de dépôt, de compensation et de règlement de valeurs du Canada pour les opérations nationales et transfrontalières sur valeurs admissibles au service de dépôt. La CDS appuie les marchés de titres de participation et de titres à revenu fixe ainsi que les marchés monétaires canadiens. Elle est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres, du traitement de transactions post-opération ainsi que de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les services de compensation et de règlement des opérations nationales de la CDS permettent aux adhérents de procéder à l'entrée, à la confirmation ou à l'appariement, au rapprochement, à l'établissement du solde net et au règlement d'opérations boursières et hors cote sur titres de participation, titres d'emprunt et titres du marché monétaire, ainsi que des transactions sur produits dérivés admissibles au dépôt (comme le traitement de droits et de bons de souscription et le règlement d'options exercées). La CDS offre des services connexes, tels les rachats d'office, les mesures de contrôle du risque et la production de rapports, et facilite la négociation de titres admissibles au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, avant leur émission publique sur le marché (les opérations de négociation sur ces titres sont réglées après l'émission publique). La Banque du Canada a désigné le CDSX comme devant être assujettie à une surveillance revêtant une importance systémique en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (Canada).

Le service de dépôt de la CDS est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres d'entreprises nationales et étrangères admissibles, de la tenue rigoureuse de registres, du traitement de transactions post-opérations, de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les autres services de la CDS comprennent l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN »), l'admissibilité au dépôt, l'enregistrement des titres de même que la gestion des droits et privilèges et des événements de marché. À l'heure actuelle, la CDS n'impute des droits que pour l'émission d'ISIN, l'admissibilité au dépôt et l'enregistrement des titres et n'impute pas de droits pour la gestion des droits et privilèges et des événements de marché.

En novembre 2014, la CDS a soumis à l'approbation de ses organismes de réglementation un avis de publication relatif aux modifications du barème de droits du programme de services aux émetteurs de la CDS. Les droits ont été approuvés en décembre 2016, sous réserve d'un certain nombre d'ajustements et de conditions (voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Marchés financiers – Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe**).

Stratégie

- Renforcer la valeur de la CDS pour les clients actuels et les nouveaux clients en créant des solutions qui tirent parti de nos capacités de façon nouvelle et novatrice.
- Mettre au point une solution de compensation efficiente de nouvelle génération qui s'applique à différentes catégories d'actifs, effectuer la migration vers cette solution et chercher des possibilités de croissance.

Description des produits

Dans le cas d'opérations déclarées, tant les opérations boursières que les opérations hors cote, la CDS impute des droits de compensation aux adhérents pour chaque opération exécutée. Les droits de compensation sont constatés comme suit :

- Les droits par opération déclarée sont constatés lorsque les opérations boursières sont livrées à la CDS.
- Les droits d'établissement du solde net et de novation sont constatés lorsque le solde net des opérations boursières et la novation ont été établis.

Les autres droits afférents à la compensation sont constatés lorsque les services sont fournis.

Pour les opérations dont le solde net est établi au moyen du service de règlement net continu (« RNC »), les droits de règlement sont imputés en fonction du nombre d'opérations réglées, dont le solde net est établi. Les droits de règlement relatifs aux opérations dont le solde net n'a pas été établi (c'est-à-dire les opérations qui sont réglées selon le principe du règlement individuel) sont facturés par opération. Les droits de règlement sont constatés une fois que les opérations boursières sont réglées.

Les droits de dépôt sont imputés par opération alors que les droits de garde le sont en fonction du volume moyen quotidien d'opérations (soit le nombre d'actions détenues en ce qui a trait aux titres de participation et la valeur nominale pour ce qui est des titres à revenu fixe) et des positions détenues. Des droits de dépôt sont imputés pour la garde de titres, les activités connexes au dépôt et le traitement du suivi des droits et privilèges et des responsabilités liées aux événements de marché et ils sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des services internationaux comprennent les produits générés par la prestation de services de liaison aux adhérents afin qu'ils concluent des opérations transfrontalières et créent des liens de garde avec d'autres organisations internationales. Les droits connexes se ventilent comme suit :

- Des droits sont imputés aux adhérents en fonction de l'utilisation des services offerts par la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et la Depository Trust Company (la « DTC »). Les adhérents sont cautionnés pour l'utilisation des services de la NSCC et de la DTC par l'intermédiaire respectivement du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC.
- Des droits de garde et les produits tirés d'autres services internationaux sont constatés lorsque les services sont fournis.

Remises en parts égales sur les services de base de la CDS

Pour la période ouverte le 1^{er} novembre 2012 et les exercices ultérieurs ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, la CDS partage avec les adhérents en parts égales toute augmentation annuelle des produits tirés des services de compensation et d'autres services de base de Compensation CDS, par rapport aux produits de l'exercice 2012 (la « période de 12 mois close le 31 octobre 2012 »). À compter du 1^{er} janvier 2015 et pour les exercices subséquents, la CDS partage aussi en parts égales avec les adhérents toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la Depository Trust Company, par rapport aux produits de ce service pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015. Les remises sont versées sur une base proportionnelle aux adhérents en fonction des droits qu'ils ont payés pour ces services.

Remises supplémentaires

De plus, la CDS doit restituer une somme supplémentaire de 4,0 millions de dollars par année aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur des systèmes de négociation parallèle (« SNP »), comme suit :

- 2,8 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2013;
- 3,3 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2014;
- 3,8 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2015;
- 4,0 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2016;
- 4,0 millions de dollars annuellement par la suite.

MARCHÉS DES DÉRIVÉS ET DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES

Négociation et compensation de dérivés – MX, CDCC et BOX

Nous nous concentrons à intensifier la création de nouveaux produits et à exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde.

Aperçu et description des produits et services

Nos activités locales de négociation de produits dérivés financiers sont exécutées par l'intermédiaire de la MX, qui est la bourse de produits dérivés financiers normalisés du Canada. La MX, dont le siège social est à Montréal, propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices et actions. BOX est une bourse d'options sur actions située aux États-Unis dont la MX gère les activités techniques et assure le développement technologique. Au 31 décembre 2016, la MX détenait une participation de 40,1 % dans BOX. Nos marchés de produits dérivés tirent des produits des services de négociation et de compensation fournis par la MX.

Négociation de produits dérivés

MX

La MX propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et taux de change aux participants canadiens et internationaux. La MX assure la connectivité entre les participants et ses marchés des dérivés, elle établit des relations d'affaires avec les participants et elle collabore avec eux afin de s'assurer que les produits dérivés répondent aux besoins des investisseurs. Plus de la moitié du volume réalisé à la MX en 2016 est constitué de trois contrats à terme, plus précisément le contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX »), le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB ») et le contrat à terme standard sur indice S&P/TSX 60 (« SXF »), alors que le volume résiduel est largement représenté par notre marché d'options sur actions et par un marché d'options sur FNB en croissance.

BOX

BOX est un marché de produits dérivés sur actions entièrement électronique et est l'un des nombreux marchés d'options sur actions des États-Unis. BOX compense toutes ses opérations au moyen de Options Clearing Corporation. BOX utilise notre technologie de pointe SOLA pour ce qui est de la négociation des options sur actions.

En janvier 2015, BOX a lancé un programme visant à inciter les abonnés à fournir des liquidités. En échange des liquidités et d'un montant en trésorerie négligeable qu'ils ont fournis, les abonnés ont reçu des droits liés au rendement sur les volumes qui se composent de parts de catégorie C de BOX et d'un engagement en matière de flux d'ordres. Les droits liés au rendement sur les volumes sont acquis sur 20 trimestres de la période d'engagement en matière de flux d'ordres de 5 ans si les objectifs minimaux en matière de volumes sont atteints. Si un abonné n'atteint pas ses objectifs minimaux en matière de volumes, ses droits liés au rendement sur les volumes peuvent être réattribués aux abonnés qui ont dépassé leurs objectifs minimaux en matière de volumes, le cas échéant. Dans ce cas, les droits liés au rendement sur les volumes peuvent devenir acquis plus tôt. Le programme de droits liés au rendement sur les volumes a reçu l'approbation de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis en septembre 2015. Conformément au programme de droits liés au rendement sur les volumes, les abonnés avaient droit à une participation d'ordre économique immédiate dans BOX en contrepartie des droits liés au rendement sur les volumes détenus.

En date du 1^{er} juillet 2016, nous avons établi que nous ne détenions pas la majorité des droits de vote au conseil d'administration, puisque les parts de catégorie C dans certains droits liés au rendement sur les volumes qui étaient devenus acquis ont conféré le droit de vote au conseil d'administration. Depuis cette date, nous ne consolidons plus BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1^{er} juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX, sauf notre quote-part du résultat net de BOX, qui figure au poste *Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence*. Les résultats financiers des périodes antérieures au 1^{er} juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée.

À compter du 1^{er} juillet 2016, les produits du secteur *Dérivés* comprennent également les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de leur consolidation dans nos états financiers.

Compensation de produits dérivés

Par l'intermédiaire de la CDCC, filiale en propriété exclusive de la MX, nous offrons des services de compensation et de règlement pour toutes les opérations effectuées à la MX et pour certains produits dérivés hors cote, y compris les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres à revenu fixe (« pension sur titres »). La CDCC tire des produits de la compensation et du règlement de produits dérivés, ainsi que de l'exercice d'options et de contrats à terme. La CDCC agit à titre de contrepartie centrale et offre des services de compensation et de règlement pour toutes les opérations effectuées sur les marchés de la MX et sur certains produits du marché hors cote. En outre, la CDCC est l'émetteur d'options négociées sur les marchés de la MX et agit à titre de chambre de compensation pour les options et les contrats à terme négociés sur les marchés de la MX et pour certains produits négociés sur le marché hors cote.

Division de la réglementation des produits dérivés

La MX est un organisme d'autoréglementation (« OAR »), auquel incombe une responsabilité à l'égard du maintien de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité du marché des produits dérivés négociés en bourse au Canada. La Division de la réglementation de la MX, exploitée séparément des autres activités de la MX, est chargée de la réglementation des marchés de la MX et de leurs participants. Cette division est assujettie à la surveillance interne exclusive du Comité spécial de la réglementation. Ce comité, nommé par le conseil d'administration de la MX, est composé en grande partie d'administrateurs indépendants qui ne sont pas membres du conseil d'administration de la MX ou de la CDCC. La Division de la réglementation est un organisme sans but lucratif qui exerce ses activités selon le principe du recouvrement des coûts.

La Division de la réglementation génère des produits provenant des droits réglementaires (qui comprennent essentiellement les droits de surveillance du marché perçus par la MX pour le compte de la Division de la réglementation), et des amendes (qui proviennent des amendes imposées par la Division de la réglementation). Les droits réglementaires du marché sont constatés au cours du mois où les services sont fournis.

Tout surplus réalisé par la Division de la réglementation doit, sous réserve de l'approbation du Comité spécial de la réglementation, être redistribué aux participants agréés de la MX (à l'exclusion des produits tirés des amendes, qui ne peuvent être redistribués) alors que toute insuffisance de fonds doit être comblée au moyen d'une cotisation spéciale des participants de la MX ou d'une cotisation de la MX sur recommandation du Comité spécial de la réglementation. Les produits tirés des amendes sont comptabilisés séparément des produits tirés des droits réglementaires et ne peuvent être affectés qu'à des fins particulières approuvées, comme le versement de dons à des organismes de bienfaisance ou à des programmes de formation.

Stratégie

- Mettre l'accent sur l'expansion géographique de la clientèle.
- Réduire les barrières pour les nouveaux clients.
- Innover en matière de produits et de services à l'intention de la clientèle.
- Étendre et développer la gamme de produits actuelle.
- Demeurer à l'affût de partenariats internationaux en vue d'accélérer les plans.

Description des produits

Des droits sont facturés aux participants de la MX pour chaque opération d'achat et de vente de produits dérivés, principalement en fonction du type de contrat et du statut du participant. La MX facture des droits de négociation par opération, en fonction du nombre de contrats que comporte chacune des opérations. Les produits que tire la MX des droits de négociation sont directement tributaires du volume de contrats négociés sur le marché des produits dérivés. Les produits tirés des droits de négociation de produits dérivés sont constatés dans le mois au cours duquel les opérations sont exécutées.

Les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») paient des droits de compensation et de règlement par opération, ce qui comprend les opérations sur titres à revenu fixe hors cote et les opérations de pension sur titres. Les droits relatifs aux opérations sur titres à revenu fixe sont fonction de la taille et du terme du contrat initial et les membres compensateurs acquittent des droits mensuels minimaux. Ils sont également admissibles à des conventions de partage des revenus en fonction du volume annuel d'opérations de pension sur titres qui ont été compensées. Les produits tirés des droits de compensation et de règlement, autres que ceux qui sont liés aux opérations de pension sur titres, sont tributaires du volume de négociation de contrats et fluctuent en fonction des mêmes facteurs qui touchent notre volume de négociation de produits dérivés. Les produits tirés de la compensation des produits dérivés sont constatés à la date de règlement de l'opération connexe. Quant aux produits tirés de la compensation d'opérations de pension sur titres à revenu fixe, ils sont constatés à la date de novation de l'opération connexe.

Négociation et compensation de produits énergétiques – NGX et Shorcan Energy Brokers

Aperçu et description des produits et services

NGX est une bourse canadienne qui offre à ses clients une plateforme électronique pour la négociation, la compensation et le règlement des contrats de gaz naturel, de pétrole brut et d'électricité à l'échelle de l'Amérique du Nord. Nous avons formé, de pair avec Intercontinental Exchange, Inc. (« ICE »), une alliance en matière de technologie et de compensation visant les marchés nord-américains du gaz naturel et les marchés canadiens de l'électricité. Aux termes de l'entente, les contrats de gaz naturel nord-américains avec livraison physique et les contrats d'électricité canadiens sont offerts par l'intermédiaire de la plateforme de négociation électronique de marchandises de premier plan de ICE. NGX agit à titre de chambre de compensation de ces produits. Pour l'heure, NGX offre des produits et des services de compensation à plus de 90 emplacements de contrats de gaz naturel, de pétrole brut et d'électricité en Amérique du Nord, dont plus de 65 aux États-Unis.

En 2013, NGX et NASDAQ OMX Commodities Clearing Company (« NOCC ») ont conclu une entente visant le transfert des produits d'énergie physique et de la clientèle vers NGX; par la suite, cette dernière a lancé ses services de compensation d'électricité physique aux États-Unis sur le marché ERCOT au Texas (Electric Reliability Council of Texas). NGX détient The Alberta Watt Exchange (« Watt-Ex ») qui fournit des services accessoires à l'Alberta Electric System Operator, lequel fait appel à Watt-Ex pour l'approvisionnement en réserves d'électricité pour le réseau électrique de l'Alberta.

Shorcan Energy Brokers fournit des services de courtage interparticipants pour l'appariement des ordres des acheteurs et des vendeurs pour les produits de pétrole brut.

Stratégie

- Mettre l'accent sur l'expansion géographique de la clientèle.
- Mettre au point de nouvelles améliorations technologiques.
- Étendre et développer la gamme de produits actuelle.

Description des produits

NGX génère des produits de négociation et de compensation de l'application de droits à toutes les opérations en fonction du volume négocié ou compensé par son intermédiaire. Elle facture des droits d'abonnement mensuels fixes qu'elle fait payer à chaque client qui maintient un compte de compensation par son intermédiaire. Les produits tirés de la négociation et de la compensation de produits énergétiques sont constatés dans la période au cours de laquelle les services connexes ont été fournis.

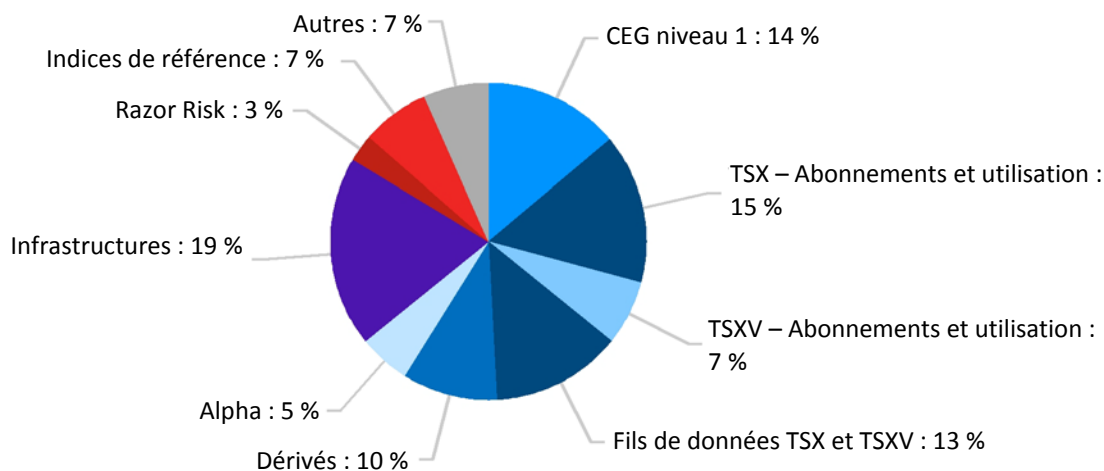
En 2016, environ 53 % des produits qu'a générés NGX ont été libellés en dollars américains. Ces produits sont exposés aux fluctuations des devises puisque, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune couverture à cet égard. (Voir la rubrique **Gestion du risque financier – Risque de marché – Risque de change** pour obtenir de plus amples renseignements.)

Shorcan Energy Brokers facture une commission sur les ordres qui sont appariés avec des ordres déjà transmis.

Perspectives sur le marché

Exercice clos le 31 décembre 2016

Produits du secteur Perspectives sur le marché de 211,0 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Nous cherchons à offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement.

TMX Datalinx

Produits de données de marché en temps réel sur les titres de participation – Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX, niveau 1 et niveau 2 et données d'Alpha

Les activités de négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha produisent un flux de données en temps réel reflétant les ordres et les opérations exécutées. Le flux de données est complété par du contenu à valeur ajoutée (p. ex. dividendes, bénéfices) et rassemblé par TMX Datalinx, notre division des services d'information, en produits de données de marché en temps réel, qui sont transmis électroniquement aux utilisateurs finaux par des fournisseurs canadiens et mondiaux de données et d'information boursière informatisées. Notre information boursière est également disponible à l'échelle mondiale par l'entremise de TMX Atrium, fournisseur de solutions de réseaux et d'infrastructures à faible latence sur les marchés mondiaux de l'investissement, et par l'entremise de divers services de télécommunications et d'extranet.

Nous offrons à nos abonnés des services en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 pour la TSX, la TSXV (y compris NEX, un marché pour les émetteurs qui ne sont plus conformes aux normes d'inscription de la TSXV) et Alpha. Les services de niveau 1 fournissent de l'information sur les opérations, les cotes boursières, les mesures prises par les émetteurs et les indices. Les services de niveau 2 s'articulent davantage autour du registre d'ordres et permettent aux distributeurs d'obtenir le Carnet boursier pour la TSX, la TSXV et Alpha. Le service Carnet boursier est distribué aux utilisateurs finaux et comprend les présentoirs Marché par cours, Marché par ordre et Marché par courtier qui affichent tous les engagements en matière d'ordres et de négociation.

Nous fournissons également aux participants au marché un accès, à tous les marchés boursiers du pays, avec un court délai à l'information boursière consolidée en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 au moyen de nos services Consolidated Data Feed (« CDF »), Canadian Best Bid and Offer (« CBBO »), Consolidated Last Sale (« CLS ») et Consolidated Depth of Book (« CDB ») offerts par l'agence de traitement de l'information TMX. Le mandat de notre agence de traitement de l'information a été renouvelé par les organismes de réglementation pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2014.

Produits de données de marché en temps réel sur les produits dérivés

Nous tirons également des produits du secteur Perspectives sur le marché de la MX. Nous distribuons des données en temps réel et des données historiques de la MX aux participants partout dans le monde, que ce soit directement ou par l'entremise de services de transmission de données.

Produits de données de marché historiques, en ligne et autres

Les produits de données de marché historiques comprennent des renseignements boursiers (cours historiques, titres composant les indices, pondérations, etc.) et de l'information sur les sociétés (dividendes, événements de marché, etc.). Ces renseignements servent aux fins de recherche, d'analyse et de compensation des opérations.

TMX Perspectives

Produits d'analyse mondiale TMX

Les produits d'analyse mondiale TMX fournissent de l'information et des perspectives sur le marché en mettant à profit les données sur les catégories d'actifs multiples recueillies auprès de tous les secteurs d'activité du Groupe TMX ou auprès d'autres sources. Les produits d'analyse mondiale TMX donnent un aperçu de la liquidité du marché et des prix,

fournissent des analyses des décisions en matière d'acheminement dans un environnement à plusieurs marchés, quantifient l'incidence prévue de modèles de négociation antérieure aux opérations en fonction des dynamiques du marché et permettent une analyse postérieure aux opérations des stratégies de négociation de même qu'une analyse des flux d'ordres et des coûts de transaction.

Titres de participation et dérivés - Produits indiciaires

Nous avons conclu avec S&P DJI une entente aux termes de laquelle nous partageons les droits de licence perçus auprès des organismes qui créent des produits fondés sur les indices S&P/TSX, tels que les fonds communs de placement et les FNB. De façon générale, ces droits de licence sont établis en fonction d'un pourcentage des fonds sous gestion relatifs à ces produits exclusifs. En janvier 2016, nous avons annoncé le renouvellement de l'accord d'exploitation et de licence pluriannuel entre TSX Inc. et S&P Dow Jones Indices (« S&P DJI »), poursuivant ainsi le développement de notre partenariat de longue date. L'entente conclue entre S&P DJI et TSX porte sur la création et la publication de tous les indices S&P/TSX, tout en conférant à la MX le droit d'inscrire des contrats à terme normalisés et des options sur les indices S&P/TSX⁷.

Titres à revenu fixe – Produits indiciaires et produits d'analyse

Nous détenons une participation de 24,3 % dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited, une entreprise de services liés aux indices de titres à revenu fixe internationaux. Le bénéfice dégagé de notre participation de 24,3 % est constaté sous les rubriques **Bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence** et **Produits du secteur Perspectives sur le marché** (en tant que redevance).

Razor Risk

Razor Risk offre des solutions technologiques de gestion du risque aux chambres de compensation, aux bourses de valeurs, aux institutions financières et aux maisons de courtage. Le 31 décembre 2016, TMX a vendu Razor Risk à la société Parabellum Limited située au Royaume-Uni. Voir la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS** pour obtenir des précisions.

TMX Atrium

Solutions de réseau extranet et sans fil

TMX Atrium offre des solutions de réseau sans fil et terrestre à faible latence aux marchés financiers partout dans le monde. TMX Atrium est présente dans plus d'une douzaine de pays en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, et offre des solutions de connectivité à 35 points de présence.

⁷ Les indices S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC (« SPDJI ») et de TSX Inc. (la « TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC et TSX^{MD} est une marque déposée de la TSX.

Services de colocalisation et de gestion

Nous offrons des services de colocalisation à un large éventail de participants au marché du pays et à l'échelle internationale. Nos clients des services de colocalisation tirent profit d'un accès stable avec un court délai aux moteurs de négociation et aux fils de données de marché de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de la MX ainsi que d'un accès à d'autres clients des marchés financiers, de fournisseurs de contenus financiers et de fournisseurs de technologies. Au 31 décembre 2016, plus de 80 % des espaces étaient visés par des contrats ou vendus.

Stratégie

- Offrir des plateformes unifiées pour le contenu exclusif du Groupe TMX et corriger les lacunes sur le plan des produits pour l'ensemble du contenu de base du Groupe TMX.
- Développer les produits d'analyse mondiale TMX, une gamme d'outils d'analyse de données en temps réel et historiques couvrant des catégories d'actifs multiples et intégrant des données exclusives et de tiers.
- Développer les activités indicielles et d'indices de référence en évaluant les occasions qui se présentent sur le marché (y compris les marchés de l'énergie et des marchandises).
- Tirer parti de la technologie liée à l'expérience utilisateur pour faciliter l'accès des clients aux données.

Description des produits

Pour accéder aux données en temps réel, les abonnés paient généralement des frais mensuels fixes, qui diffèrent selon le niveau d'information auquel ils ont accès. Outre les données en temps réel, bon nombre d'épargnants consultent les cotations en temps réel et paient des droits pour chaque cote boursière qui leur est fournie. Les fournisseurs d'information boursière et les utilisateurs des services de transmission de données en direct nous versent des droits mensuels fixes pour accéder aux sources de données.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation par les clients et les fournisseurs, telle qu'elle est déclarée par ceux-ci, desquels on retranche une provision pour les remises sur vente provenant de ces mêmes clients. Les autres produits du secteur *Perspectives sur le marché* sont constatés lorsque les services sont rendus.

En règle générale, nous vendons les produits de données historiques à un tarif fixe par produit. Les droits varient selon le type d'utilisation finale.

Les abonnés des services gérés du Groupe TMX, qui comprennent les services de colocalisation, paient des frais mensuels fixes en fonction du nombre d'espaces qu'ils occupent et des autres services connexes qu'ils reçoivent. Les abonnés des services de TMX Atrium paient également des frais mensuels fixes selon le nombre de connexions, la distance et la bande passante. Les services gérés et les services de TMX Atrium sont généralement offerts pour une période allant de un an à cinq ans.

En 2016, environ 40 % des produits du secteur *Perspectives sur le marché* étaient libellés en dollars américains. À l'heure actuelle, nous ne couvrons pas ces produits, qui sont par conséquent exposés aux fluctuations des devises. (Voir la rubrique **Gestion du risque financier – Risque de marché – Risque de change** pour obtenir de plus amples renseignements.)

Solutions de marché

Aperçu et description des produits et services

Nous mettrons à profit les capacités et les technologies existantes de TMX pour lancer de nouveaux modèles d'exploitation dans de nouveaux secteurs et pour de nouvelles catégories d'actifs.

En 2015, nous avons lancé le premier service du secteur Solutions de marché, soit AgriClear, une plateforme en ligne qui offre aux acheteurs et aux vendeurs de bétail américains et canadiens une plateforme d'opérations et un service de paiement efficaces et économiques. Grâce à cette initiative, nous cherchons à réduire les tarifs opaques, à atténuer l'incertitude en matière de paiement et à diminuer les coûts de transaction.

À l'heure actuelle, nous comptabilisons les produits du secteur Solutions de marché au poste Autres produits.

Stratégie

- Améliorer l'expérience client, réorienter les stratégies de vente et de marketing dans le but d'accroître les volumes d'inscriptions et d'opérations relatives à d'autres catégories d'actifs.
- Élargir la portée des produits et services fournis à mesure que les liquidités augmentent sur le marché du bétail.
- Déployer la plateforme AgriClear sur d'autres marchés dotés de caractéristiques de marché similaires.
- Mettre en place une composante assurance-paiements dans d'autres bourses, enchères et marchés qui exigent une garantie de paiement.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le résultat ajusté par action et le résultat ajusté dilué par action pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 sont des mesures non conformes aux IFRS et n'ont pas de sens normalisé conformément aux IFRS. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le résultat ajusté par action et le résultat ajusté dilué par action servent à présenter notre performance financière continue d'une période à l'autre, abstraction faite d'un certain nombre d'ajustements. Ces ajustements comprennent l'amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions, les charges de dépréciation hors trésorerie, l'augmentation (la diminution) du montant net des passifs d'impôt différé faisant suite à la modification des taux d'imposition des sociétés de l'Alberta et du Québec et aux charges liées au recentrage stratégique. La direction a recours à ces mesures tout en excluant certains éléments, car elle considère que cette approche donne lieu à une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, notre capacité à générer de la trésorerie. En excluant ces éléments, nous pouvons aussi faire des comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Mesures supplémentaires conformes aux IFRS

Le bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation constituent des indicateurs importants de la capacité du Groupe TMX à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Ces indicateurs de la performance ont pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, ces indicateurs ne doivent pas être considérés isolément.

BOX (« Box Holdings »)

En janvier 2015, BOX a lancé un programme visant à inciter les abonnés à fournir des liquidités. En échange des liquidités et d'un montant en trésorerie négligeable qu'ils ont fournis, les abonnés ont reçu des droits liés au rendement sur les volumes qui se composent de parts de catégorie C de BOX et d'un engagement en matière de flux d'ordres. Les droits liés au rendement sur les volumes sont acquis sur 20 trimestres de la période d'engagement en matière de flux d'ordres de 5 ans si les objectifs minimaux en matière de volumes sont atteints. Si un abonné n'atteint pas ses objectifs minimaux en matière de volumes, ses droits liés au rendement sur les volumes peuvent être réattribués aux abonnés qui ont dépassé leurs objectifs minimaux en matière de volumes, le cas échéant. Dans ce cas, les droits liés au rendement sur les volumes peuvent devenir acquis plus tôt. Le programme de droits liés au rendement sur les volumes a reçu l'approbation de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis en septembre 2015. Conformément au programme de droits liés au rendement sur les volumes, les abonnés avaient droit à une participation d'ordre économique immédiate dans BOX en contrepartie des droits liés au rendement sur les volumes détenus.

En date du 1^{er} juillet 2016, nous avons établi que nous ne détenions pas la majorité des droits de vote au conseil d'administration, puisque les parts de catégorie C dans certains droits liés au rendement sur les volumes qui étaient devenus acquis ont conféré le droit de vote au conseil d'administration. Depuis cette date, nous ne consolidons plus BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1^{er} juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX, sauf notre quote-part du résultat net de BOX, qui figure au poste *Quote-part du bénéfice net (de la perte nette) des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence*. Les résultats financiers des périodes antérieures au 1^{er} juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée.

À compter du 1^{er} juillet 2016, les produits du secteur *Dérivés* comprennent également les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de leur consolidation dans nos états financiers.

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Produits	742,0 \$	717,0 \$	25,0 \$	3 %
Charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	422,7	449,6	(26,9)	(6) %
Bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique ⁸	319,3	267,4	51,9	19 %
Charges liées au recentrage stratégique	21,0	22,7	(1,7)	(7)
Bénéfice d'exploitation ⁹	298,3	244,7	53,6	22 %
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX	196,4	(52,3)	248,7	s.o.
Bénéfice (perte) par action ¹⁰				
De base	3,60	(0,96)	4,56	s.o.
Diluée	3,58	(0,96)	4,54	s.o.
Résultat ajusté par action ¹¹				
De base	4,49	3,64	0,85	23 %
Dilué	4,47	3,64	0,83	23 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	314,4	250,3	64,1	26 %

⁸ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures supplémentaires conformes aux IFRS*.

⁹ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures supplémentaires conformes aux IFRS*.

¹⁰ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

¹¹ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

Bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX en 2016 s'est chiffré à 196,4 millions de dollars, ou 3,60 \$ par action ordinaire de base et 3,58 \$ par action ordinaire après dilution, contre à une perte nette de 52,3 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et après dilution, en 2015. En 2015, la perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX a découlé des charges de dépréciation hors trésorerie de 221,7 millions de dollars (200,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle) liées aux secteurs *Formation de capital (Inscriptions)*, *Négociation de titres de participation* et *Dérivés (BOX)* et à d'autres actifs. En 2016, nous avons constaté des charges de dépréciation de 8,9 millions de dollars (8,9 millions de dollars après impôt) à l'égard de TMX Atrium et d'AgriClear. L'accroissement du bénéfice net en 2016 par rapport à 2015 reflète aussi une hausse des produits, une baisse des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique et une légère diminution des charges liées au recentrage stratégique. En 2016, nous avons comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat d'environ 3,2 millions de dollars au titre d'une modification du taux d'imposition des sociétés du Québec, ce qui a réduit la charge d'impôt, tandis qu'en 2015, nous avons similairement comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt d'environ 7,1 millions de dollars se rapportant à une modification du taux d'imposition de l'Alberta, ce qui a accru la charge d'impôt. En outre, nous avons engagé des charges financières nettes moins élevées en 2016 qu'en 2015.

Rapprochement du résultat ajusté par action de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015¹²

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat par action et du résultat ajusté par action :

(non audité)	Exercice clos le 31 décembre 2016		Exercice clos le 31 décembre 2015	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action	3,60 \$	3,58 \$	(0,96) \$	(0,96) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions	0,51	0,51	0,50	0,50
Charges liées au recentrage stratégique	0,28	0,28	0,30	0,30
Charges de dépréciation hors trésorerie	0,16	0,16	3,67	3,67
(Diminution) augmentation des passifs nets d'impôt différé résultant des changements apportés aux taux d'impôt des sociétés au Québec et en Alberta	(0,06)	(0,06)	0,13	0,13
Résultat ajusté par action	4,49 \$	4,47 \$	3,64 \$	3,64 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	54 616 160	54 810 538	54 345 595	54 378 411

¹² Le résultat ajusté par action est une mesure non conforme aux IFRS. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*. L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Le résultat dilué ajusté par action est passé de 3,64 \$ en 2015 à 4,47 \$ en 2016, en hausse de 23 %. Cette hausse du résultat dilué ajusté par action s'explique par l'accroissement des produits et par la diminution des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique, exclusion faite de l'amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions. En outre, nous avons engagé des charges financières nettes moins élevées en 2016 qu'en 2015.

Produits

En 2015, nous avons entrepris un recentrage stratégique de nos activités et avons revu l'information de nos secteurs d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Au quatrième trimestre de 2016, nous avons de nouveau revu nos activités et l'information présentée à l'égard de notre secteur d'exploitation *Marchés efficients*. Ce secteur a été réparti entre les secteurs *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Négociation et compensation de produits énergétiques*. À compter du quatrième trimestre de 2016, nous présentons les produits dans les catégories suivantes :

- Formation de capital
- Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
- Négociation et compensation de dérivés
- Négociation et compensation de produits énergétiques
- Perspectives sur le marché
- Autres (incluant les Solutions de marché, secteur antérieurement inclus dans le secteur Marchés efficients).

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été retraités pour les rendre conformes à cette nouvelle structure.

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	182,9 \$	179,8 \$	3,1 \$	2 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	173,5	156,7	16,8	11 %
Négociation et compensation de dérivés	117,5	104,5	13,0	12 %
Négociation et compensation de produits énergétiques	55,7	52,3	3,4	7 %
Perspectives sur le marché	211,0	212,8	(1,8)	(1) %
Autres	1,4 \$	10,9	(9,5)	(87) %
	742,0 \$	717,0 \$	25,0 \$	3 %

Les produits se sont chiffrés à 742,0 millions de dollars en 2016, en hausse de 25,0 millions de dollars, ou de 3 %, contre 717,0 millions de dollars en 2015. Toutes les catégories de produits ont augmenté, sauf les catégories *Perspectives sur le marché* et *Autres*. Les produits du secteur *Perspectives sur le marché* ont été réduits par un déclin de 12,2 millions de dollars des produits de Razor Risk. La baisse de la catégorie *Autres* s'explique en majeure partie par la comptabilisation de pertes nettes de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que

le dollar canadien en 2016, contre des profits nets de change en 2015. L'incidence défavorable nette de 2015 à 2016 s'établit à quelque 9 millions de dollars. Ce résultat est neutralisé en partie par l'incidence favorable d'environ 5 millions de dollars de la dépréciation du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies, y compris le dollar américain, en 2016 par rapport à 2015. L'effet défavorable net de ces deux éléments de change s'établit à quelque 4 millions de dollars.

Formation de capital

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Droits d'inscription initiale	8,7 \$	9,2 \$	(0,5) \$	(5) %
Droits d'inscription additionnelle	90,1	77,2	12,9	17 %
Droits de maintien de l'inscription	65,6	70,0	(4,4)	(6) %
Autres services aux émetteurs	18,5	23,4	(4,9)	(21) %
	182,9 \$	179,8 \$	3,1 \$	2 %

- Les *droits d'inscription initiale* à la cote de la TSX et de la TSXV ont été moins élevés en 2016 qu'en 2015 en raison de la baisse du montant global tiré des financements par voie de PAPE.
- Les *droits d'inscription additionnelle* ont augmenté en 2016 par rapport à 2015 en raison d'une hausse de 9 % du nombre d'opérations facturées à la TSX. En outre, l'accroissement des *droits d'inscription additionnelle* à la TSXV s'explique par une hausse marquée du nombre total de financements et du montant total qui en a été tiré en 2016 comparativement à 2015. L'augmentation des produits tirés des *droits d'inscription additionnelle* a également résulté de l'incidence favorable de la hausse du montant maximal des *droits d'inscription additionnelle* à la TSX qui a pris effet le 1^{er} février 2016.
- Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV paient des *droits de maintien de l'inscription* annuels principalement en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Il y a eu une diminution des *droits de maintien de l'inscription* tant à la TSX qu'à la TSXV en raison de la diminution du nombre et de la capitalisation boursière des émetteurs au 31 décembre 2015 comparativement au 31 décembre 2014.
- Les produits tirés des *autres services aux émetteurs* ont été moins importants en 2016 qu'en 2015 en raison de la perte des produits générés par Equicom, qui a été vendue en juillet 2015.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	102,3 \$	86,5 \$	15,8 \$	18 %
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	71,2	70,2	1,0	1 %
	173,5 \$	156,7 \$	16,8 \$	11 %

- Les produits tirés de la *négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* ont augmenté en 2016 en regard de 2015. L'ensemble du volume de titres négociés sur nos marchés boursiers a progressé de 14 % (149,7 milliards de titres en 2016, contre 131,0 milliards de titres en 2015). Le volume de titres négociés à la TSX a bondi de 17 % en 2016 par rapport à 2015, et le volume à la TSXV, de 33 % au cours de la même période. La fermeture de TMX Select et la perte des produits connexes ont annulé dans une certaine mesure l'incidence positive des volumes plus élevés à la TSX et à la TSXV. L'accroissement des produits tirés par Alpha de la négociation de titres de participation a découlé de l'entrée en vigueur de nouveaux prix au cours du quatrième trimestre de 2015, mais a été contrebalancé en partie par l'effet du déclin de 19 % du volume d'Alpha de 2015 à 2016. L'augmentation des produits est également attribuable à l'incidence de la hausse des droits moyens de la TSX et de la TSXV. Les produits plus élevés tirés de la négociation de titres à revenu fixe s'expliquent par une activité accrue liée aux obligations des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Canada et aux swaps.
- À l'exclusion des applications intentionnelles, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à 69 % en 2016, en déclin par rapport à 74 % en 2015¹³. Le recul de la part de marché a résulté de la fermeture de TMX Select et de la réouverture d'Alpha en tant que marché non protégé au troisième trimestre de 2015, ainsi que d'un accroissement du volume de négociation des émissions non cotées à la TSX ou à la TSXV.
- Les *produits générés par la CDS* ont progressé de 1 % entre 2015 et 2016, ce qui traduit la hausse des produits dégagés par la compensation, le règlement et les produits internationaux, neutralisée en partie par l'incidence de la hausse des remises et par la baisse des produits tirés des services de dépôt.

Négociation et compensation de dérivés

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	117,5 \$	104,5 \$	13,0 \$	12 %

- L'augmentation des produits du secteur *Dérivés* résulte principalement des produits plus élevés de la MX découlant de hausses du volume, l'incidence du volume accru ayant été quelque peu annulée par l'effet de la baisse des droits moyens. Le volume à la MX a progressé de 20 % (91,9 millions de contrats négociés en 2016, en regard de 76,7 millions de contrats négociés en 2015).

¹³ Source : OCRCVM.

- L'augmentation des produits a été annulée en partie par l'incidence de l'exclusion des produits tirés de BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Atténuant cette baisse, également depuis le 1^{er} juillet 2016, les produits du secteur *Dérivés* comprennent les produits tirés des licences de technologie SOLA consenties et de la prestation d'autres services à BOX. Ces produits étaient précédemment éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX dans nos états financiers. La réduction nette des produits du secteur *Dérivés* se rapportant à BOX du deuxième semestre de 2015 au deuxième semestre de 2016 s'élève à 5,8 millions de dollars.

Négociation et compensation de produits énergétiques

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	55,7 \$	52,3 \$	3,4 \$	7 %

- L'accroissement des produits tirés de la *négociation et de la compensation de produits énergétiques* est attribuable à l'accroissement du volume de la NGX, contrebalancé dans une certaine mesure par les produits un peu moindres générés par Shorcan Energy Brokers. Le volume total des produits énergétiques a augmenté de 12 % à la NGX comparativement à 2015 (13,85 millions de térajoules en 2016 contre 12,42 millions de térajoules en 2015). Le volume des contrats de gaz naturel a progressé, les participants du marché ayant profité de la volatilité des prix et passé à des opérations portant sur des contrats à terme. Le volume des contrats d'électricité a augmenté en raison de l'incidence d'un programme de commercialisation mis sur pied pour les marchés aux États-Unis et de l'intensification des activités liées aux contrats à terme en raison de la conjoncture du marché. L'incidence favorable de l'augmentation du volume total des produits énergétiques à la NGX a été neutralisée dans une certaine mesure par une augmentation marquée des produits différés entre 2015 et 2016 découlant de l'évolution des comportements d'achat vers des contrats à plus longue échéance en raison de la conjoncture du marché. Dans l'ensemble, le dollar canadien moins ferme par rapport à la monnaie américaine en 2016 qu'en 2015 a eu une incidence favorable sur les produits générés par la NGX et par Shorcan Energy Brokers.

Perspectives sur le marché

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	211,0 \$	212,8 \$	(1,8) \$	(1) %

- La diminution des produits du secteur *Perspectives sur le marché* rend compte d'une baisse de 12,2 millions de dollars des produits tirés de Razor Risk. Ce recul est compensé en partie par la hausse des produits générés par le réseau sans fil de TMX Atrium ainsi que par une hausse d'environ 4,4 millions de dollars des produits recouvrés relativement à la déclaration partielle de l'utilisation du système de cotation en temps réel au cours des périodes antérieures et par l'augmentation des produits liés aux indices. Les produits du secteur *Perspectives sur le marché* ont également bénéficié de la dépréciation du dollar canadien par rapport à la monnaie américaine en 2016 comparativement à 2015.

- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la TSX et de la TSXV a diminué de 6 % de 2015 à 2016 (105 629 abonnés professionnels aux services d'information boursière en 2016, contre 112 180 abonnés en 2015).
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX a fléchi de 2 % de 2015 à 2016 (18 681 abonnés professionnels aux services d'information boursière de MX en 2016, contre 19 127 abonnés en 2015).

Autres

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution)	(Diminution)
	1,4 \$	10,9 \$	(9,5) \$	(87) %

- La baisse des produits de la catégorie *Autres* est surtout attribuable à la comptabilisation des pertes nettes de change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et dans une monnaie autre que le dollar canadien en 2016 comparativement à 2015. L'incidence défavorable nette s'est montée à environ 9 millions de dollars de 2015 à 2016.

Charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
Rémunération et avantages	204,4 \$	219,2 \$	(14,8) \$	(7) %
Systèmes d'information et de négociation	74,2	77,2	(3,0) \$	(4) %
Frais de vente et charges générales et administratives	82,9	84,2	(1,3)	(2) %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	61,2	69,0	(7,8)	(11) %
	422,7 \$	449,6 \$	(26,9) \$	(6) %

Les charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique se sont établies à 422,7 millions de dollars pour 2016, un recul de 26,9 millions de dollars, ou de 6 %, par rapport à celles de 449,6 millions de dollars inscrites pour 2015. Les charges d'environ 15,5 millions de dollars liées à Razor Risk ont diminué et l'ensemble de l'effectif a été réduit en raison de notre initiative de recentrage stratégique. Par ailleurs, les charges d'exploitation se rapportant aux circuits, à l'infrastructure, aux projets et à l'occupation ont diminué, de même que les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*. Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous excluons les charges d'exploitation liées à BOX puisque nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. En outre, les coûts afférents à Equicom (entreprise vendue en juillet 2015) ont diminué. Ces baisses des charges ont été neutralisées en partie par la radiation de charges de 2,6 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés, par l'augmentation des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et par une baisse du montant inscrit à l'actif quant aux coûts de la main-d'œuvre. Par ailleurs, l'incidence de la dépréciation du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, y compris le dollar américain, survenue en 2016 comparativement à 2015, a été défavorable. Cette incidence s'est chiffrée à environ 1 million de dollars.

Rémunération et avantages

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	204,4 \$	219,2 \$	(14,8) \$	(7) %

- Les coûts au titre de la *rémunération et des avantages* ont diminué en 2016 comparativement à 2015, ce qui s'explique par la baisse d'environ 13,2 millions de dollars des coûts liés à Razor Risk, par la réduction des coûts liés à l'ensemble de l'effectif, par la diminution des coûts afférents à Equicom (entreprise vendue en juillet 2015) et par l'exclusion des coûts liés à BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX.
- Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par une augmentation des coûts afférents aux régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et par une baisse du montant inscrit à l'actif quant aux coûts de la main-d'œuvre) en 2016 comparativement à 2015.
- Le Groupe TMX comptait 1 075 employés au 31 décembre 2016, contre 1 187 employés au 31 décembre 2015, par suite tant de la réduction de l'ensemble de l'effectif résultant de notre initiative de recentrage stratégique que de la vente de Razor Risk, qui comptait environ 30 personnes à son emploi.

Systèmes d'information et de négociation

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	74,2 \$	77,2 \$	(3,0) \$	(4) %

- Les charges au titre des *systèmes d'information et de négociation* ont diminué en 2016 en regard de 2015, manifestant une baisse des coûts liés à l'infrastructure de circuits, aux projets et à Razor Risk, de même que l'exclusion des coûts liés à BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX.
- Ces baisses des charges ont été neutralisées, en partie, par la radiation de charges de 2,6 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés et par une hausse des coûts liés aux produits de la NGX.

Frais de vente et charges générales et administratives

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	82,9 \$	84,2 \$	(1,3) \$	(2) %

- Les *frais de vente et charges générales et administratives* ont diminué en 2016 par rapport à 2015 du fait de la baisse des coûts d'occupation et des créances irrécouvrables. Les charges liées à Equicom (entreprise vendue en juillet 2015) et à Razor Risk ont également diminué. Par ailleurs, les coûts liés à BOX ont été exclus à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX.
- Plusieurs éléments ont contrebalancé en partie les diminutions de coûts, dont l'accroissement des coûts de marketing et des frais externes se rapportant principalement à la consolidation des plateformes des chambres de compensation. Par ailleurs, une diminution non récurrente des coûts liés à BOX a été comptabilisée au cours du semestre clos le 30 juin 2015.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	61,2 \$	69,0 \$	(7,8) \$	(11) %

- La baisse des *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* reflète une diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles se rapportant à BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX, ainsi qu'aux immobilisations incorporelles entièrement amorties.
- Les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*, qui se sont chiffrés à 61,2 millions de dollars en 2016, comprennent un montant de 34,8 millions de dollars (34,3 millions de dollars, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle concernant le semestre clos le 30 juin 2016) se rapportant à l'amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions (0,51 \$ par action de base et après dilution). En 2015, les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* de 69,0 millions de dollars ont inclus 36,8 millions de dollars (35,5 millions de dollars, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle) se rapportant à l'amortissement d'immobilisations incorporelles lié aux acquisitions (0,50 \$ par action de base et après dilution).

Charges liées au recentrage stratégique

	Exercice clos le 31 décembre 2016		Exercice clos le 31 décembre 2015	
(en millions de dollars, sauf les montants par action) (non audité)	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ¹⁴	Montant avant impôt	Incidence sur le résultat de base et dilué par action ¹⁵
Indemnités de départ et frais connexes	18,3 \$	0,24 \$	18,2 \$	0,24 \$
Honoraires professionnels et frais de consultation et autres charges	2,7	0,04	4,5	0,06
Charges liées au recentrage stratégique	21,0 \$	0,28 \$	22,7 \$	0,30 \$

La diminution des *charges liées au recentrage stratégique* de 2015 à 2016 rend compte d'une baisse des honoraires de consultation et de coûts de sortie de 0,7 million de dollars se rapportant à la vente d'Equicom en 2015. L'augmentation des indemnités de départ en 2016 se rapporte à l'initiative que nous avons annoncée en septembre 2016. (Voir la rubrique **NOUVELLES AU SUJET DES INITIATIVES ET DES CHANGEMENTS À LA RÉGLEMENTATION - Transformation organisationnelle, y compris l'initiative d'intégration d'entreprises.**)

Informations supplémentaires

Charges de dépréciation (voir aussi la rubrique ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES)

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	8,9 \$	221,7 \$	(212,8) \$	(96) %

- Au quatrième trimestre de 2016, nous avons déterminé que la juste valeur de TMX Atrium et d'AgriClear était inférieure à leur valeur comptable, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 8,9 millions de dollars.
- Aux fins de la comptabilisation de la transaction de Maple, tous nos actifs ont été comptabilisés en fonction de leur juste valeur estimée au troisième trimestre de 2012, ce qui a alors donné lieu à la comptabilisation d'un montant important au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Par suite des tests annuels de dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill effectués au quatrième trimestre de 2015, nous avons déterminé que les valeurs recouvrables des secteurs *Formation de capital (Inscriptions)*, *Négociation de titres de participation*, *Dérivés (BOX)* et d'autres actifs étaient inférieures à leur valeur comptable. Par conséquent, nous avons comptabilisé au quatrième trimestre de 2015 une charge de dépréciation hors trésorerie de 215,8 millions de dollars (3,57 \$ par action de base et après dilution) afférente au goodwill et aux immobilisations incorporelles.
- Au deuxième trimestre de 2015, nous avons déterminé que les valeurs recouvrables d'Equicom et d'ir2020 étaient inférieures à leur valeur comptable. Par conséquent, nous avons comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 5,9 millions de dollars (0,10 \$ par action de base et après dilution) afférente au goodwill lié à ces actifs.

¹⁴ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

¹⁵ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	30,9 \$	37,3 \$	(6,4) \$	(17) %

- La diminution des charges financières nettes s'explique principalement par la réalisation de profits nets de change sur les emprunts sous forme de papier commercial libellé en dollars américains en 2016, contre des pertes nettes de change sur cette dette en 2015. La baisse résulte également de la baisse des taux d'intérêt et de la réduction du niveau de la dette.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage)	
Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
65,8 \$	57,0 \$	25 %	s.o.

- Compte non tenu des ajustements, lesquels se rapportent principalement aux éléments indiqués ci-dessous, le taux d'impôt effectif de 2016 et de 2015 se serait établi à environ 27 %.

2016

- Au cours du quatrième trimestre de 2016, le taux d'imposition des sociétés du Québec a diminué à compter du 1^{er} janvier 2017, passant de 11,9 % à 11,5 % (sur quatre ans) à partir du 1^{er} janvier de chaque année. Ce changement a donné lieu à une baisse de la valeur du montant net des passifs d'impôt différé et à une diminution correspondante du montant net hors trésorerie de la charge d'impôt différé s'élevant à quelque 3,2 millions de dollars.
- Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons engagé des charges de dépréciation hors trésorerie de 8,9 millions de dollars et subi une perte de 0,8 million de dollars sur la vente de Razor Risk. L'incidence fiscale nette connexe correspond à une hausse de notre taux d'impôt effectif du quatrième trimestre de 2016.
- Au cours du troisième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des ajustements hors trésorerie de l'impôt sur le résultat d'un montant net d'environ 2,0 millions de dollars se rapportant essentiellement à la déconsolidation des résultats de BOX, ce qui a réduit la charge d'impôt sur le résultat.

2015

- Aux deuxième et quatrième trimestres de 2015, nous avons engagé des charges de dépréciation hors trésorerie de 5,9 millions de dollars et de 215,8 millions de dollars, respectivement. Sur une base nette, l'incidence fiscale connexe a accru notre taux d'impôt effectif pour 2015.
- Au troisième trimestre de 2015, nous avons comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat de 1,6 million de dollars se rapportant à BOX, ce qui a accru la charge d'impôt sur le résultat.

- Au deuxième trimestre de 2015, le taux d'impôt sur le résultat des sociétés en Alberta a augmenté, passant de 10 % à 12 % avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2015. Par suite de ce changement, il y a eu une augmentation nette de la valeur des passifs d'impôt différé et une augmentation nette hors trésorerie correspondante de la charge d'impôt différé de 7,1 millions de dollars pour le deuxième trimestre de 2015.

Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	(Diminution) en dollars
	0,7 \$	16,2 \$	(15,5) \$

- Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous ne consolidons plus BOX puisque nous avons cessé de détenir la majorité des droits de vote au conseil d'administration et d'exercer le contrôle. Par conséquent, nos résultats financiers à compter du 1^{er} juillet 2016 ne comprennent pas les résultats de BOX et notre quote-part du résultat net de BOX figure dans nos états financiers au poste *bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence*.
- Nos résultats financiers des périodes antérieures au 1^{er} juillet 2016 incluent les résultats de BOX sur une base consolidée et nous avons présenté le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La *perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* du semestre clos le 30 juin 2016 a été plus élevée que celle établie pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015, ce qui s'explique par une diminution non récurrente des coûts constatée au premier trimestre de 2015.

Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation en dollars
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX	2 920,7 \$	2 788,0 \$	132,7 \$

- Au 31 décembre 2016, 55 021 569 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 734 569 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- Au 10 février 2017, 55 037 314 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 1 703 287 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- L'augmentation du total des *capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe TMX* est principalement attribuable à l'inclusion d'un bénéfice net de 196,4 millions de dollars, déduction faite des versements de dividendes de 90,2 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX.

Secteurs

L'information qui suit tient compte des états financiers du Groupe TMX pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Négociation et compensation de produits énergétiques	Perspectives sur le marché	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	182,9 \$	117,5 \$	173,5 \$	55,7 \$	211,0 \$	1,4 \$	742,0 \$
Produits intersectoriels	—	—	1,8	—	1,8	(3,6)	—
Total des produits	182,9	117,5	175,3	55,7	212,8	(2,2)	742,0
Bénéfice (perte) d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	113,6	46,0	75,2	17,4	110,9	(43,8)	319,3

Exercice clos le 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Négociation et compensation de produits énergétiques	Perspectives sur le marché	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	179,8 \$	104,5 \$	156,7 \$	52,3 \$	212,8 \$	10,9 \$	717,0 \$
Produits intersectoriels	0,1	—	1,2	—	2,3	(3,6)	—
Total des produits	179,9	104,5	157,9	52,3	215,1	7,3	717,0
Bénéfice (perte) d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	101,7	37,2	54,8	14,4	95,5	(36,2)	267,4

Bénéfice (perte) d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique

Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* dégagé par le secteur *Formation de capital* a augmenté par suite surtout de la diminution des coûts et de la hausse des produits provenant des *droits d'inscription additionnelle*. La hausse a été annulée en partie par l'effet de la vente d'Equicom en juillet 2015.

L'accroissement des *produits d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du secteur *Négociation et compensation des titres de participation et des titres à revenu fixe* provient essentiellement des produits plus élevés tirés de la *négociation de titres de participation*, traduisant une hausse de 14 % du volume global de titres négociés sur nos marchés boursiers.

Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* dégagé par le secteur *Dérivés* a augmenté en raison surtout de la hausse des produits générés par la MX, reflétant une augmentation de 20 % du volume, atténuée quelque peu par l'incidence de la baisse des droits moyens. Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* dégagé par le secteur *Dérivés* traduit aussi l'exclusion des produits et des charges de BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Également depuis 1^{er} juillet 2016, les produits et les charges du secteur *Dérivés* comprennent les produits et les charges liés aux licences de technologie SOLA consenties et à la prestation d'autres services à BOX. Ces produits et les charges connexes étaient antérieurement éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX dans nos états financiers. Le montant net de la réduction des produits du secteur *Dérivés* se rapportant à BOX entre le deuxième semestre de 2015 et le deuxième semestre de 2016 s'est établi à 5,8 millions de dollars.

La hausse du *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* dégagé par le secteur *Négociation et compensation de produits énergétiques* s'explique essentiellement par une augmentation des produits issue de la hausse de 12 % des volumes totaux de produits énergétiques. L'incidence favorable de l'accroissement des volumes totaux de produits énergétiques à la NGX a été neutralisée dans une certaine mesure par une augmentation des produits différés de 2015 et 2016.

Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du secteur *Perspectives sur le marché* s'est accru par suite d'une diminution de la perte de Razor Risk. Bien que les produits de Razor Risk aient chuté de 12,2 millions de dollars en 2016 par rapport à 2015, les *charges d'exploitation avant les charges de recentrage stratégique* ont décliné de 15,5 millions de dollars de 2015 à 2016. En outre, les *charges d'exploitation avant les charges de recentrage stratégique* non liés à Razor Risk ont également diminué. Les produits générés par le réseau sans fil de TMX Atrium ont progressé, une hausse d'environ 4,4 millions de dollars des produits recouvrés a été constatée relativement à la déclaration partielle de l'utilisation du système de cotation en temps réel au cours des périodes antérieures et les produits tirés des indices ont augmenté. La dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain a également eu un effet favorable sur les produits du secteur *Perspectives sur le marché* en 2016 par rapport à 2015. Ces hausses des produits générés par le secteur *Perspectives sur le marché* ont été contrebalancées par un déclin global des produits liés aux abonnements en 2016 en regard de 2015.

Les produits du secteur *Autres* comprennent certains produits ainsi que des coûts du siège social et d'autres coûts liés à des initiatives, qui ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits au titre des profits et pertes de change et les produits tirés des autres services sont présentés dans les autres produits. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur *Autres*. L'augmentation de la *perte d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du secteur *Autres* résulte en partie de la comptabilisation de pertes nettes de

change sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et en d'autres monnaies que le dollar canadien en 2016, contre des profits nets de change au cours de la période correspondante de 2015. L'incidence défavorable nette de la conversion s'établit à environ 9 millions de dollars.

Information géographique

Les tableaux qui suivent présentent des informations sur les produits, par zone géographique, pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

2016

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Autres	Groupe TMX
Produits	526,2 \$	170,8 \$	45,0 \$	742,0 \$

2015

(en millions de dollars)	Canada	États-Unis	Autres	Groupe TMX
Produits	515,0 \$	150,4 \$	51,6 \$	717,0 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en millions de dollars)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015	Augmentation de la trésorerie en dollars
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	314,4 \$	250,3 \$	64,1 \$
(Sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(207,3)	(292,1)	84,8
(Sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(18,3)	(23,0)	4,7

- Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont augmenté en 2016 par rapport à 2015, du fait surtout de la hausse du bénéfice d'exploitation (exclusion faite des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles). En outre, les impôts payés ont diminué et la trésorerie se rapportant aux autres actifs et passifs a augmenté. Ces hausses de trésorerie ont été contrebalancées en partie par la diminution de la trésorerie provenant des clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance.

- En 2016, les *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* ont été inférieures à celles de 2015, en raison surtout de la baisse des remboursements nets sur la dette (voir les rubriques **Papier commercial** et **Obligations non garanties**) et de la hausse des produits provenant de l'exercice d'options. Ces réductions des *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* ont été atténuées par une hausse des dividendes versés aux porteurs de titres de participation.
- En 2016, il y a eu une diminution des *sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement* par rapport à 2015, résultant essentiellement d'un achat net de titres négociables en 2015, par opposition à une vente nette de titres négociables en 2016. En outre, les sorties de fonds liées aux ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles ont diminué en 2016 comparativement à 2015. Ces diminutions des *sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement* ont été annulées en partie par des baisses de trésorerie résultant de la déconsolidation de BOX à compter du 1^{er} juillet 2016, des dividendes moindres reçus et d'une réduction de la trésorerie liée à d'autres activités d'investissement.

Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions¹⁶

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Augmentation en dollars
	302,4 \$	225,3 \$	77,1 \$

Au 31 décembre 2016, nous avons une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables d'une valeur de 302,4 millions de dollars. L'augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables reflète avant tout des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 314,4 millions de dollars et des produits de l'exercice d'options de 31,6 millions de dollars. Ces hausses de la trésorerie ont été contrebalancées par des remboursements nets sur la dette d'environ 115,0 millions de dollars, par le versement de dividendes de 90,2 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX, par le paiement d'intérêts (déduction faite des intérêts reçus) de 29,6 millions de dollars, par des ajouts aux locaux et au matériel et aux immobilisations incorporelles de 13,5 millions de dollars et par une diminution de 17,6 millions de dollars de la trésorerie résultant de la perte du contrôle de BOX. Compte tenu de nos activités et de notre modèle d'exploitation actuels, nous estimons disposer de liquidités suffisantes pour exercer nos activités, faire des paiements d'intérêts, ainsi que satisfaire aux clauses restrictives de nos actes de fiducie régissant les obligations non garanties et aux modalités de notre convention de crédit modifiée et mise à jour et de notre programme de papier commercial (voir la rubrique **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie**), de même que satisfaire aux obligations de maintien du capital qui nous sont imposées par les organismes de réglementation.

Le financement par emprunt se rapportant à de futures occasions d'investissement pourrait être limité par la conjoncture économique actuelle et future, par les clauses restrictives de la convention de crédit modifiée et mise à jour et des obligations non garanties, ainsi que par les obligations de maintien du capital imposées par les organismes de réglementation. Nos obligations non garanties de série C d'un montant de 350,0 millions de dollars sont arrivées à

¹⁶ La rubrique *Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

échéance et ont été remboursées le 3 octobre 2016 (voir les rubriques **Papier commercial** et **Obligations non garanties**). Au 31 décembre 2016, le papier commercial en cours totalisait 309,9 millions de dollars. Par ailleurs, le 4 mai 2016, la limite autorisée aux termes du programme a été relevée, passant de 400,0 millions de dollars à 500,0 millions de dollars.

Total des actifs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Augmentation en dollars
	22 201,4 \$	17 017,4 \$	5 184,0 \$

- Notre bilan consolidé au 31 décembre 2016 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux *soldes avec les membres compensateurs et les adhérents*. Ces soldes ont des montants égaux qui sont compris dans le *total des passifs*. L'augmentation de 5 184,0 millions de dollars du *total des actifs* de 2015 à 2016 est en grande partie attribuable à la hausse importante de la compensation des opérations de pension sur titres par la CDCC en 2016 par rapport à 2015. Les *soldes avec les membres compensateurs et les adhérents* relatifs à la CDCC se chiffraient à 14 741,3 millions de dollars au 31 décembre 2016, contre 10 731,9 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Régime de retraite à prestations définies

Selon les plus récentes évaluations actuarielles, nous estimons un déficit d'environ 11,3 millions de dollars dont une tranche de 4,7 millions de dollars était capitalisée en 2016. La prochaine évaluation triennale du régime de retraite de TMX aura lieu le 31 décembre 2016.

Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie¹⁷

Papier commercial

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Augmentation en dollars
	309,9 \$	74,3 \$	235,6 \$

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions offertes sur le marché au moment de l'émission. Le programme de papier commercial est entièrement sécurisé par une convention de crédit conclue avec un consortium de prêteurs. Le 4 mai 2016, tant la convention de crédit que le montant autorisé aux termes du programme de papier commercial ont été majorés, passant de 400,0 millions de dollars à 500,0 millions de dollars.

¹⁷ La rubrique *Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie* ci-haut contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes relatifs à ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Le papier commercial émis, qui correspond à une obligation non garantie, est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Un montant de 309,9 millions de dollars était en cours aux termes du programme au 31 décembre 2016, ce qui reflète une émission nette d'environ 235,6 millions de dollars en 2016. L'augmentation du papier commercial en cours résulte de l'émission de papier commercial pour refinancer en partie l'obligation non garantie de série C arrivée à échéance en 2016. Le papier commercial en cours au 31 décembre 2016 comprenait un montant d'environ 289,8 millions de dollars émis en dollars canadiens et un montant d'environ 15,0 millions de dollars émis en dollars américains. Le papier commercial est, par nature, à court terme, et la durée moyenne jusqu'à l'échéance à compter de la date d'émission était, au quatrième trimestre de 2016, de 57,9 jours pour le papier commercial en dollars canadiens et de 31,2 jours pour le papier commercial en dollars américains. Lorsque le programme a été instauré, en juin 2014, le produit net en trésorerie tiré de l'émission initiale a servi à rembourser les emprunts aux termes d'une facilité de crédit. Le programme de papier commercial peut également être affecté aux besoins généraux de l'entreprise.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours :

Obligations non garanties	Principal (en millions de dollars)	Coupon	Échéance	Note de crédit de DBRS
Série A	400,0 \$	Taux de 3,253 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux (premier coupon long)	3 octobre 2018	A (élevé)
Série B	250,0	Taux de 4,461 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux (premier coupon long)	3 octobre 2023	A (élevé)

- Les obligations non garanties de séries A et B peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent) ou 100 % du montant en principal des obligations non garanties faisant l'objet du remboursement à la date prévue pour le remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue pour le remboursement. Si les obligations non garanties de série B sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement est égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations de série B remboursées, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement.
- Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties (les « actes de fiducie ») comportent les clauses restrictives suivantes :
 - Clause de sûreté négative – La clause de sûreté négative limite la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités à moins que les obligations non garanties ne fassent l'objet d'une garantie similaire à un taux égal.

- Restriction sur l'endettement des filiales importantes du Groupe TMX – Les actes de fiducie imposent des restrictions quant à la capacité des filiales importantes de contracter certains types de dettes.
- Remboursement lors d'un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d'un événement déclencheur – Advenant le cas où surviendrait un changement de contrôle (comme il est défini dans les actes de fiducie) de TSX Inc. ou de la MX et suivant l'abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement (comme il est défini dans les actes de fiducie), le Groupe TMX sera tenu de rembourser, au gré des porteurs d'obligations non garanties, la totalité ou une partie des obligations non garanties qu'ils détiennent à un prix au comptant correspondant à 101 % du principal impayé des obligations non garanties auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date du remboursement.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015	Augmentation (diminution) en dollars
Obligations non garanties classées dans les passifs courants	0,0 \$	349,7 \$	(349,7) \$
Obligations non garanties classées dans les passifs non courants	648,7	648,2	0,5
	648,7 \$	997,9 \$	(349,2) \$

- Nos obligations non garanties de série C d'un montant de 350,0 millions de dollars sont arrivées à échéance et ont été remboursées le 3 octobre 2016. Nous avons refinancé en partie ces obligations non garanties à même le produit de notre programme de papier commercial et nous avons remboursé le solde au moyen des fonds en caisse.
- En 2015, nos obligations non garanties de série C (échéant le 3 octobre 2016) ont été reclassées des passifs non courants vers les passifs courants.

Facilité de crédit

En 2014, le Groupe TMX a conclu avec un consortium de prêteurs une convention de crédit visant l'établissement d'une facilité de crédit afin de sécuriser entièrement le programme de papier commercial, laquelle peut également être affectée aux besoins généraux de l'entreprise. Le montant initial disponible aux termes de la facilité de crédit du Groupe TMX était de 400,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, duquel est retranché le montant i) du papier commercial en cours et ii) de l'encours des effets intersociétés à payer à la NGX, à la CDS et à la CDCC.

Le 2 mai 2016, nous avons conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour qui vient à échéance le 2 mai 2019. La nouvelle facilité de 500,0 millions de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, remplace la convention de crédit de 400,0 millions de dollars décrite ci-dessus, qui venait à échéance le 1^{er} août 2016. Le montant disponible aux termes de cette facilité est aussi diminué du montant du papier commercial en cours et de l'encours des effets intersociétés dont il est question ci-dessus. Outre la prorogation de la date d'échéance de la facilité et l'augmentation de sa capacité d'emprunt, certaines autres modalités de la convention de crédit ont également été modifiées, notamment l'assouplissement des clauses restrictives financières, comme il est décrit ci-dessous :

- un ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,0 pour 1, le ratio de couverture des intérêts à tout moment correspondant au ratio du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») ajusté pour la

période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées pour ces quatre trimestres;

- un ratio d'endettement total d'au plus :
 - 4,0 pour 1 à compter du 2 mai 2016 jusqu'au 31 décembre 2016;
 - 3,75 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017;
 - 3,5 pour 1 à compter du 1^{er} janvier 2018 et par la suite.

Le ratio d'endettement total à tout moment correspond au ratio de la dette consolidée à ce moment par rapport au BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés. Le BAIIA ajusté est défini comme le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, éléments extraordinaires, exceptionnels ou non récurrents, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et éléments sans effet sur la trésorerie.

Au 31 décembre 2016, toutes les clauses restrictives relativement à la convention de crédit modifiée et mise à jour étaient respectées.

Le tableau suivant présente un sommaire des taux et des commissions applicables de même que les ratios d'endettement total connexes prévus selon la convention de crédit modifiée et mise à jour. La commission d'attente est calculée sur la tranche inutilisée de la facilité renouvelable. Le taux applicable représente l'écart de la société qui est inclus dans le taux d'intérêt appliqué à la tranche prélevée sur la facilité.

Marge applicable selon le calcul matriciel			
Ratio d'endettement total (x)	Commission d'attente	Emprunts au taux préférentiel et emprunts au taux de base américain	Acceptations bancaires/ TIOL / Lettres de crédit
≤ 2,0	21,5 pb	7,5 pb	107,50 pb
> 2,0 et ≤ 2,5	24,5 pb	22,5 pb	122,5 pb
> 2,5 et ≤ 3,0	27,5 pb	37,5 pb	137,5 pb
> 3,0 et ≤ 3,5	32,5 pb	62,5 pb	162,5 pb
> 3,5	37,5 pb	87,5 pb	187,5 pb

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, le swap de taux d'intérêt suivants était en cours :

Taux d'intérêt	Date d'échéance	Principal (en millions)
1,08 %	2 mai 2019	100,0 \$

Ce swap a été mis en place pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique **Gestion du capital**). Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Taux d'intérêt effectifs

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2016 en ce qui a trait aux obligations non garanties et au papier commercial se présentent comme suit :

Obligations non garanties et papier commercial	Principal (en millions de dollars)	Échéance	Taux global
Obligations non garanties de série A	400,0 \$	3 octobre 2018	3,253 %
Obligations non garanties de série B	250,0	3 octobre 2023	4,461 %
Papier commercial en dollars CA –couvert	100,0	2 mai 2019	1,08 ¹⁸ %
Papier commercial en dollars A – non couvert	189,7 \$	3 janvier – 14 mars 2017	0,91 ¹⁹ %
Papier commercial en dollars US – non couvert	15,0 \$	19 janvier – 9 février 2017	0,81 ²⁰ %

Autres facilités de crédit et de trésorerie

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient également une facilité de pension sur titres auprès d'un consortium de six grandes banques à charte canadiennes. Cette facilité permet à la CDCC de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. La taille de cette facilité composée de liquidités non engagées est passée de 13 464,0 millions de dollars à 13 638,0 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. En outre, le 6 février 2017, nous avons augmenté le montant de la facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 638,0 millions de dollars à 13 788,0 millions de dollars par suite des activités des membres compensateurs. La CDCC peut modifier la taille de cette facilité trimestriellement afin d'assurer la conformité avec sa politique de risque de liquidité.

La CDCC maintient une facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de 300,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou si des liquidités d'urgence sont nécessaires en cas de défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. Au 31 décembre 2016, la CDCC avait prélevé un montant de 2,5 millions de dollars en vue du règlement lié aux opérations de pension sur titres en défaut. Le montant a été contrebalancé en totalité par des titres liquides compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il a été intégralement remboursé après la date de clôture. Le 3 mars 2017, le Groupe TMX a l'intention de proroger la facilité du 3 mars 2017 au 2 mars 2018.

¹⁸ Taux relatif au dollar canadien.

¹⁹ Taux relatif au dollar canadien.

²⁰ Taux relatif au dollar américain.

Par ailleurs, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'était prélevé sur ces facilités de crédit.

La CDS a également conclu, avec un consortium de banques, une entente de crédit de soutien garantie de 400,0 millions de dollars américains, ou l'équivalent en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens et, selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour l'entente de crédit de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien. Au 31 décembre 2016, aucun montant n'était prélevé sur ces facilités de crédit.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant du CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

En 2016, conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (les « PIMF ») et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS, la CDCC et la NGX ont chacune adopté un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation. Ces plans de redressement ont été déposés auprès de leurs organismes de réglementation canadiens compétents. En ce qui concerne les plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont satisfaites, le Groupe TMX a convenu d'assurer un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le contexte d'un redressement. Le Groupe TMX fournit également un cautionnement relativement au fonds de sûreté de la NGX, qui est antérieur à l'adoption des plans de redressement (voir ci-dessous).

Pour sécuriser ses activités de compensation, la NGX dispose d'une convention de crédit de 100,0 millions de dollars américains qui viendra à terme le 23 décembre 2017. Une lettre de crédit de 100,0 millions de dollars américains a été émise aux termes de cette convention et Groupe TMX Inc., filiale en propriété exclusive du Groupe TMX, a fourni un cautionnement à la grande banque à charte canadienne qui a émis cette lettre de crédit.

La NGX dispose également d'une facilité de trésorerie d'un jour pour les transferts électroniques de fonds (« TEF ») de 300,0 millions de dollars consentie par une grande banque à charte canadienne. De plus, la NGX dispose d'une facilité de découvert de 20,0 millions de dollars auprès de la même grande banque à charte canadienne. Cette facilité ne peut être utilisée qu'afin de rembourser la facilité de trésorerie d'un jour le jour ouvrable suivant le jour de règlement.

AgriClear maintient, auprès d'une grande banque à charte canadienne, une facilité d'émission de lettres de crédit non engagée de 10,5 millions de dollars américains. La facilité sert à émettre des lettres de crédit visant à soutenir les activités d'AgriClear. Au 31 décembre 2016, des montants de 0,1 million de dollars et de 9,2 millions de dollars américains au titre des lettres de crédit étaient en cours. Le Groupe TMX a fourni une garantie de 10,5 millions de dollars américains relativement à cette facilité. AgriClear maintient également une convention de crédit non garantie pour des montants de 3,0 millions de dollars et de 3,0 millions de dollars américains. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux préférentiel américain, selon la monnaie du prélèvement. AgriClear recourt à ces facilités pour soutenir ses activités de règlement.

Shorcan maintient une facilité auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements. Les prélèvements sur cette facilité sont garantis par des titres donnés en nantissement.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Papier commercial	309,9 \$	309,9 \$	— \$	— \$	— \$
Obligations non garanties	656,0	6,0	400,0	—	250,0
Obligation découlant de contrats de location-financement	0,4	0,4	—	—	—
Contrats de location simple	155,2	18,7	22,6	20,0	93,9
Obligations en matière de compensation et autres ²¹	17 402,3	17 290,8	26,3	8,0	77,2

²¹ Les obligations en matière de compensation et autres obligations comprennent la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts, le montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques, les soldes et les garanties en espèces détenus avec des membres compensateurs et les soldes avec les adhérents à la CDS. Ces activités de compensation comportent des actifs compensatoires.

GESTION DU CAPITAL

Nos principaux objectifs de gestion du capital qui, selon notre définition, inclut notre trésorerie et nos équivalents de trésorerie, nos titres négociables, notre capital social, notre papier commercial, nos obligations non garanties et nos diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- Conserver un capital suffisant pour poursuivre nos activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des facilités de crédit (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie** pour une description de certaines clauses restrictives financières de la convention de crédit). À l'heure actuelle, nous avons pour objectif de conserver un minimum de 200,0 millions de dollars en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modification.
- Maintenir des notes de crédit dans une fourchette qui cadre avec nos notes de crédit actuelles, soit celles de A (élevé) et de R1 (faible) consenties par DBRS.
- Utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre notre croissance.
- Rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation.
- Réduire les niveaux d'endettement afin de ne pas excéder les ratios d'endettement total aux termes de la convention de crédit, qui diminuent avec le temps.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, nous gérons notre capital en respectant les obligations de maintien du capital qui nous sont imposées ainsi qu'à nos filiales par les organismes de réglementation. Certaines exigences décrites plus loin peuvent imposer des restrictions quant au montant des dividendes en amont ou à d'autres montants qu'une filiale peut distribuer à ses actionnaires.

- Concernant la TSX, comme l'exige la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- Relativement à la TSXV, l'obligation imposée par diverses commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières suffisantes.
- Relativement à la NGX :
 - l'obligation de maintenir des ressources financières adéquates imposée par l'Alberta Securities Commission;
 - maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation sur douze mois, tel que l'exige la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») des États-Unis;

- maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir le plus important cas de défaillance d'une partie contractante dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles, tel que l'exige la CFTC.
- Relativement à la MX, l'obligation imposée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») de respecter les ratios réglementaires suivants définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par l'AMF :
 - un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - un ratio de levier financier de moins de 4,0.
- Relativement à la CDCC, l'obligation de conserver les montants suivants :
 - maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exige la CVMO et l'AMF;
 - maintenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des titres négociables de 5,0 millions de dollars pour couvrir une défaillance d'un membre compensateur ainsi que 5,0 millions de dollars supplémentaires advenant le cas où les 5,0 millions de dollars initiaux aient été entièrement utilisés lors d'une défaillance;
 - maintenir suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie et de titres négociables afin de couvrir les charges d'exploitation durant 12 mois, excluant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - maintenir des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'un total de 30,0 millions de dollars.
- Concernant Shorcan :
 - l'obligation imposée par l'OCRCVM de maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 million de dollars;
 - l'obligation imposée par la National Futures Association de maintenir un capital net minimal;
 - l'obligation imposée par la CVMO de maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0.
 - En outre, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement leur permettant de couvrir six mois de charges d'exploitation (exclusion faite, dans le cas de la CDS, du montant des frais au titre des services partagés facturé à Compensation CDS). Compensation CDS a commencé à attribuer ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances du service de règlement net continu (RNC) pour la fonction du RNC. Depuis le 1^{er} janvier 2016, Compensation CDS a contribué 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles en raison de la défaillance d'un membre compensateur.

- Relativement à Alpha, l'obligation imposée par la CVMO de respecter, sur une base consolidée et non consolidée, les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;
 - un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.
- Relativement à Fiducie TSX, l'obligation imposée par le Bureau du surintendant des institutions financières de maintenir un certain montant minimal de capitaux propres et un ratio de capitaux propres ainsi que de respecter un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2016, nous nous conformions à l'ensemble des obligations précitées en matière de capital imposées par des tiers (voir la rubrique **Facilité de crédit** du présent rapport de gestion pour obtenir une description des clauses restrictives financières qui nous sont imposées).

INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nos instruments financiers incluent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres négociables, détenus dans le but de réaliser un revenu de placement. Les titres négociables sont composés de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Nous avons désigné nos titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur a été calculée en fonction des cours du marché. Aucun profit latent ou réalisé n'a été imputé au bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, contre des profits latents de 0,1 million de dollars et des profits réalisés de 0,1 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les principaux risques reliés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie**, **Risque de crédit – Titres négociables**, **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Titres négociables**, **Risque de liquidité – Trésorerie et équivalents de trésorerie** et **Risque de liquidité – Titres négociables**.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par la CDS lié aux paiements de droits faits par la CDS au nom d'adhérents de la CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par la CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans le bilan consolidé au poste « Retenues d'impôt des adhérents ». Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions s'établissaient à 66,0 millions de dollars.

Les principaux risques auxquels sont exposés la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour obtenir une description de ces risques, il y a lieu de se reporter aux rubriques **Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions** et **Risque de liquidité – Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions**.

Créances clients

Nos instruments financiers incluent des créances clients, qui représentent les sommes à recevoir de nos clients. La valeur comptable est fondée sur les sommes réelles à recevoir, déduction faite d'une provision constituée pour les sommes susceptibles d'être irrécouvrables.

Les principaux risques que comportent les créances clients sont le risque de crédit et le risque de marché. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Risque de crédit – Créances clients** et **Risque de marché – Risque de change**.

CDS – Garanties en espèces et privilèges des adhérents et autres fonds

Dans le cadre des activités de compensation de la CDS, les règles de cette dernière exigent que les adhérents lui fournissent une sûreté sous forme d'espèces ou de titres pour un montant calculé selon leurs activités. Les liquidités données en garantie et déposées auprès de la CDS sont constatées comme un actif, et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents. Cette situation n'a pas d'incidence sur l'état consolidé du résultat net. Puisque les titres donnés en garantie ne donnent pas lieu à une entrée d'avantages économiques pour la CDS, ils ne sont pas comptabilisés.

Les valeurs mobilières des adhérents gardées en dépôt par la CDS et les transactions connexes liées à des privilèges autres qu'en trésorerie relatives à ces titres ne sont pas des actifs financiers de la société, et ces transactions ne donnent pas lieu à une obligation contractuelle ou implicite. La totalité des dividendes en espèces, intérêts et autres distributions en espèces que la société touche sur ces titres gardés en dépôt en attente de distribution sont constatés à titre d'actifs et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – CDS**, **Autre risque de prix du marché – CDS**, **Risque de marché – Risque de change**, **Risque de liquidité – Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents**, **Risque de liquidité – Service de liaison avec New York – CDS** et **Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation**.

CDCC – Règlements quotidiens des sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci

Dans le cadre des activités de compensation de la CDCC, les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme et du règlement des opérations sur options, doivent être recouvrées par les membres compensateurs ou payées à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci sont constatées dans les actifs et les passifs consolidés à titre de soldes avec les membres compensateurs et les adhérents. Cela n'a pas d'incidence sur les états consolidés du résultat net.

CDCC – Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs et dépôts en espèces dans le fonds de compensation

Ces soldes représentent les dépôts en espèces des membres compensateurs détenus au nom de la CDCC à titre de marge à l'égard des positions ouvertes et dans le fonds de compensation. Le montant en espèces détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

CDCC – Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes

En février 2012, la CDCC a procédé au lancement de la compensation des opérations de pension sur titres à revenu fixe. Les opérations de pension sur titres hors cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC. Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de procéder au règlement sur la base du montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs du Groupe TMX.

Les principaux risques que comportent ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – CDCC**, **Autre risque de prix du marché – CDCC**, **Risque de liquidité – Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents** et **Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation**.

NGX – Contrats de produits énergétiques

Les soldes relatifs à la compensation de la NGX comprennent les éléments suivants :

- Montants à recevoir et à payer aux termes des contrats de produits énergétiques – Ces soldes représentent les montants à recevoir et à payer pour les contrats de produits énergétiques dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement ont été établis, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé de résultat puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.
- Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts – Ces soldes représentent la juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange de produits énergétiques dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange de produits énergétiques à terme dont le règlement sera effectué en espèces. La juste valeur est fondée sur l'écart entre le cours au moment de l'entrée en vigueur

du contrat et le prix de règlement. Le prix de règlement est le prix établi par la NGX pour chaque instrument admis à la négociation à la fermeture d'un marché financier dans chaque carrefour où se négocient les prix et il est utilisé conjointement avec les éventails de prix du marché publiés. Selon le type d'instrument et l'échéance dont il est assorti, certains prix de règlement peuvent être établis en fonction de données de négociation réelles extraites du système de négociation de la NGX, de données de base pour les marchés où les ventes de gaz naturel sont facilitées par la NGX en comparaison de ceux de NYMEX, et d'études de marché ou de rapports d'industrie quotidiens. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le compte consolidé de résultat puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – NGX, Autre risque de prix du marché – NGX, Risque de marché – Risque de change, Risque de liquidité – Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts et montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques – NGX et Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation.**

Garanties données en nantissement de la NGX

La NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui est supérieure à son risque de crédit en cours, tel qu'il est déterminé par la NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une grande banque à charte canadienne conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. La NGX peut réaliser cette garantie en cas de défaut d'une partie contractante. La garantie ne figure pas à notre bilan consolidé.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de crédit – NGX, Autre risque de prix du marché – NGX, Risque de marché – Risque de change, Risque de liquidité – Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts et montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques – NGX et Risque de liquidité – Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation.**

Papier commercial

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 500,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur la conjoncture de marché en vigueur au moment de l'émission.

Dans le cadre de la convention de crédit modifiée et mise à jour (se reporter à la rubrique **Facilité de crédit**), nous avons augmenté la limite autorisée aux termes du programme de papier commercial, qui est passée de 400,0 millions de dollars à 500,0 millions de dollars en date du 4 mai 2016.

Le papier commercial émis qui correspond à une obligation non garantie est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS a attribué la note de crédit R-1 (faible) avec une tendance stable au papier commercial.

Le papier commercial est exposé au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Papier commercial et obligations non garanties**, **Risque de marché – Risque de change** et **Risque de liquidité – Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit**.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours : des obligations non garanties de série A à 3,253 %, d'une durée de cinq ans, d'un montant en principal de 400 millions de dollars et des obligations non garanties de série B à 4,461 %, d'une durée de dix ans, d'un montant en principal de 250 millions de dollars. Les obligations non garanties ont obtenu et maintiennent la note de crédit A (élevé) avec une tendance stable de DBRS. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché à titre de données.

Le 3 octobre 2016, les obligations non garanties de série C sont arrivées à échéance et ont été remboursées à même le produit de notre programme de papier commercial et des fonds en caisse.

Les obligations non garanties sont exposées au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous les rubriques **Risque de marché – Risque de taux d'intérêt – Papier commercial et obligations non garanties** et **Risque de liquidité – Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit**.

Swaps de taux d'intérêt

Nous avons mis en place un swap de taux d'intérêt pour couvrir, sur le plan économique, l'émission de papier commercial à compter du 3 octobre 2016 (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Swaps de taux d'intérêt**). Nous évaluons à la valeur de marché la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, laquelle est déterminée en fonction de données observables du marché. Au 31 décembre 2016, la juste valeur du swap de taux d'intérêt correspondait à un actif de 0,1 million de dollars. Une charge de 1,1 million de dollars correspondant au montant net des intérêts payés a été imputée au bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La contrepartie de ce swap est une grande banque à charte canadienne. Comme ce swap n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables, il est possible que le bénéfice net varie en raison de l'évaluation à la juste valeur du swap chaque trimestre, et ce, jusqu'à son échéance.

Les swaps de taux d'intérêt sont exposés au risque de crédit. Un exposé de ce risque est présenté sous la rubrique **Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt**.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Goodwill et immobilisations incorporelles – évaluation et tests de dépréciation

Nous avons comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles évalués à 4 319,8 millions de dollars au 31 décembre 2016, en baisse de 79,9 millions de dollars comparativement à 4 399,7 millions de dollars au 31 décembre 2015, ce qui reflète pour l'essentiel une charge de dépréciation hors trésorerie de 8,9 millions de dollars, un amortissement de 47,8 millions de dollars et des ajustements de 26,1 millions de dollars se rapportant à la déconsolidation de BOX. La direction a déterminé que les tests de dépréciation en ce qui a trait à certains de ces actifs impliquent le recours à des estimations comptables critiques.

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Nous évaluons le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations sont considérées comme étant à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Nous effectuons les tests de dépréciation comme suit :

Chaque date de clôture, nous passons en revue la valeur comptable du goodwill et de nos immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement, même s'il n'existe pas d'indication de dépréciation, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est fondée sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur, de même que toute incidence fiscale différée connexe, sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, une perte de valeur de 8,9 millions de dollars au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles a été enregistrée (voir la rubrique **RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Charges de dépréciation**).

Un degré élevé de jugement doit être exercé pour évaluer l'incidence du rendement de l'exploitation et des changements macroéconomiques et pour estimer les flux de trésorerie. Des perturbations de nos activités et la faiblesse de l'économie, y compris un recul continu dans le secteur des ressources, pourraient entraîner des charges de dépréciation additionnelles au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Une autre charge de dépréciation importante dans l'avenir pourrait avoir une incidence importante sur notre bénéfice net présenté.

Formation de capital – Inscriptions

En 2016, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») Inscriptions demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 2,8 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 4,5 % du taux de croissance final ou une diminution de 18,3 % des flux de trésorerie.

Marchés financiers – Négociation de titres de participation

En 2016, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable du secteur *Négociation de titres de participation* demeure supérieure à sa valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée.

Bien que la part de marché du Groupe TMX du volume de négociation de titres négociables ait diminué, passant de 74 % en 2015²² à 69 % en 2016, dans l'ensemble, les volumes de titres négociés sur tous les marchés boursiers du Groupe TMX (TSX, TSXV et Alpha) en 2016 ont augmenté de 14 %²³ comparativement à ceux de 2015.

La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 5,7 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 10,9 % du taux de croissance final ou une diminution de 30,4 % des flux de trésorerie.

Marchés financiers – CDS

En 2016, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT CDS demeure supérieure à la valeur comptable, de sorte qu'aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 6,9 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 12,6 % du taux de croissance final ou une diminution de 41,6 % des flux de trésorerie.

²² Source : OCRCVM (compte non tenu des applications intentionnelles).

²³ Source : données internes.

Perspectives sur le marché – TMX Datalinx et produits d'analyse TMX

En 2016, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable du secteur *Perspectives sur le marché* demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 4,1 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 7,0 % du taux de croissance final ou une diminution de 26,2 % des flux de trésorerie.

Perspectives sur le marché – TMX Atrium

Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de TMX Atrium était inférieure à sa valeur comptable et, par conséquent, l'UGT TMX Atrium a fait l'objet d'une dépréciation de 5,3 millions de dollars.

Négociation et compensation de dérivés – MX et CDCC

En 2016, la direction a révisé ses projections de croissance. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT Dérivés demeure supérieure à sa valeur comptable et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. Dans l'ensemble, le volume de négociation du secteur *Dérivés* s'est accru de 20 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par rapport à l'exercice précédent. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, ayant une incidence importante sur l'estimation de la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 1,5 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 2,0 % du taux de croissance final ou une diminution de 16,9 % des flux de trésorerie.

Négociation et compensation de produits énergétiques – NGX

En 2016, la direction a révisé ses prévisions de croissance pour inclure des hypothèses relatives aux nouvelles occasions d'affaires. Les projections à l'égard des flux de trésorerie couvrent une période de cinq ans. Selon les hypothèses actuelles, la valeur recouvrable de l'UGT NGX demeure supérieure à sa valeur comptable, et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée. Le volume total de négociation du secteur *Produits énergétiques* a augmenté de 11 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 par rapport à l'exercice précédent. La direction a identifié trois hypothèses clés, soit le taux d'actualisation avant impôt, le taux de croissance final et les projections de flux de trésorerie, à l'égard desquelles, prises individuellement, un changement raisonnablement possible pourrait faire en sorte que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Les changements dans ces hypothèses qui pourraient faire en sorte que la valeur comptable soit égale à la valeur recouvrable comprennent ce qui suit : une augmentation de 2,4 % du taux d'actualisation avant impôt, une diminution de 4,0 % du taux de croissance final ou une diminution de 15,9 % des flux de trésorerie.

Solutions de marché – AgriClear

Lancée en 2015, AgriClear est une plateforme en ligne offrant des services d'opérations et de paiement aux acheteurs et aux vendeurs de bétail américains et canadiens. En 2016, la direction a révisé ses prévisions de croissance pour AgriClear dans le cadre de la réévaluation du plan tactique de cette entreprise. Selon les hypothèses actuelles, nous avons établi

que la valeur recouvrable d'AgriClear est inférieure à sa valeur comptable, de sorte qu'une charge de dépréciation de 3,6 millions de dollars a été comptabilisée.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ANNUELLES ET TRIMESTRIELLES

Principales informations annuelles

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2016	2015	2014
Produits	742,0 \$	717,0 \$	717,3 \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX	196,4	(52,3)	100,5
Total des actifs (aux 31 décembre)	22 201,4	17 017,4	14 964,1
Passifs non courants (aux 31 décembre)	1 547,1	1 536,0	1 889,5
Bénéfice (perte) par action ²⁴			
De base	3,60	(0,96)	1,85
Dilué(e)	3,58	(0,96)	1,85
Résultat ajusté par action ²⁵			
De base	4,49	3,64	3,84
Dilué	4,47	3,64	3,84
Dividendes en espèces déclarés par action ordinaire	1,65	1,60	1,60

Comparaison de l'exercice 2016 et de l'exercice 2015

(Voir les rubriques **RÉSULTATS D'EXPLOITATION** et **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos le 31 décembre 2015**)

Comparaison de l'exercice 2015 et de l'exercice 2014

Produits

Les produits de 2015 sont demeurés essentiellement au même niveau que ceux de 2014. Les produits des secteurs *Perspectives sur le marché*, *Négociation de dérivés* au Canada et *Négociation et compensation de produits énergétiques* ont connu des hausses qui ont été contrebalancées par la baisse des produits des secteurs *Formation de capital* et *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* ainsi que des produits du secteur *Négociation de dérivés* générés par BOX. L'incidence de la dépréciation du dollar canadien par rapport aux autres monnaies, y compris le dollar américain, survenue en 2015 comparativement à 2014 a été favorable. Cette incidence s'est chiffrée à quelque 23 millions de dollars.

²⁴ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

²⁵ Voir l'analyse à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS*.

Perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX, résultat par action et résultat ajusté par action

La perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX en 2015 s'est chiffrée à 52,3 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 100,5 millions de dollars, ou 1,85 \$ par action ordinaire de base et après dilution, généré en 2014. La perte nette en 2015 découle des charges de dépréciation hors trésorerie de 221,7 millions de dollars (200,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle) liées aux secteurs *Formation de capital (Inscriptions)* et *Négociation de titres de participation*, sous l'effet de la longue période de ralentissement touchant le secteur des ressources et plus particulièrement les sociétés à petite capitalisation du secteur des ressources, au secteur *Dérivés (BOX)* touché par la concurrence sur le marché américain des options, et à d'autres actifs. En 2014, nous avons également engagé des charges de dépréciation hors trésorerie se rapportant essentiellement au goodwill et à la liste de clients de BOX, dont notre quote-part se chiffrait à 63,6 millions de dollars (après impôt).

Le résultat ajusté par action, qui est passé de 3,84 \$ en 2014 à 3,64 \$ en 2015, a diminué de 5 %, en raison surtout de la diminution des produits du secteur *Formation de capital* et de la hausse des charges liées à Razor Risk, dont l'incidence a été atténuée par des profits de change à l'échelle de l'entreprise. (Voir le **Rapport de gestion de 2014 pour prendre connaissance d'un rapprochement du bénéfice par action au bénéfice ajusté par action.**)

Total des actifs

Notre bilan consolidé au 31 décembre 2015 englobe des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes qui ont été portés aux soldes avec les membres compensateurs et les adhérents. Ces soldes sont des montants égaux qui sont compris dans le total des passifs. Les soldes avec les membres compensateurs et les adhérents relatifs à la CDCC se chiffraient à 11 117,8 millions de dollars au 31 décembre 2015. L'augmentation de 2 053,3 millions de dollars du total des actifs entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 est en grande partie attribuable à la hausse de 2 671,8 millions de dollars des soldes avec les membres compensateurs pour la CDCC, contrebalancée en partie par la réduction de valeur d'actifs.

Passifs non courants

La diminution de 353,5 millions de dollars des passifs non courants correspond au reclassement de nos obligations non garanties de série C (échéant le 3 octobre 2016) des passifs non courants vers les passifs courants.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars, sauf les montants par action – non audité)	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015	30 sept. 2015	30 juin 2015	31 mars 2015
Formation de capital	46,6 \$	45,9 \$	51,8 \$	38,6 \$	38,8 \$	44,7 \$	52,9 \$	43,4 \$
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	26,5	23,7	26,5	25,6	20,1	20,9	20,9	24,6
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	18,2	17,4	18,1	17,5	17,9	17,1	17,7	17,5
Négociation et compensation de dérivés	28,4	27,2	30,4	31,5	25,8	27,5	24,2	27,0
Négociation et compensation de produits énergétiques	13,7	13,2	14,4	14,4	13,7	12,2	12,8	13,6
Perspectives sur le marché	54,0	52,6	52,7	51,7	58,8	50,9	49,7	53,4
Autres	2,0	0,3	0,7	(1,6)	2,0	2,6	0,5	5,8
Produits	189,4	180,3	194,6	177,7	177,1	175,9	178,7	185,3
Charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique ²⁶	104,8	104,3	106,9	106,7	116,6	109,6	112,1	111,3
Bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	84,6	76,0	87,7	71,0	60,5	66,3	66,6	74,0
Charges liées au recentrage stratégique	—	17,7	2,0	1,3	8,2	4,4	3,4	6,7
Bénéfice d'exploitation ²⁷	84,6	58,3	85,7	69,7	52,3	61,9	63,2	67,3
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires du Groupe TMX	52,6	39,2	58,3	46,3	(159,0)	36,5	27,6	42,6
Bénéfice (perte) par action ²⁸								
De base	0,96	0,72	1,07	0,85	(2,92)	0,67	0,51	0,78
Dilué(e)	0,95	0,72	1,07	0,85	(2,92)	0,67	0,51	0,78

²⁶ Voir l'analyse à la rubrique Mesures supplémentaires conformes aux IFRS.

²⁷ Voir l'analyse à la rubrique Mesures supplémentaires conformes aux IFRS.

²⁸ L'information portant sur le résultat par action est fondée sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Revue des résultats du quatrième trimestre

Comparaison des résultats du quatrième trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

- Les produits se sont chiffrés à 189,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en hausse de 12,3 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à ceux de 177,1 millions de dollars enregistrés au quatrième trimestre de 2015. Les produits tirés des secteurs *Formation de capital*, *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Négociation et compensation de dérivés* ont progressé. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par le déclin des produits tirés du secteur *Perspectives sur le marché*, représentant une baisse de 6,2 millions de dollars des produits de Razor Risk.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* se sont établies à 104,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2016, en baisse de 11,8 millions de dollars, ou de 10 %, par rapport à celles de 116,6 millions de dollars inscrites au quatrième trimestre de 2015. Les charges liées à Razor Risk ont diminué d'environ 7,7 millions de dollars et l'ensemble de l'effectif a été réduit en raison de notre initiative de recentrage stratégique. Par ailleurs, les charges d'exploitation se rapportant aux circuits, à l'infrastructure, aux projets et à l'occupation ont diminué, de même que les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Depuis le 1^{er} juillet 2016, nous excluons les charges d'exploitation liées à BOX puisque nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX. Ces réductions des charges ont été neutralisées en partie par l'accroissement des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés.
- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX au quatrième trimestre de 2016 s'est chiffré à 52,6 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et à 0,95 \$ après dilution, contre une perte nette de 159,0 millions de dollars, ou 2,92 \$ par action ordinaire de base et après dilution, dégagé au quatrième trimestre de 2015. Au dernier trimestre de 2015, une perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX a découlé des charges de dépréciation hors trésorerie de 215,8 millions de dollars (194,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle) afférentes aux secteurs *Formation de capital (Inscription)*, *Négociation de titres de participation et Dérivés* (BOX) et à d'autres actifs. Au quatrième trimestre de 2016, nous avons imputé des charges de dépréciation de 8,9 millions de dollars (8,9 millions de dollars après impôt) relatives à TMX Atrium et à AgriClear. L'augmentation du bénéfice net au quatrième trimestre de 2016 en regard du quatrième trimestre de 2015 s'explique également par la hausse des produits, par la baisse des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique et par la diminution des charges liées au recentrage stratégique. Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé un ajustement hors trésorerie de l'impôt sur le résultat d'environ 3,2 millions de dollars se rapportant à une modification apportée au taux d'imposition des sociétés du Québec, ce qui a réduit la charge d'impôt.
- Au quatrième trimestre de 2016, les *entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation* ont augmenté par rapport au quatrième trimestre de 2015, du fait surtout de l'accroissement du bénéfice d'exploitation (exclusion faite des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) et de l'augmentation de la trésorerie provenant des fournisseurs et autres créditeurs, contrebalancées dans une certaine mesure par une diminution de la trésorerie provenant des clients et autres débiteurs ainsi que des charges payées d'avance.
- Au quatrième trimestre de 2016, les *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* ont été inférieures à celles du quatrième trimestre de 2015. Le quatrième trimestre de 2015 a comporté des remboursements nets de 29,0 millions de dollars de facilités de trésorerie, contre des prélèvements nets de 3,5 millions de dollars sur les

facilités de trésorerie au quatrième trimestre de 2016. En outre, le produit tiré de l'exercice d'options a été plus élevé au quatrième trimestre de 2016 qu'au quatrième trimestre de 2015. Les augmentations de la trésorerie ont été neutralisées en partie par l'incidence du montant net plus élevé des remboursements de la dette et par le versement de dividendes plus élevés aux porteurs de titres de participation.

- Au quatrième trimestre de 2016, il y a eu des *sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement*, comparativement à des *entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement* au quatrième trimestre de 2015. Ce changement découle essentiellement d'un achat net de titres négociables au quatrième trimestre de 2016 contre une vente nette de titres négociables au dernier trimestre de 2015. En outre, les dividendes reçus ont diminué, ce qui a été contrebalancé en partie par une réduction des sorties de fonds liées aux ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles au quatrième trimestre de 2016 par rapport au quatrième trimestre de 2015.

Comparaison du quatrième trimestre de 2016 et du troisième trimestre de 2016

- Les produits du quatrième trimestre de 2016 ont surpassé ceux du troisième trimestre de 2016, témoignant de hausses des produits des secteurs *Négociation et CDS – titres de participation et de titres à revenu fixe, Négociation et compensation de dérivés, Négociation et compensation de produits énergétiques, ainsi que Formation de capital, Perspectives sur le marché et Autres*.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du quatrième trimestre de 2016 ont augmenté de 1 % par rapport à celles du troisième trimestre de 2016, sous l'effet de l'augmentation des frais de vente et des charges générales et administratives, incluant les taxes à la consommation et les frais externes, découlant principalement de la consolidation des plateformes des chambres de compensation, compensée par une diminution des frais d'occupation. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une diminution séquentielle des *charges au titre des systèmes d'information et de négociation* dans le cadre de la radiation de charges de 2,8 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés au cours du troisième trimestre de 2016. Les *coûts au titre de la rémunération et des avantages* ont légèrement diminué, les coûts moindres découlant de la réduction de l'effectif étant en partie contrebalancés par d'autres coûts au titre de la rémunération et des avantages, notamment les charges plus élevées au titre des régimes incitatifs à long terme liés au rendement destinés aux employés.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* et le *bénéfice d'exploitation* ont augmenté entre le troisième et le quatrième trimestre de 2016 par suite de la hausse des produits, qui a été quelque peu neutralisée par une légère hausse des charges d'exploitation, avant les charges liées au recentrage stratégique. L'amélioration du *bénéfice d'exploitation* au quatrième trimestre de 2016 par rapport au trimestre précédent résulte de l'accroissement des produits et d'une diminution marquée des charges liées au recentrage stratégique, incluant les indemnités de départ se rapportant à l'initiative que nous avons annoncée en septembre 2016.
- Au quatrième trimestre de 2016, le *bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* s'est établi à 52,6 millions de dollars, ou 0,95 \$ par action ordinaire après dilution, alors que nous avons affiché un bénéfice net de 39,2 millions de dollars, ou de 0,72 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au troisième trimestre de 2016, ce qui reflète l'accroissement des produits et la baisse marquée des charges liées au recentrage stratégique.

Comparaison du troisième trimestre de 2016 et du deuxième trimestre de 2016

- Les *produits* du troisième trimestre de 2016 ont diminué par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2016 du fait de la diminution des produits du secteur *Négociation et compensation de dérivés* à la suite de l'exclusion des produits liés à BOX à compter du 1^{er} juillet 2016. Les produits du secteur *Négociation et compensation de dérivés* se rapportant à BOX ont diminué de 2,7 millions de dollars entre le deuxième trimestre de 2016 et le troisième trimestre de 2016. Il y a également eu une réduction des produits des secteurs *Formation de capital* et *Négociation et CDS – titres de participation et de titres à revenu fixe* en raison des conditions moins actives des marchés des actions par rapport au deuxième trimestre de 2016. Les produits des secteurs *Négociation et compensation de produits énergétiques* et *Perspectives sur le marché* ont également fléchi entre le deuxième trimestre et le troisième trimestre de 2016.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du troisième trimestre de 2016 ont diminué de 2 % par rapport à celles du deuxième trimestre de 2016 par suite de l'exclusion des charges d'exploitation liées à BOX effectuée lorsque nous avons cessé de consolider les résultats d'exploitation de BOX et par suite de la diminution des coûts résultant de la réduction de l'ensemble de l'effectif. Les charges au titre de la taxe à la consommation et des coûts de marketing ont également décliné au troisième trimestre de 2016 comparativement au deuxième trimestre de 2016. Ces diminutions ont été neutralisées dans une certaine mesure par l'augmentation des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et par la hausse des charges globales au titre des *systèmes d'information et de négociation*, résultant en partie de la radiation de charges de 2,8 millions de dollars se rapportant à des produits abandonnés.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* et le *bénéfice d'exploitation* ont diminué au troisième trimestre de 2016 par rapport au deuxième trimestre de 2016, rendant compte du recul des produits, contrebalancé dans une certaine mesure par la baisse des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique. Le *bénéfice d'exploitation* a été beaucoup moins élevé au troisième trimestre de 2016 qu'au deuxième trimestre de 2016 du fait de l'accroissement des charges liées au recentrage stratégique, incluant les indemnités de départ en lien avec l'initiative que nous avons annoncée en septembre 2016.
- Le *bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* du troisième trimestre de 2016 s'est chiffré à 39,2 millions de dollars, ou 0,72 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 58,3 millions de dollars, ou de 1,07 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au deuxième trimestre, reflétant la baisse des produits et la hausse des charges liées au recentrage stratégique.

Comparaison du deuxième trimestre de 2016 et du premier trimestre de 2016

- Les *produits* du deuxième trimestre de 2016 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2016 du fait de l'augmentation des produits du secteur *Formation de capital* (provenant principalement des droits d'inscription additionnelle), et des produits des secteurs *Perspectives sur le marché*, *Négociation et CDS – titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Autres*, hausse contrebalancée dans une certaine mesure par une diminution des produits du secteur *Dérivés*. L'accroissement des autres produits est surtout attribuable à la comptabilisation de pertes nettes de change moins élevées sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et en d'autres monnaies que le dollar canadien au deuxième trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2016. Les produits tirés du secteur *Négociation et compensation de produits énergétiques* sont pour l'essentiel demeurés inchangés.

- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du deuxième trimestre de 2016 ont été essentiellement stables par rapport à celles du premier trimestre de 2016. L'augmentation des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et la hausse des *frais de vente et des charges générales et administratives*, incluant des coûts de marketing plus élevés, ont pour l'essentiel contrebalancé la baisse des *coûts au titre de la rémunération et des avantages* ayant découlé d'une réduction des cotisations sociales et de la comptabilisation à l'actif d'un montant plus élevé au titre des coûts de main-d'œuvre au cours du deuxième trimestre de 2016 comparativement au premier trimestre de 2016.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* et le *bénéfice d'exploitation* du deuxième trimestre de 2016 se sont accrus en regard de ceux du premier trimestre de 2016, rendant compte de l'accroissement des produits.
- Le *bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* du deuxième trimestre de 2016 s'est chiffré à 58,3 millions de dollars, ou 1,07 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 46,3 millions de dollars, ou 0,85 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au premier trimestre de 2016, reflétant l'accroissement des produits.

Comparaison du premier trimestre de 2016 et du quatrième trimestre de 2015

- Entre le quatrième trimestre de 2015 et le premier trimestre de 2016, les *produits* n'ont pratiquement pas varié, en raison du fait que l'augmentation des produits des secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, *Négociation et compensation de dérivés* et *Négociation et compensation de produits énergétiques* a été contrebalancée par la diminution des produits des secteurs *Perspectives sur le marché* attribuable en grande partie aux produits de Razor Risk et des secteurs *CDS* et *Autres*. La baisse des autres produits est surtout attribuable à la comptabilisation de pertes nettes de change importantes sur les actifs monétaires nets libellés en dollars américains et en d'autres monnaies que le dollar canadien au premier trimestre de 2016, contre des profits nets de change au quatrième trimestre de 2015. Les produits du secteur *Formation de capital* se sont essentiellement maintenus.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* ont diminué de 8 % par rapport à celles enregistrées au quatrième trimestre de 2015, sous l'effet d'une baisse de 6,7 millions de dollars des coûts liés à Razor Risk et de la diminution des coûts liés aux *systèmes d'information et de négociation*.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du premier trimestre de 2016 s'est accru en regard de celui du quatrième trimestre de 2015 sous l'effet de la baisse des charges d'exploitation avant les *charges liées au recentrage stratégique*.
- Le *bénéfice d'exploitation* s'est accru entre le quatrième trimestre de 2015 et le premier trimestre de 2016 en raison de la baisse des *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique*, et de la baisse des *charges liées au recentrage stratégique*.
- Pour le quatrième trimestre de 2015, nous avons inscrit une *perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* de 159,0 millions de dollars, ou de 2,92 \$ par action ordinaire de base et après dilution, alors que nous avons affiché un bénéfice net de 46,3 millions de dollars, ou de 0,85 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au premier trimestre de 2016. La perte nette du quatrième trimestre de 2015 s'explique par la comptabilisation de charges de dépréciation hors trésorerie de 215,8 millions de dollars afférentes aux secteurs *Formation de capital (Inscription)*, *Négociation de titres de participation*, *Dérivés (BOX)* et à d'autres actifs, dont notre quote-part s'élève à

200,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle. Bien que les produits n'aient pratiquement pas varié, les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* et les *charges liées au recentrage stratégique* ont diminué entre le quatrième trimestre de 2015 et le premier trimestre de 2016.

Comparaison du quatrième trimestre de 2015 et du troisième trimestre de 2015

- Entre le troisième et le quatrième trimestre de 2015, les produits ont progressé de 1 % en raison de l'augmentation des produits des secteurs *Perspectives sur le marché*, *Négociation et compensation de produits énergétiques et CDS*, hausse qui a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits des secteurs *Formation de capital*, *Négociation et compensation de dérivés* et *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe*.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* ont augmenté de 6 % par rapport à celles du troisième trimestre de 2015, et ce, sous l'effet de l'augmentation des coûts afférents à Razor Risk, de la hausse des coûts liés à l'exploitation des systèmes d'information et de négociation, de la baisse du montant inscrit à l'actif quant à la main-d'œuvre et de l'accroissement des charges liées au marketing et des coûts liés aux projets. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par une diminution des coûts afférents aux régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et des charges engagées par Equicom (vendue en juillet 2015).
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* a reculé entre le troisième et le quatrième trimestre de 2015 par suite de l'augmentation des charges d'exploitation, qui a été quelque peu neutralisée par la hausse des produits.
- Le *bénéfice d'exploitation* a diminué entre le troisième et le quatrième trimestre de 2015 du fait de l'augmentation des charges d'exploitation et d'une hausse des charges liées au recentrage stratégique, ce qui a été quelque peu compensé par une hausse des produits.
- Pour le quatrième trimestre de 2015, nous avons inscrit une *perte nette attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* de 159,0 millions de dollars, ou de 2,92 \$ par action ordinaire de base et après dilution, alors que nous avons affiché un bénéfice net de 36,5 millions de dollars, ou de 0,67 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au troisième trimestre de 2015. La perte nette du quatrième trimestre de 2015 s'explique par la comptabilisation de *charges de dépréciation hors trésorerie* de 215,8 millions de dollars afférentes aux secteurs *Formation de capital (Inscription)*, *Négociation de titres de participation*, *Dérivés (BOX)* et à d'autres actifs, dont notre quote-part s'élève à (200,0 millions de dollars après impôt, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle). Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* du quatrième trimestre de 2015 se sont alourdies en regard de celles du troisième trimestre de 2015; les charges liées au recentrage stratégique ont crû de 3,8 millions de dollars pendant cette même période.

Comparaison du troisième trimestre de 2015 et du deuxième trimestre de 2015

- Les *produits* du troisième trimestre de 2015 ont diminué de 2 % par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2015, ce qui témoigne de la baisse des produits du secteur *Formation de capital* tirés des droits d'inscription additionnelle et de la perte des produits générés par Equicom, qui a été vendue en juillet 2015. Il y a également eu une diminution des produits des secteurs *CDS* et *Négociation et compensation de produits énergétiques*. Les produits moins élevés ont été atténués en partie par la hausse des produits des secteurs *Perspectives sur le marché*, *Négociation et*

compensation de dérivés et Autres. Les produits tirés du secteur Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe sont demeurés essentiellement les mêmes.

- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* ont diminué de 2 % entre le deuxième trimestre de 2015 et le troisième trimestre de 2015. Cette diminution s'explique par une baisse des charges liées à la technologie, des coûts liés à Razor Risk, des charges engagées par Equicom (vendue en juillet 2015) et des coûts au titre de la rémunération et des avantages, soit principalement les cotisations sociales. Ces baisses ont été quelque peu contrebalancées par la hausse des coûts au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés.
- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* a reculé légèrement entre le deuxième et le troisième trimestre de 2015 en raison de l'incidence de la diminution des produits, laquelle a été largement neutralisée par une baisse des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice d'exploitation* a affiché une baisse entre le deuxième et le troisième trimestre de 2015 en raison de l'incidence de la diminution des produits et de l'augmentation des charges liées au recentrage stratégique, incidence qui a été quelque peu neutralisée par la baisse des charges d'exploitation.
- Au troisième trimestre de 2015, le *bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* a augmenté de 8,9 millions de dollars, ou de 32 %, par rapport à celui du deuxième trimestre de 2015. Au cours du deuxième trimestre de 2015, nous avons inscrit des charges de dépréciation afférentes à Equicom et à ir2020 de 5,9 millions de dollars. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2015, le taux d'impôt des sociétés en Alberta a augmenté, passant de 10 % à 12 % avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2015. Par suite de ce changement, il y a eu une augmentation du montant net des passifs d'impôt différé et une augmentation nette hors trésorerie correspondante de la charge d'impôt différé de 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, ce qui a réduit le bénéfice net de 7,1 millions de dollars. Ces augmentations ont été contrebalancées par un bénéfice d'exploitation inférieur au troisième trimestre de 2015 et par des charges financières nettes à la hausse comparativement au deuxième trimestre de 2015, ce qui a réduit le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX. En outre, nous avons constaté au troisième trimestre de 2015 un ajustement de l'impôt sur le résultat de 1,6 million de dollars afférent à BOX, ce qui a également donné lieu à une baisse du bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.

Comparaison du deuxième trimestre de 2015 et du premier trimestre de 2015

- Les *produits* du deuxième trimestre de 2015 ont diminué de 4 % par rapport à ceux du premier trimestre de 2015, ce qui témoigne de la baisse des produits des secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, *Négociation et compensation de dérivés*, *Négociation et compensation de produits énergétiques* et *Perspectives sur le marché*. Par ailleurs, les produits du secteur *Autres* ont été inférieurs au deuxième trimestre de 2015 à ceux du premier trimestre de 2015, ce qui s'explique par des pertes nettes de change au deuxième trimestre de 2015 contre des profits nets de change au premier trimestre de 2015. Ces reculs ont été atténués en partie par la hausse des produits du secteur *Formation de capital* tirés des droits d'inscription initiale et additionnelle et d'autres sources, ainsi que du secteur *CDS*.
- Les *charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* se sont accrues de 1 % entre le premier et le deuxième trimestre de 2015. La progression des charges liées à la technologie et au marketing se rapportant aux projets au deuxième trimestre de 2015 par rapport au premier trimestre de 2015 a été contrebalancée par la contraction des coûts au titre de la rémunération et des avantages, laquelle reflète des coûts moindres au titre de

nos régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et des cotisations sociales moins élevées au deuxième trimestre de 2015 qu'au premier trimestre de 2015.

- Le *bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique* a diminué entre le premier et le deuxième trimestre de 2015 sous l'effet de la baisse des produits et de la hausse des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice d'exploitation* a reculé entre le premier et le deuxième trimestre de 2015, ce qui témoigne de l'incidence de la diminution des produits et de l'augmentation des charges d'exploitation, quelque peu compensées par l'allègement des charges liées au recentrage stratégique.
- Au deuxième trimestre de 2015, le *bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX* a diminué de 15,0 millions de dollars, ou de 35 %, par rapport à celui du premier trimestre de 2015. Au cours du deuxième trimestre de 2015, nous avons inscrit des charges de dépréciation afférentes à Equicom et à ir2020 de 5,9 millions de dollars. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2015, le taux d'impôt des sociétés en Alberta a augmenté, passant de 10 % à 12 %, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2015. Par suite de ce changement, il y a eu une augmentation du montant net des passifs d'impôt différé et une augmentation nette hors trésorerie correspondante de la charge d'impôt différé de 7,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2015, ce qui a réduit le bénéfice net de 7,1 millions de dollars.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Les filiales en exploitation du Groupe TMX fournissent des services cruciaux aux marchés financiers et aux marchés des marchandises du Canada; notre capacité de fournir des produits et des services à nos clients repose sur une gestion efficace des risques. Les activités que nous menons afin d'offrir nos produits et nos services à nos clients nous exposent à divers risques. La gestion des risques d'entreprise vise à assurer que les conséquences des activités que nous menons à l'échelle de l'entreprise et qui nous exposent à des risques soient transparentes et bien comprises, qu'elles respectent dans une large mesure nos objectifs et notre appétence pour le risque et qu'elles maintiennent un juste équilibre entre le risque et le rendement.

Nous avons relevé certains principes qui guident notre gestion des risques, dont les suivants :

- Nous promouvons et maintenons, à l'échelle de l'entreprise, une culture d'intégrité qui met l'accent sur l'importance d'une gestion efficace des risques intégrée aux activités quotidiennes et aux processus décisionnels et qui encourage une communication franche et directe.
- Nos unités d'exploitation et nos fonctions internes (*première ligne de défense*) assument tous les risques auxquels elles sont exposées dans le cadre de leurs activités et sont tenues responsables de la gestion efficace de ces risques. Pour ce faire, elles peuvent compter sur l'appui des fonctions de gestion des risques (*deuxième ligne de défense*) et d'audit interne (*troisième ligne de défense*). Les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risques sont définis adéquatement à l'échelle de l'entreprise.
- Nous avons recours à des processus de gestion des risques efficaces et uniformes à l'échelle de l'entreprise de sorte que les risques soient transparents et qu'ils respectent notre niveau approuvé d'appétence pour le risque.
- Nous déployons les ressources nécessaires et disposons d'outils, de méthodes, de modèles et de technologies efficaces aux fins de la prise en charge des processus de gestion des risques.

- Notre programme de gestion des risques d'entreprise est conforme aux normes du secteur et aux exigences juridiques et réglementaires, et il fait l'objet de réévaluations régulières.

Risques et incertitudes

Le Comité de gestion des risques, un comité de gestion du Groupe TMX, a dressé une liste des risques d'entreprise principaux qui sont, à son avis, les risques les plus importants auxquels le Groupe TMX est exposé. Le Comité de gestion des risques procède à un examen officiel de ces risques d'entreprise principaux au moins une fois l'an en évaluant l'incidence et la probabilité de chacun compte tenu des stratégies d'atténuation connues et des contrôles internes en place. Le Comité de gestion des risques examine également tous les risques nouveaux ou émergents qui doivent être pris en compte. Ces risques d'entreprise principaux sont regroupés dans l'une des catégories de risques, soit risque stratégique, financier, d'exploitation de même que juridique et réglementaire.

Les risques et incertitudes énumérés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe TMX est exposé. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons actuellement comme peu importants pourraient aussi avoir un effet défavorable sur nos activités. Si l'un ou l'autre des risques suivants se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Risques de stratégie

Risque lié à la concurrence

Nous sommes exposés au risque que des concurrents existants ou de nouveaux venus (y compris des fournisseurs de technologies perturbatrices) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nos activités du secteur Formation de capital font concurrence à d'autres bourses, à des marchés hors cote et à d'autres services.

Nous livrons concurrence aux bourses nord-américaines dans un vaste éventail de secteurs, de même qu'à l'échelle mondiale à l'égard des nouvelles inscriptions, notamment en ce qui a trait aux sociétés du secteur des ressources et aux PME. Nous concurrençons également des bourses nord-américaines et internationales en vue d'obtenir des inscriptions canadiennes. Au pays, nous rivalisons présentement avec deux autres bourses pour l'obtention d'inscriptions.

Bien que certains émetteurs canadiens envisagent de s'inscrire à la cote d'une autre importante bourse nord-américaine ou internationale, la grande majorité d'entre eux s'inscrivent à la cote de la Bourse de Toronto ou de la Bourse de croissance TSX et n'ignorent pas nos marchés. Nous rivalisons également avec des institutions et divers participants au marché qui offrent d'autres formes de financement qui ne sont pas nécessairement négociées sur des marchés publics, y compris des capitaux privés et d'autres sources de financement par emprunt.

Le financement collectif, une nouvelle approche permettant aux entreprises en démarrage et aux PME de mobiliser des capitaux en faisant appel à un grand nombre de personnes pour faire de petits investissements par l'intermédiaire d'un portail Internet, fait également son entrée sur l'échiquier. Enfin, à mesure que nous élargissons nos services aux sociétés inscrites, il se peut que nous ayons à concurrencer directement des sociétés canadiennes et étrangères qui offrent divers services aux actionnaires.

La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX et la Bourse Alpha TSX font face à une concurrence de la part d'autres bourses, d'autres marchés boursiers et d'autres mécanismes de négociation.

Nous faisons face à une concurrence des autres bourses, en particulier celles des États-Unis, étant donné qu'elles continuent de se regrouper et que les activités de placement se mondialisent de plus en plus. Ces concurrents peuvent notamment chercher à attirer des émetteurs canadiens inscrits à la cote de l'une de nos bourses. À titre d'exemple, l'un de nos concurrents situés aux États-Unis a acquis un SNP canadien dont la part du marché de négociation de titres de capitaux propres canadiens est la deuxième en importance. Il se pourrait qu'en plus de courtiser les émetteurs canadiens pour obtenir leur inscription et leurs activités de négociation, ce concurrent fasse une percée dans d'autres secteurs où nous exerçons actuellement des activités, y compris la négociation d'autres catégories d'actifs, ou dans des secteurs couverts par nos secteurs *Formation de capital*, *Dérivés* ou *Perspectives sur le marché*. Nous rivalisons également avec les bourses étrangères pour obtenir l'inscription d'émetteurs canadiens et la négociation de leurs titres. Par ailleurs, la diversité des autres marchés et bourses des États-Unis où se négocient des titres canadiens, notamment les marchés anonymes et les mécanismes d'internalisation, exerce une pression concurrentielle accrue sur nos activités. Par exemple, certains participants du marché aux États-Unis, appelés grossistes, sont actuellement en mesure de payer nos clients pour les flux d'ordres en vertu des lois et des règlements américains en matière de valeurs mobilières. Cette pratique est interdite au Canada, ce qui nous désavantage. L'OCRCVM a publié des directives et un avis technique afin de clarifier les exigences applicables aux courtiers en valeurs mobilières lorsque les ordres visant les titres canadiens sont exécutés hors des marchés canadiens; il s'agit là d'une étape importante de la démarche de l'OCRCVM pour régler les problèmes concernant l'acheminement des ordres aux États-Unis. Notre incapacité éventuelle de demeurer concurrentiels dans l'exécution des ordres pourrait faire diminuer le volume d'opérations sur nos bourses portant sur tous les titres d'émetteurs inscrits aussi sur d'autres bourses et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. Notre part de marché combinée (englobant la Bourse de Toronto, Alpha et, jusqu'au 18 septembre 2015, TMX Select) du volume total d'opérations sur nos bourses portant sur les titres d'émetteurs canadiens inscrits aussi sur d'autres bourses s'est établie à 32 % par rapport à celle des bourses américaines en 2016, alors qu'elle avait atteint 34 % en 2015. Notre équipe de vente spécialisée dans les titres de participation sur les marchés au comptant vise à accroître le nombre de participants étrangers et le volume d'ordres en faisant la promotion des avantages associés à la négociation à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX et à Alpha.

La concurrence s'est intensifiée à l'échelle nationale à l'égard des activités de négociation de titres de participation sur les marchés au comptant en raison de la constitution de SNP au Canada. Les progrès technologiques ont diminué les entraves à l'accès et ont mené à la création d'une multitude de bourses pour la négociation des titres inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. On compte actuellement 14 marchés boursiers au Canada qui négocient des titres inscrits à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX, notamment des marchés anonymes ou publics. Il existe également des mécanismes pointus visant à intégrer les flux d'ordres, des courtiers-fournisseurs de liquidité et des routeurs d'ordres intelligents qui facilitent également les activités de négociation sur les autres marchés. Les nouveaux venus sur le marché ont fragmenté une part du marché boursier canadien et une pression concurrentielle importante provenant des acteurs existants et des nouveaux venus potentiels continue de s'exercer sur nous. Compte non tenu des applications intentionnelles, en ce qui concerne les émissions que nous négocions, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays s'est établie à 71 %²⁹ en 2016, en régression par rapport à 75 % en 2015. Compte non tenu des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays ressortait à 69 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, en baisse en regard de 74 % l'exercice précédent.

²⁹ Source : OCRCVM.

Ces bourses peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits et des services qui sont similaires ou constituent des substituts à ceux offerts par la Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX et Alpha et que les clients préfèrent, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de nos bourses. Si ces entreprises parviennent à attirer un nombre important d'ordres ou si d'autres changements de structures se produisent sur le marché et ont une incidence défavorable sur notre capacité de maintenir une concurrence efficace, nos produits tirés des activités d'inscription et de négociation et nos produits du secteur *Perspectives sur le marché* pourraient diminuer de façon importante.

La concurrence est également vive sur les marchés au comptant, sur lesquels nos concurrents peuvent fixer des prix plus compétitifs pour leurs produits et services liés à la négociation et aux données. Bien que nous ayons modifié la tarification afin d'attirer une liquidité accrue sur nos marchés, le contexte concurrentiel dans lequel nous évoluons exerce d'importantes pressions sur la tarification de nos produits de négociation ou d'information boursière. Certains concurrents pourraient tenter d'augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aussi aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes, des prix renversés ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Par le passé, nous avons réduit nos droits de négociation de titres de participation; nous pourrions, à l'avenir, être tenus de modifier notre tarification en réaction aux pressions exercées par la concurrence dans ce domaine. Si nous n'arrivons pas à offrir une tarification concurrentielle, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La MX et la CDCC font face à la concurrence d'autres marchés.

Bien que la MX et la CDCC soient respectivement la seule bourse et la seule chambre de compensation de produits dérivés financiers normalisés ayant leur siège social au Canada, leurs différentes activités sont exposées à des risques. La MX fait directement concurrence notamment à des bourses et à des marchés de valeurs mobilières et d'options, aux SNP ou aux réseaux de courtage électronique (« RCE »), à d'autres bourses et marchés de dérivés, ainsi qu'à certains membres de nos chambres de compensation et à certains de nos courtiers interprofessionnels. Cette concurrence existe particulièrement aux États-Unis, mais également en Europe et en Asie. Au Canada, la concurrence de la MX en matière de négociation des dérivés est le marché hors cote. De plus, la réforme de la réglementation régissant le marché hors cote qui est en cours au Canada pourrait entraîner la formation d'une autre chambre de compensation au pays. Les plateformes de négociation alternative sur le marché hors cote (bassins d'ordres cachés) présentent un risque concurrentiel accru pour la MX, en raison des contrats à terme semblables qu'elles offrent et qui font l'objet d'une compensation centrale. Nous pourrions également à l'avenir faire face à la concurrence d'autres marchés canadiens. Ces concurrents peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits qui sont similaires à ceux offerts par la MX et que les clients préfèrent ou élaborer d'autres produits concurrents, vendre leurs produits à des prix plus concurrentiels, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de la MX. L'accroissement de cette concurrence pourrait réduire l'intérêt pour les produits de la MX, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Le marché boursier canadien a été témoin de l'arrivée d'un plus grand nombre de nouveaux venus étrangers au cours des dernières années, tant sous forme de bourses offrant des services de négociation et d'exécution d'ordres pour divers contrats à terme cotés et d'options sur contrats à terme, ainsi que de mécanismes d'exécution de swaps. Aux États-Unis,

la MX rivalise sur le marché de la négociation des options sur actions simples sur des titres interinscrits d'émetteurs canadiens. Toutefois, les options négociées aux États-Unis ne sont pas fongibles avec celles qui sont négociées au Canada.

Le marché des services de compensation au Canada pourrait devenir plus concurrentiel, car certains concurrents obtiennent d'organismes de réglementation des ordonnances d'exemption leur permettant d'exercer leurs activités à titre de chambres de compensation. Ainsi, en 2013, la banque centrale du Canada a assujéti SwapClear, système de compensation des swaps de taux d'intérêt négociés de gré à gré à l'échelle mondiale, à la surveillance réglementaire qu'elle exerce, en déclarant qu'il est susceptible de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. SwapClear est exploité par LCH, entreprise établie au Royaume-Uni qui exploite un certain nombre de services de contrepartie centrale.

Les exigences réglementaires grandissantes imposées aux banques [sous forme des exigences de fonds propres de Bâle] accroissent les coûts d'offre de services de chambre de compensation de contrats à terme pour le compte de clients finaux et pourraient avoir pour effet de rendre les services de compensation plus difficiles à obtenir par les clients finaux, ce qui pourrait mettre un frein à la croissance des activités de compensation de contrats à terme. D'autres importants concurrents pourraient obtenir une partie de ce marché puisqu'ils ont déjà commencé à offrir des services de compensation directement aux clients finaux, éliminant les difficultés auxquelles pourraient faire face les clients finaux dans l'obtention des services d'une chambre de compensation de la part de banques.

Le secteur de la négociation des dérivés est caractérisé par une vive concurrence sur le plan des prix. Même si nos marchés des dérivés ont établi des barèmes de prix visant à attirer une liquidité accrue tout en maintenant le même prix moyen par contrat, la conjoncture des marchés pourrait accentuer la concurrence et, ainsi, exercer des pressions considérables sur les prix. Certains concurrents pourraient augmenter leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Les situations susmentionnées pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La NGX et Shorcan Energy Brokers font face à la concurrence des marchés hors cote et d'autres concurrents.

Les activités de la NGX au Canada et aux États-Unis font face à la concurrence de bourses, de systèmes de négociation électronique hors cote ainsi que des marchés hors cote traditionnels et bilatéraux. Les activités de compensation de la NGX concurrencent les services de compensation de renommée et les lignes de crédit bilatérales négociées entre les contreparties sur les marchés hors cote. Aux États-Unis, la NGX doit rivaliser avec les marchés bilatéraux pour ce qui est des contrats de gaz naturel et d'électricité à livraison physique.

Shorcan Energy Brokers fait face à la concurrence provenant essentiellement d'autres courtiers. L'incapacité éventuelle de la NGX ou de Shorcan Energy Brokers de livrer concurrence à ces plateformes et à ces marchés pourrait les empêcher de maintenir leurs activités ou de les intensifier, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur leurs activités et sur leurs résultats d'exploitation.

Shorcan fait face à la concurrence des marchés hors cote et d'autres concurrents.

Sur le marché du courtage interprofessionnel de titres à revenu fixe, Shorcan rivalise avec plusieurs concurrents. L'incapacité éventuelle de Shorcan d'attirer un flux d'ordres de clients institutionnels de ce marché pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation.

Perspectives sur le marché

Le Canada compte désormais de multiples marchés avec lesquels nous devons rivaliser en ce qui a trait à la prestation de services d'information boursière. L'information boursière est générée par les activités de négociation et le succès de certains produits de données dépend du maintien des flux d'ordres.

Risque lié à l'économie

Nous sommes exposés au risque que les conditions macroéconomiques et la situation du secteur (notamment le cycle des produits de base et la croissance économique) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nous sommes tributaires de l'économie canadienne.

Nos résultats financiers sont, encore et toujours, touchés par l'économie canadienne, y compris par les prix des marchandises dans le secteur des ressources, et particulièrement la fluctuation du prix du pétrole brut. Toute période prolongée de ralentissement économique pourrait avoir d'importantes conséquences défavorables sur nos activités. Si la croissance du bénéfice des sociétés canadiennes était généralement inférieure à celle des sociétés étrangères, les bourses auxquelles les titres de ces autres émetteurs sont inscrits et sur lesquelles ils sont négociés pourraient se révéler plus attrayantes que les nôtres pour les investisseurs. Une longue période de ralentissement économique pourrait aussi avoir des conséquences défavorables sur le rendement des investissements, ce qui pourrait nuire considérablement au nombre d'émetteurs et de nouveaux émetteurs, à la capitalisation boursière de nos émetteurs inscrits, à l'augmentation du nombre de titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, au volume des opérations sur l'ensemble de nos marchés et aux ventes de produits d'information boursière, au nombre de transactions liées à nos activités de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, aux services de dépôt et de garde et aux services liés aux droits et privilèges de même qu'aux ventes de données du marché.

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

La conjoncture économique et la conjoncture des marchés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans le reste du monde ont une incidence sur les différents aspects de notre entreprise et sur nos sources de revenus. Notamment, une baisse des prix des marchandises, comme les fluctuations des prix du pétrole brut, pourrait avoir, et a eu, des répercussions négatives sur nos activités. Des changements du climat économique et politique aux États-Unis, notamment des modifications éventuelles de l'ALÉNA, pourraient se répercuter sur nos activités. Par ailleurs, le climat d'incertitude grandissante qui règne en Europe, y compris l'effet du Brexit et la possibilité de défaut de paiement sur la dette souveraine, pourrait aussi avoir des conséquences sur nos activités. Puisque la conjoncture économique, politique et commerciale influe grandement sur les activités d'inscription, de financement, de négociation et de compensation et sur la confiance des investisseurs en général, elle aura une influence sur les activités d'inscription (notamment le nombre de premiers appels publics à l'épargne), la capitalisation boursière de nos émetteurs, le volume des négociations et les ventes de données de tous nos marchés. De plus, nos clients des services de compensation doivent tenir compte de la hausse des coûts du crédit découlant de l'obligation de se conformer aux systèmes de constitution de marges, ce qui pourrait entraîner une baisse des volumes.

La conjoncture mondiale du marché et de l'économie a fluctué au cours des dernières années et nous avons observé de hauts niveaux comme de bas niveaux de volatilité. Des marchés plus volatils peuvent générer un accroissement du

volume des opérations, mais une conjoncture défavorable prolongée peut avoir un effet défavorable sur le volume des négociations et la demande de produits d'information boursière et amener un ralentissement du recouvrement des créances clients ainsi qu'un accroissement du risque lié aux contreparties, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Une faible volatilité est susceptible, en outre, d'entraîner une baisse des activités de négociation, en particulier des activités touchant les produits dérivés.

Nous sommes tributaires de l'activité boursière, qui est indépendante de notre volonté.

Nos produits sont largement tributaires du niveau d'activité de nos bourses et de nos chambres de compensation, notamment le volume de titres négociés sur nos marchés au comptant, le nombre d'opérations, le volume des contrats et des produits négociés et compensés sur les titres négociés sur nos marchés des dérivés et nos marchés de l'énergie, le nombre d'émetteurs inscrits et leur capitalisation boursière, le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre de négociateurs et de maisons de courtage actifs, le nombre de transactions liées à nos services de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, les services de dépôt et le nombre d'abonnés aux services d'information boursière.

Ces variables échappent à notre volonté. Elles sont notamment tributaires de l'attrait relatif des titres inscrits et négociés sur nos bourses ainsi que de l'attrait relatif de nos bourses en tant que plateformes d'inscription et de négociation pour ces titres, comparativement à d'autres bourses et à d'autres mécanismes de négociation. Ces variables sont, quant à elles, touchées par les facteurs suivants :

- la conjoncture économique globale et les politiques monétaires au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans le monde en général (plus particulièrement les niveaux de croissance, la stabilité politique et la crise de la dette);
- les tendances générales en matière de financement des entreprises et des sociétés, y compris les tendances du secteur des bourses, les tendances des marchés des capitaux et les fusions et acquisitions;
- la conjoncture du secteur des ressources;
- le niveau et la volatilité des taux d'intérêt et l'attrait connexe de catégories d'actifs différentes;
- le cadre réglementaire relatif au placement dans des titres, notamment la réglementation des marchés et des autres acteurs du marché, tant au Canada que dans d'autres territoires;
- l'activité et le rendement relatifs des marchés financiers mondiaux;
- la confiance des investisseurs à l'égard des perspectives et de l'intégrité de nos émetteurs inscrits, de même qu'à l'égard des perspectives des émetteurs inscrits canadiens en général;
- la volatilité des prix sur les marchés mondiaux des marchandises et de l'énergie;
- les changements aux lois fiscales qui pourraient influencer sur l'attrait relatif exercé par certains types de titres.

Nous pourrions être en mesure d'influer indirectement sur le volume des opérations en offrant des mécanismes de négociation efficaces, sûrs et abordables, en donnant accès dans toute la mesure possible à une information à jour et fiable pouvant servir de fondement à des études, à des conseils et à des décisions de placement, et en facilitant au

maximum l'accès aux installations d'inscription et de négociation. Toutefois, ces activités pourraient ne pas avoir d'incidence positive sur les facteurs qui sont indépendants de notre volonté ou ne pas les contrebalancer efficacement.

Risque lié à la planification stratégique

Nous sommes exposés au risque que des mesures stratégiques et des initiatives de changement mal planifiées diminuent les chances de succès d'une transformation organisationnelle.

Il est possible que nos processus de planification stratégique ne nous permettent pas de cerner les occasions ou les menaces et d'y répondre adéquatement, ce qui pourrait faire en sorte que nous ne soyons pas en mesure d'élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins changeants des clients.

Notre processus de planification stratégique comporte une analyse en profondeur du contexte dans lequel nous exerçons nos activités de même qu'une analyse importante de nos pairs et de la concurrence. Il est possible que nous ne repérions pas les occasions ou les menaces de notre secteur ou que nous n'y répondions pas malgré le temps et les ressources consacrés à ce processus.

Risque lié à l'exécution

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de prioriser les mesures nécessaires à la réalisation de notre stratégie et à l'atteinte de nos objectifs de manière efficace et efficiente.

Il est possible que l'exécution de notre stratégie ne produise pas les résultats escomptés.

Nous investissons des ressources considérables pour mettre au point et exécuter notre stratégie d'entreprise visant à accroître la rentabilité et à maximiser la valeur pour les actionnaires. Il se peut que nous ne réussissions pas à exécuter nos stratégies efficacement du fait, notamment, de la concurrence mondiale accrue, de l'incapacité de mobiliser ou de coordonner les ressources internes en temps opportun, de la difficulté à mettre en œuvre et à lancer de nouveaux produits et des restrictions en matière de réglementation. De plus, nous pourrions éprouver de la difficulté à obtenir du financement pour de nouvelles occasions d'affaires en raison des restrictions financières qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer dans l'avenir au Groupe TMX aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties, de la facilité de crédit, de nos ordonnances de reconnaissance et de nos ententes de surveillance réglementaire. Ces facteurs pourraient tous avoir un effet défavorable important sur le succès de nos stratégies.

De nouvelles activités commerciales pourraient avoir un effet défavorable sur le bénéfice.

Nous pourrions entreprendre de nouvelles activités commerciales qui, bien qu'elles puissent nous ouvrir de nouvelles possibilités d'affaires, peuvent également nous imposer des restrictions ou avoir un effet défavorable sur notre rentabilité actuelle. Même si nous nous attendions à tirer des produits supplémentaires de ces nouvelles activités, il est possible que ces produits ne soient pas supérieurs aux coûts occasionnés par ces nouvelles activités ou qu'ils ne compensent pas la baisse correspondante des produits de sources existantes.

L'expansion de nos activités à l'échelle internationale pourrait nous poser des difficultés particulières impossibles à résoudre.

Nous poursuivons notre expansion internationale, notamment grâce à l'ouverture de bureaux, à l'acquisition de systèmes de distribution, de technologies ou autres dans d'autres territoires, et à l'obtention d'approbations ou de dispenses des autorités de réglementation qui permettent aux participants agréés étrangers d'accéder à distance à nos marchés. Nous nous attendons à ce que l'élargissement de l'accès à nos bourses électroniques continue de faire progresser la part de nos revenus qui est générée à l'étranger. Notre présence sur les marchés internationaux pose certains risques, particulièrement au chapitre des marchés réglementés et des activités de compensation. Nous sommes notamment exposés aux risques suivants :

- des restrictions quant à l'utilisation des terminaux boursiers ou au nombre de contrats pouvant être négociés;
- une protection réduite de nos droits de propriété intellectuelle;
- des problèmes de recrutement de personnel ou de gestion des activités à l'étranger;
- des incidences fiscales potentiellement défavorables;
- l'exécution de conventions et le recouvrement de créances par la voie de systèmes judiciaires étrangers;
- les fluctuations du change touchant les activités internationales.

Nous serions tenus de respecter la législation et la réglementation des gouvernements et des autorités de réglementation de chaque pays où nous obtenons une autorisation ou une dispense nous permettant d'offrir l'accès à distance à nos marchés. Il peut notamment s'agir de lois, de règles et de règlements touchant divers aspects de nos activités. Dans nombre de cas, les coûts additionnels découlant de la conformité pourraient être considérables et contrebalancer les avantages possibles. Une expansion à l'échelle internationale pourrait exposer le Groupe TMX à des régions où planent de plus grandes incertitudes politiques, économiques et sociales que dans les pays développés.

Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur la réussite de nos projets de croissance internationale et sur nos produits et services et, par conséquent, sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque commercial

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de promouvoir et de vendre nos produits et services de manière efficace, ce qui pourrait se traduire par une baisse des produits.

Nos bourses sont tributaires de l'élaboration et de la commercialisation de nouveaux produits et services et de l'accueil qui leur est réservé.

Nous dépendons dans une large mesure de l'élaboration et du lancement de nouveaux produits de placement, de négociation et de compensation ainsi que de l'accueil que leur réservent les milieux financiers. Même si nous continuons à étudier et à élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins du marché, rien ne garantit qu'ils recevront un bon accueil ni que nous ferons la promotion et la vente de produits et services de manière efficace. Nos

produits actuels peuvent devenir obsolètes ou être délaissés par le marché avant que nous ne réussissions à mettre au point des produits améliorés ou des produits substitués. D'autres bourses, des SNP ou des ECN pourraient lancer de nouveaux produits ou services ou apporter des améliorations à leurs produits qui réduiraient l'intérêt pour les nôtres. Même si nous élaborions un nouveau produit intéressant, nous pourrions voir diminuer le niveau d'activité de nos bourses au profit d'un marché qui lancerait un produit similaire ou identique offrant une plus grande liquidité ou comportant un coût moins élevé. En outre, nos nouveaux produits pourraient ne pas être approuvés (ou ne pas l'être en temps opportun) par les autorités de réglementation. Toutes ces situations pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à l'intégration et au dessaisissement

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'intégrer les entreprises dont nous faisons l'acquisition de manière à atteindre les objectifs économiques prévues ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace.

Nous faisons face à des risques liés à l'intégration des activités, des systèmes et du personnel des entreprises dont nous faisons l'acquisition.

Dans le cadre de notre stratégie axée sur la croissance, nous prévoyons continuer de chercher à faire l'acquisition de sociétés et de technologies qui nous conviennent, comme nous l'avons fait par le passé. Une acquisition ne peut être couronnée de succès que si nous réussissons à intégrer les activités, les produits et le personnel de l'entreprise acquise, à garder les membres du personnel clés à notre service ainsi qu'à adapter nos contrôles de la gestion et des finances de même que nos systèmes et méthodes d'information pour permettre la prise en compte de l'entreprise acquise. Il est possible que l'intégration d'une acquisition réduise le temps que la direction peut consacrer à d'autres éléments de nos activités principales. En outre, aux termes des ordonnances de reconnaissance définitives³⁰, le Groupe TMX doit obtenir une approbation préalable avant de pouvoir intégrer, regrouper ou réorganiser les activités ou les fonctions du siège social au sein des entités du Groupe TMX. L'obligation d'obtenir ces approbations peut limiter ou retarder la capacité du Groupe TMX d'apporter des modifications prévues à ces aspects de ses activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe TMX. Si un investissement, une acquisition ou une autre opération ne répondait pas aux attentes, nous pourrions être obligés d'en réduire la valeur ou de le vendre à perte.

Nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables.

En plus des risques liés à l'intégration, auxquels ils sont similaires, nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables en temps opportun et de manière efficace en vue de permettre une meilleure utilisation de nos ressources en capital ou autres.

³⁰ Ordonnances de reconnaissance émises par les autorités de réglementation des valeurs mobilières relativement à la transaction de Maple.

Risques d'exploitation

Risque lié à la technologie

Nous sommes exposés au risque que nos technologies et les processus informatiques sous-jacents ne nous permettent pas de concevoir ou d'offrir nos produits et services de manière efficace.

Nous sommes très dépendants de nos systèmes de technologie de l'information, qui pourraient tomber en panne ou être sujets à des perturbations.

Nous sommes extrêmement dépendants de nos systèmes de technologie de l'information. La négociation et l'information sur nos marchés des titres au comptant et la négociation et la compensation sur nos marchés des dérivés et marchés de l'énergie de même que les activités de compensation, de règlement et de dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe se font exclusivement par voie électronique. SOLA, le système de négociation exclusif de la MX, est actuellement utilisé par BOX et d'autres marchés. De plus, nous assurons les services techniques des plateformes de négociation et de surveillance de BOX.

Nous disposons de divers plans de reprise après incident et sinistre, de plans de secours ainsi que de diverses procédures de sauvegarde afin d'atténuer le risque d'interruption, de panne, de perturbation due notamment à des cyberattaques de notre technologie de l'information critique, y compris celle de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX, d'Alpha, de la MX, de la CDCC et de la CDS. Nous soumettons également à des tests et à des exercices nos plans de reprise après sinistre. Toutefois, selon la nature du sinistre ou de la perturbation, ces plans pourraient ne pas être adéquats étant donné qu'il est difficile de prévoir tous les scénarios possibles, de sorte que nous ne pouvons éliminer complètement le risque de panne ou d'interruption des systèmes. Nos activités de technologie de l'information ont déjà connu des pannes, des retards et d'autres perturbations à l'occasion, ce qui pourrait se reproduire.

L'architecture actuelle des systèmes de technologie de l'information de nos services de négociation et de compensation de titres au comptant, de produits énergétiques et de dérivés et de nos services d'information boursière pourrait ne pas répondre de façon efficace et efficiente aux besoins changeants de nos activités.

Nous améliorons sans cesse nos systèmes de technologie de l'information afin de faire face à l'accroissement et à l'évolution de nos activités de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt et du volume des demandes d'information boursière et de répondre aux demandes des clients en matière d'amélioration de la performance. À cette fin, il nous faut investir de façon continue dans nos systèmes, ce qui pourrait nous obliger à consacrer à ce poste des sommes importantes. Les changements apportés aux systèmes peuvent entraîner un risque et, bien que nous ayons mis en place et que nous appliquions des processus standard visant à gérer et à tester ces changements, nous ne sommes pas en mesure d'éliminer entièrement le risque de panne ou d'interruption de nos systèmes.

Si le système de négociation TSX Quantum XA, le système de négociation de dérivés SOLA, la plateforme de compensation SOLA, le système CDSX de la CDS ou le système de compensation NGX n'ont pas la performance attendue, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Sécurité de l'information

Nous sommes exposés au risque que des atteintes à la sécurité de l'information aient des conséquences néfastes sur les activités, la propriété intellectuelle et la réputation du Groupe TMX.

La sécurité de nos réseaux et de ceux de nos tiers fournisseurs de services pourrait être compromise, notamment par des cyberattaques.

Nos réseaux et ceux de nos tiers fournisseurs de services, de nos organisations participantes, de participants agréés et de nos clients pourraient être exposés à des cyber-risques, comme l'accès non autorisé, des virus informatiques, des attaques par déni de service et d'autres problèmes de sécurité. Des personnes qui réussiraient à contourner les mesures de sécurité pourraient utiliser illicitement de l'information nous appartenant ou causer des interruptions de service ou des pannes, ce qui pourrait altérer l'intégrité de nos marchés et des données transmises et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous pourrions devoir mobiliser des ressources importantes pour protéger nos réseaux contre la menace de brèches de sécurité ou pour atténuer les conséquences d'une intrusion, comme l'atteinte à notre réputation ou des poursuites. Bien que nous ayons l'intention de continuer à mettre en œuvre des mesures de sécurité répondant aux normes du secteur, ces mesures pourraient se révéler inadéquates et entraîner des pannes de système et des retards susceptibles de se traduire par une baisse des volumes de négociation et d'avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque géopolitique et risque lié aux perturbations externes

Nous sommes exposés au risque que des bouleversements géopolitiques (p. ex., une attaque terroriste) ou que des perturbations externes qui ne sont pas de nature politique (p. ex., des conditions météorologiques extrêmes) aient une incidence sur la prestation de nos services essentiels.

Des facteurs géopolitiques, les changements climatiques et d'autres facteurs pourraient interrompre la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles.

Nos fonctions opérationnelles essentielles pourraient être interrompues en raison de bouleversements géopolitiques, comme des actes terroristes, des actes criminels, de l'agitation politique ou d'autres types de perturbations externes, y compris des erreurs humaines, des changements climatiques, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques extrêmes, des interruptions de courant, des pannes de télécommunications, des vols ou des actes de sabotage ou de vandalisme. Compte tenu de notre position sur les marchés financiers canadiens, nous sommes plus susceptibles que d'autres sociétés d'être la cible de tels événements.

Afin de réduire le risque d'interruption, nous avons élaboré une série de plans d'urgence intégrés devant assurer la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles, notamment des plans de reprise après sinistre et des plans de poursuite des activités. Nous disposons actuellement d'installations de sauvegarde pour assurer la redondance et la sauvegarde de l'information afin de réduire le risque d'interruption des systèmes clés et le délai de rétablissement de ceux-ci. Toutefois, ce ne sont pas tous les systèmes qui sont dupliqués, et tout événement perturbateur important pourrait avoir une incidence sur nos installations existantes et nos installations de sauvegarde. Toute interruption de nos services pourrait entacher notre réputation, nuire à notre image de marque et avoir un effet défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la gestion des compétences

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel compétent, compromettant ainsi l'atteinte de nos objectifs.

Nous devons recruter et maintenir en poste du personnel qualifié.

Notre succès dépend dans une large mesure du maintien en poste et du rendement d'un certain nombre de membres de la direction clés dont la rémunération est liée en partie à des options d'achat d'actions aux droits acquis et à des mesures incitatives à long terme qui comportent des dates d'échéance. La valeur de cette rémunération dépend de l'évolution de facteurs de rendement total pour les actionnaires, notamment la plus-value de nos actions. Le départ de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation. Nous sommes également d'avis que notre succès futur reposera largement sur notre capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel technique, du personnel de direction et du personnel de commercialisation hautement qualifié. Rien ne garantit que nous réussirons à recruter et à maintenir en poste le personnel dont nous avons besoin.

Risque lié aux infrastructures essentielles

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de gérer efficacement nos infrastructures de négociation, de compensation et de règlement, ce qui pourrait se traduire par une défaillance générale de nos systèmes.

Nos services de négociation, de compensation et de dépôt sont exposés à un risque de perte attribuable à des défaillances opérationnelles.

La compromission, une défaillance ou une panne importante d'un système ou des défaillances répétées pourraient entraîner l'interruption de nos services de négociation des titres de participation sur les marchés au comptant, des services de négociation de la MX et des services de compensation de la CDCC et de la NGX, des services de compensation, de règlement et de dépôt de la CDS, ainsi que des services que nous fournissons à BOX, des retards de règlement, la perte de données, la corruption d'opérations de négociation et de compensation ainsi que de données et de relevés d'opérations ou la perturbation de nos activités commerciales, y compris les activités de BOX. Cette situation pourrait miner la confiance dans nos bourses et nos chambres de compensation et avoir un effet défavorable important sur notre réputation ou sur nos résultats d'exploitation, en plus de donner lieu à des plaintes de la clientèle, à des poursuites et à des sanctions réglementaires. Une panne des systèmes de la CDS pourrait également affecter d'autres infrastructures financières systématiquement importantes comme le Système de transfert de paiements de grande valeur exploité par Paiements Canada.

La CDS détient des titres pour le compte de ses adhérents en lieu sûr. Une partie de ces titres est détenue physiquement. Ce risque est atténué au moyen d'une variété de mesures de sécurité physique de même que par des protections d'assurance. La CDS peut toutefois être exposée au risque de perte ou de vol de ces titres.

Les processus opérationnels de la CDS, de la CDCC et de la NGX, qui offrent des services de compensation et de contrepartie centrale, sont exposés au risque de défaillance dont ils pourraient être tenus responsables. La défaillance de ces processus pourrait entraîner des pertes financières significatives. Pour atténuer ce risque, la CDS, la NGX et la CDCC ont mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an. La CDS, la CDCC et la NGX sont les seuls organismes de compensation affectés aux transactions qu'elles traitent.

Risque d'exploitation relatif aux activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises

Nos activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises pourraient subir des pertes découlant des risques d'exploitation.

Les principaux risques associés aux produits et aux services offerts par Fiducie TSX sont, par nature, liés à l'exploitation étant donné que Fiducie TSX ne prête pas de fonds ni ne négocie de titres négociables. Les risques d'exploitation les plus importants comprennent l'émission et les transferts de titres, le traitement des événements de marché, les décaissements, les entiercements, les services fiduciaires aux entreprises et de même que les activités de rapprochement de comptes distincts. Pour atténuer ces risques, la direction a mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an.

Risque lié aux modèles

Nous sommes exposés au risque que la conception ou le fonctionnement de nos modèles de risque ayant trait à nos activités de compensation et de règlement ne soient pas efficaces, ce qui pourrait se traduire par une défaillance de nos systèmes.

Nous sommes tributaires de l'exactitude et de l'efficacité de la mise en œuvre des modèles de risque.

La CDS, la CDCC et la NGX utilisent des modèles financiers pour estimer les expositions aux risques et la valeur de la marge et de la garantie devant servir à atténuer ces expositions. Ces modèles comportent des risques, notamment le risque lié à l'utilisation à mauvais escient de variables aux fins de l'établissement des modèles, à l'erreur de spécification du modèle ou aux erreurs découlant de la mise en œuvre ou de l'utilisation des modèles et de leurs résultats. Il pourrait en résulter une protection inadéquate contre les risques découlant d'une défaillance d'un membre effectuant des activités de compensation. Les risques liés aux modèles sont atténués au moyen des tests qui sont effectués avant la mise en œuvre des modèles et des contrôles internes mis en place aux fins de l'évaluation du caractère adéquat des modèles sur une base régulière. En outre, nos modèles de risque en matière d'activités de compensation font l'objet d'un examen et d'une validation par un tiers indépendant, ce qui permet de s'assurer que ces modèles continuent de fonctionner selon les objectifs de leur mise au point initiale. Toute défaillance des modèles peut donner lieu à une surévaluation ou à une sous-évaluation de l'exposition aux risques financiers et engendrer des risques systémiques.

Risque découlant de tiers

Nous sommes exposés au risque que le recours à des tiers fournisseurs ou à des fournisseurs de services d'impartition pour certaines technologies et certains processus opérationnels résulte en une perte de données commerciales essentielles ou compromette nos contrôles.

Nous sommes tributaires de tiers fournisseurs et fournisseurs de services.

Nous sommes tributaires de plusieurs tiers, notamment l'OCRCVM, des fournisseurs de services de traitement de données, des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique, des fournisseurs de services de communication et de réseaux ainsi que des fournisseurs d'électricité et de nombreux autres fournisseurs, pour faire fonctionner certains éléments de nos entreprises, notamment nos systèmes de négociation, de compensation, de routage, de prestation de services d'information boursière, ainsi que d'autres produits et services. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure

d'assurer la prestation de leurs services sans interruption ou d'une manière efficace et économique. En outre, nous pourrions ne pas être en mesure de renouveler les conventions conclues avec ces tiers ou encore de les renouveler selon des modalités avantageuses. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'élargir adéquatement l'éventail de leurs services afin de satisfaire nos besoins. L'interruption, même temporaire, des services d'un tiers et notre incapacité de prendre d'autres arrangements appropriés ou le non-renouvellement de certaines conventions ou leur renouvellement à des modalités qui ne seraient pas avantageuses pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la concentration de la clientèle

Nos activités sont tributaires d'un nombre suffisant de clients.

Si nous déterminons qu'un marché n'est pas équitable, nous le fermerons. Pour qu'il y ait un marché équitable, il doit y avoir un nombre suffisant d'organisations participantes ou de participants agréés ayant accès à nos marchés des titres au comptant ou des dérivés, y compris à l'information boursière générée par ces bourses, ou un nombre suffisant de parties contractantes ayant accès à la NGX. L'interruption, même temporaire, des activités de négociation à nos bourses pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités dans les secteurs des valeurs mobilières, des dérivés ou de l'énergie, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos activités de négociation et de compensation dépendent principalement d'un petit nombre de clients.

En 2016, environ 69 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres, déduction faite des remises, à la Bourse de Toronto et environ 65 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres à la Bourse de croissance TSX étaient attribuables aux dix principales organisations participantes de chacune de ces bourses, selon les volumes négociés.

En 2016, environ 60 % des produits de la CDS, déduction faite des remises, provenaient de ses dix principaux clients (à l'exclusion des autorités de réglementation en valeurs mobilières).

En 2016, environ 64 % des produits tirés des droits de négociation et de compensation de la MX et de la CDCC, déduction faite des remises, provenaient de leurs dix principaux participants, selon le volume de contrats négociés.

Si les produits provenant de plusieurs de ces clients venaient à diminuer de façon importante, nos activités en ressentiraient les effets négatifs.

Risque lié aux lois et à la réglementation

Contexte réglementaire et conformité

Nous sommes exposés au risque lié au caractère complexe et imprévisible du contexte réglementaire et juridique. Les mesures que nous pourrions prendre en réponse aux exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Nous sommes par ailleurs exposés au risque d'être dans l'incapacité de nous conformer aux lois et à la réglementation, ce qui pourrait se traduire par des pertes financières et une atteinte à notre réputation.

Coûts associés à la réglementation

Nous engageons des coûts pour nous conformer aux exigences réglementaires supplémentaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance. L'ASC a en outre apporté à sa structure de droits d'inscription liés aux marchés financiers des modifications qui visent à facturer de nouveaux droits liés au rendement sur les volumes et aux activités aux entités à tarifs réglementés expressément visées, y compris les bourses de valeurs, les SNP et les chambres de compensation.

Il y a lieu de consulter la notice annuelle du Groupe TMX datée du 24 mars 2016 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'incidence de la réglementation sur notre entreprise.

Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation.

Nous sommes assujettis à des contraintes réglementaires importantes. Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation gouvernementale étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. Les organismes de réglementation du Canada et ceux d'autres territoires où nous faisons affaire, comme les États-Unis, régissent les activités de notre société, de nos bourses et de nos chambres de compensation, ainsi que certaines de nos autres activités. Nos activités futures pourraient également être régies par les autorités de réglementation d'autres territoires au fil de notre expansion. Les organismes de réglementation du Canada proposent, de façon continue, des changements, notamment des modifications touchant les Règlements.

Au Canada, nos bourses sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières. En outre, la MX est reconnue comme un OAR au Québec. Shorcan est une société inscrite sous la catégorie des « courtiers sur le marché dispensé » et a reçu l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce et des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») pour agir en tant que courtier interprofessionnel. Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») et les provinces ont accordé à Fiducie TSX les permis requis de société de fiducie. Nos chambres de compensation sont réglementées par certaines autorités provinciales en valeurs mobilières; la CDS et la CDCC sont de plus assujetties à la réglementation et à la surveillance de la Banque du Canada.

Aux États-Unis, la MX exerce certaines activités à titre de chambre de commerce étrangère conformément à une ordonnance d'inscription émise par la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC »). La CDCC est assujettie aux exigences réglementaires de la SEC et des autorités de réglementation de divers États des États-Unis. La NGX est exploitée comme une chambre de commerce étrangère, est un organisme de compensation de produits dérivés inscrit auprès de la CFTC et a été autorisée par la Federal Energy Regulatory Commission à appliquer les tarifs du marché. BOX est réglementée par la SEC. Shorcan est inscrite en tant que courtier-reμισier auprès de la National Futures Association, qui voit à l'application des exigences de déclaration de la CFTC à l'égard des membres de celle-ci en vertu de la loi intitulée *U.S. Commodity Exchange Act*.

Ailleurs qu'aux États-Unis et au Canada, la MX est reconnue en tant que marché étranger en France et peut entreprendre certaines activités en Israël sous réserve des conditions énumérées dans une lettre de non-intervention émise par Israel Securities Authority. Pour TSX et TSXV, TSX Inc. compte une agence en Chine, qui est assujettie à la réglementation de la China Securities Regulatory Commission. La NGX et la CDCC ont obtenu de l'Autorité européenne des marchés financiers

le statut de chambre de compensation étrangère en vertu du règlement EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*).

Nos organismes de réglementation disposent, à l'égard des entités qu'elles réglementent, de pouvoirs étendus en vertu desquels elles sont en mesure d'effectuer des vérifications et des enquêtes, de faire observer les règlements applicables et d'imposer des sanctions en cas d'inobservation de la réglementation. Le Service canadien de compensation de produits dérivés (« CDCS »), exploité par la CDCC, et le CDSX, exploité par Compensation CDS, ont tous deux été désignés par la Banque du Canada comme étant des institutions d'importance systémique en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (Canada). En vertu de cette désignation, la Banque du Canada est investie de pouvoirs élargis en matière de réglementation et de surveillance de Compensation CDS et de la CDCC.

Les organismes de réglementation sont investis de pouvoirs étendus en vertu desquels ils sont en mesure de nous interdire d'exercer certaines activités et de suspendre ou de révoquer les autorisations existantes nous permettant d'exercer certaines activités, dont nos activités menées à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR. En cas d'inobservation réelle ou prétendue de la législation ou de la réglementation en vigueur, nos entités réglementées pourraient faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites administratives ou judiciaires susceptibles d'entraîner des pénalités importantes, y compris la suspension ou la révocation du statut nous permettant d'agir à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR, selon le cas. Une enquête ou des procédures, quelle qu'en soit l'issue, donneraient lieu à des coûts substantiels, mobiliseraient des ressources importantes et pourraient nuire à notre réputation, ce qui aurait un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La réglementation de nos activités pourrait imposer des obstacles ou des contraintes limitant notre capacité d'établir une organisation efficace et concurrentielle et d'étendre nos activités à l'échelle mondiale. Les autorités de réglementation des valeurs mobilières et d'autres organismes de réglementation imposent également à notre société, à nos bourses de valeurs, de dérivés et de produits énergétiques ainsi qu'à nos chambres et activités de compensation des restrictions en matière de finance et de gouvernance. Certains des organismes de réglementation auxquels nous sommes assujettis ont le mandat d'approuver ou d'examiner les règles en matière d'inscription, de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt, le barème de droits de nos entités réglementées, ainsi que les caractéristiques et le fonctionnement de nos systèmes et les modifications qui y sont apportées. Ces approbations ou ces examens pourraient faire augmenter nos coûts et retarder nos plans de mise en œuvre. En outre, il se pourrait que des modifications apportées à la réglementation aient une incidence sur nos clients et un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. La multiplication des marchés au Canada et l'incidence de la conjoncture économique mondiale continuent de se traduire par une réglementation plus stricte de nos activités imposée par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et autres, tant au Canada qu'aux États-Unis et à l'étranger, pouvant même toucher des secteurs de nos activités qui, jusqu'alors, n'étaient pas réglementés.

Des conflits d'intérêts, réels ou perçus, pourraient survenir entre nos responsabilités en matière de réglementation et nos propres intérêts commerciaux. Bien que nous ayons mis en œuvre des mesures de gouvernance rigoureuses et que nous ayons mis en place, et continuerons de mettre en place, des politiques et des procédures pour gérer de tels conflits, un manquement à gérer de tels conflits de façon diligente et équitable pourrait nuire considérablement à notre réputation, entraîner des mesures de la part d'organismes de réglementation et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs.

Des organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et d'Europe, notamment, ont relevé ou proposé, ou sont en train de mettre en place, un certain nombre de mesures et de changements liés à la réglementation. Nous ne savons pas avec certitude si les changements seront mis en application ni sous quelle forme, et nous ne pouvons prévoir avec assurance l'incidence que de tels changements pourraient avoir sur nos entreprises et nos activités. Les règles, nouvelles ou modifiées, qui ont des répercussions sur nos bourses et nos chambres de compensation pourraient nous obliger à changer notre manière de mener nos activités, et celle de nos clients, ou de nous régir nous-mêmes. Advenant notre incapacité à mettre en œuvre les changements requis et de nous y conformer en temps opportun, les autorités de réglementation concernées pourraient nous imposer des sanctions ou des restrictions, voire les deux, susceptibles d'entraîner une réduction importante de nos activités ou de nos produits.

Des exigences réglementaires nouvelles et inattendues pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et de ceux liés aux activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs pour les entités concernées. De plus, une réglementation très étoffée pourrait freiner la croissance et l'innovation des marchés financiers dans l'ensemble et avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Compensation CDS, la NGX et la CDCC exploitent des infrastructures liées aux marchés des capitaux, notamment des contreparties centrales pour les marchés au comptant et les marchés des dérivés, des marchés de marchandises, des systèmes de règlement de titres et des institutions de dépôt de valeurs centrales qui sont assujettis aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers (« PIMF ») du CSPR et de l'OICV régissant ces types de services, qui se reflètent dans les exigences des organismes de réglementation et les lois applicables, dont le *Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation* mis en œuvre récemment, en matière de valeurs mobilières encadrant ces entités. La mise en œuvre des PIMF par les organismes de réglementation de ces entreprises continuera d'avoir une incidence sur les coûts de conformité. En 2016, conformément aux PIMF et aux directives canadiennes additionnelles en matière de surveillance et de réglementation, Compensation CDS, la CDCC et la NGX ont chacune adopté un plan de redressement à mettre en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure d'assurer des activités et des services critiques établis à titre d'entité en situation de continuité d'exploitation. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation canadiens compétents. En ce qui concerne les plans de redressement, si certaines conditions de financement sont satisfaites, le Groupe TMX a convenu d'assurer un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le contexte d'un redressement. Le Groupe TMX a également fourni un nantissement du fonds de sûreté de la NGX, établi avant l'adoption des plans de redressement.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des contraintes d'ordre réglementaire importantes.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance, nous sommes assujettis à une réglementation et à une surveillance réglementaire étroites en ce qui a trait notamment aux droits, aux modèles de tarification, aux rabais et aux mesures incitatives. Ces ordonnances de reconnaissance imposent également des contraintes d'ordre réglementaire importantes sur nos activités. Les dispositions relatives à la réglementation et à la surveillance accrues prévues dans les ordonnances de reconnaissance confèrent à l'organisme de réglementation compétent de vastes pouvoirs qui peuvent, selon la manière dont ces pouvoirs seront exercés à l'avenir, imposer des barrières ou des restrictions qui limitent notre capacité de bâtir une organisation efficace et concurrentielle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En ce qui a trait aux droits demandés par toutes nos bourses (la TSX, Alpha et la Bourse de croissance TSX), les ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions ou des interdictions à l'égard de certains types de rabais ou de mesures incitatives visant les droits que de telles bourses pourraient offrir, y compris des rabais ou des mesures incitatives qui ne sont offerts qu'à un participant au marché en particulier ou qu'à une catégorie donnée de participants au marché. Ces interdictions et restrictions peuvent limiter la capacité de nos bourses de lancer éventuellement de nouveaux produits ou de les lancer en temps opportun, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'efficacité de nos futures stratégies, ou sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs. En outre, en vertu des ordonnances de reconnaissance, la CVMO a le droit d'enjoindre à la TSX et à Alpha de soumettre de nouveau à son approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elle a déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO décidait de ne pas approuver de nouveau les droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués.

Les modifications aux droits de la TSX et d'Alpha sont déposées pour approbation auprès de la CVMO au moins sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Les modifications aux droits d'inscription à la TSXV sont déposées pour approbation auprès de l'Alberta Securities Commission (l'« ASC ») et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») au moins sept jours ouvrables d'avance. Avant d'entrer en vigueur, les modifications aux droits de négociation à la MX sont soumises à l'AMF et à la CVMO au moins sept jours ouvrables d'avance. Il est possible que l'AMF, la CVMO, la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») ou l'Alberta Securities Commission (l'« ASC ») demande un délai plus long pour revoir la demande de modification des droits, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

De plus, les modifications apportées aux droits de TMX Datalinx liés aux données sur le marché et aux services de colocalisation de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de MX sont soumises pour approbation à la CVMO, à la BCSC, à l'ASC et à l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), selon le cas, pour une période de sept jours ouvrables avant leur entrée en vigueur. Il est possible que les autorités de réglementation demandent un délai plus long pour revoir les droits d'inscription, pour s'opposer aux modifications proposées des droits ou pour exiger qu'elles soient soumises à une révision.

Avant d'entrer en vigueur, les modifications aux droits de la CDCC sont soumises à l'AMF et à la CVMO.

Les modifications aux droits de la NGX sont autocertifiées auprès de la CFTC des États-Unis puis soumises à l'ASC.

En ce qui a trait à la CDS, aux termes des ordonnances de reconnaissance applicables, certains droits demandés par la CDS et ses filiales sont soumis à l'approbation préalable des organismes de réglementation compétents. Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO, l'AMF et la BCSC, les droits exigés pour les services et produits offerts par certaines filiales de la CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Nous ne pouvons pas rajuster ces droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la BCSC. De plus, nous ne pourrions demander l'approbation d'une augmentation des droits des services de compensation et des autres services de base (ces services sont décrits dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les conditions avaient changé considérablement depuis le 1^{er} août 2012, date de prise d'effet des ordonnances de reconnaissance, approbation qui pourrait ou non nous être accordée. Par conséquent, même si les charges peuvent augmenter à l'avenir (notamment par suite d'une baisse des volumes d'opérations), nous ne serions autorisés à demander une augmentation des droits sur ces services que si nous pouvions convaincre les organismes de réglementation compétents que les conditions actuelles ont sensiblement changé. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CDS, la CVMO et l'AMF ont toutes deux le pouvoir d'enjoindre à l'entité pertinente de la CDS de soumettre de nouveau à leur approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elles ont

déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO ou l'AMF, selon le cas, décidaient de ne pas approuver de nouveau des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci devront être révoqués. Ces restrictions sur la capacité de modifier les droits de la CDS pourraient avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation à l'avenir (voir la rubrique **NOS ACTIVITÉS – MARCHÉS FINANCIERS – Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services – CDS**).

Nous avons engagé davantage de frais pour nous conformer aux exigences réglementaires supplémentaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance. En outre, les droits de participation et des droits d'activité imposés par les autorités provinciales en valeurs mobilières s'appliquent tant à nous qu'à certaines de nos activités. L'ampleur générale des coûts réglementaires additionnels peut avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Conformément aux ordonnances de reconnaissance, nous devons également obtenir une approbation réglementaire préalable avant de mettre en œuvre quelque modification à de nombreux aspects de nos activités, notamment a) des modifications aux modèles de répartition interne des coûts et aux prix de cession interne entre les entités du même groupe, b) une intégration, une restructuration ou un regroupement importants des entreprises, des activités ou des fonctions internes entre des entités du Groupe TMX, c) des modifications autres que dans le cours normal des activités de la Bourse de croissance TSX, et d) quelque impartition des principaux services ou systèmes par un marché. L'obligation d'obtenir des approbations peut limiter ou retarder notre capacité d'apporter des modifications prévues à ces aspects de nos activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions relatives à la propriété de nos actions avec droit de vote.

En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Risques liés aux litiges et aux procédures judiciaires

Nous sommes exposés au risque que des litiges ou d'autres procédures judiciaires soient intentés contre nous.

Nous sommes exposés à des risques liés aux litiges et à d'autres procédures judiciaires.

Certains aspects de nos activités comportent des risques liés aux litiges. Des clients insatisfaits, entre autres, pourraient déposer des plaintes quant à notre mode de fonctionnement ou pourraient contester nos interventions, nos décisions ou notre compétence en matière réglementaire. Bien que nous puissions avoir droit à certaines indemnités contractuelles et à des limitations de responsabilité, ces droits pourraient ne pas être suffisants. En outre, en raison de la responsabilité civile à l'égard des déclarations fausses ou trompeuses dans nos documents d'information continue et nos déclarations et à l'égard de l'omission de publier en temps opportun des déclarations de changement important, en Ontario et dans certains autres territoires, des actionnaires insatisfaits peuvent plus aisément intenter des poursuites contre nous. Nous pourrions devoir engager des frais juridiques importants pour nous défendre, même si l'action est

sans fondement. Si un jugement était rendu contre nous, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la propriété intellectuelle

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de protéger nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait nous faire subir une importante perte financière. Nous sommes exposés au risque qu'une réclamation pour violation de propriété intellectuelle puisse être émise contre nous.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous nous appuyons sur un ensemble de lois sur les marques de commerce, le droit d'auteur et les brevets, des mesures de protection des secrets commerciaux, des ententes de confidentialité et d'autres ententes contractuelles conclues avec les membres du même groupe que nous, nos clients, nos partenaires stratégiques et d'autres parties. Ces mesures de protection pourraient se révéler insuffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de nos renseignements exclusifs. Nous pourrions ne pas être en mesure de déceler les cas d'utilisation non autorisée de nos droits de propriété intellectuelle ou de prendre des mesures adéquates pour faire valoir ces droits. Nous avons déposé nos marques de commerce au Canada et dans certains autres territoires ou fait des demandes en ce sens. Si nous ne sommes pas en mesure de protéger adéquatement nos droits de propriété intellectuelle, cela pourrait porter atteinte à notre marque, compromettre notre capacité de soutenir la concurrence efficacement et limiter notre capacité de maintenir ou à augmenter nos produits. De plus, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à la défense de nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés à des risques liés aux réclamations en matière de propriété intellectuelle.

Nous utilisons divers éléments de propriété intellectuelle aux termes de licences octroyées par des tiers. Il est possible que des tiers présentent éventuellement des réclamations contre nous ou nos clients, alléguant une violation de ces licences. Des réclamations pour violation alléguée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers pourraient également être déposées contre nous. Si quelqu'un réussissait à faire valoir une telle réclamation, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à l'élaboration d'éléments de propriété intellectuelle ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle qui ne contreviennent pas aux droits de cette autre personne ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle auprès de leur propriétaire. Il est possible que nous ne réussissions pas à créer une licence ou qu'une licence ne puisse pas être obtenue ou qu'elle ne puisse pas être obtenue selon des modalités acceptables sur le plan commercial. De plus, tout litige pourrait être long et coûteux et avoir un effet défavorable sur nous, et ce, même si nous avons gain de cause.

Risques financiers

Change

Nous sommes exposés au risque que l'évolution des taux de change ait une incidence défavorable sur la valeur de nos produits, de nos charges, de nos actifs ou de nos passifs (voir la rubrique **Risque de marché – Risque de change** de la rubrique **Gestion du risque financier**).

Risque lié à la structure de coûts

Nous avons une structure de coûts essentiellement fixe.

Nos dépenses sont pour la plupart fixes et ne pourraient pas être réduites facilement à court terme à la suite d'une baisse des produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Risque lié aux événements de marché

Un événement de marché systémique pourrait nuire à nos activités de compensation sur les marchés des dérivés et les marchés au comptant.

En cas de mouvement brusque et important des cours, certains participants au marché pourraient être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers les courtiers, et ces derniers pourraient alors être incapables de s'acquitter de leurs obligations envers leurs contreparties. Un tel événement pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la CDCC et de la CDS. Dans cette situation, des membres compensateurs ou d'autres participants pourraient être en défaut envers la CDCC ou la CDS. Comme il est mentionné sous les rubriques **Risque de crédit – CDS** et **Risque de crédit – CDCC** de la rubrique **Gestion du risque financier**, la CDCC ou la CDS auraient recours à leurs mécanismes de gestion des risques pour composer avec ces défauts. Dans des situations extrêmes, comme dans le cas de mouvements très importants des cours ou de défauts multiples survenant simultanément, ces mécanismes pourraient être insuffisants et entraîner des pertes importantes.

Risque lié à la structure du capital

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de concevoir, de mettre en place et de maintenir le modèle de financement d'entreprise et la structure du capital appropriés.

Nous avons une dette d'environ 1,0 milliard de dollars et sommes assujettis à des clauses restrictives permanentes aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties et des modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial.

Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties prévoient diverses clauses restrictives à l'intention du Groupe TMX et de ses filiales, dont une limitation de la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités, des restrictions quant à la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes et des exigences quant au remboursement des obligations non garanties en circulation lors d'un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d'un événement déclencheur (p. ex., l'abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement). Certaines de ces restrictions, ou l'ensemble de celles-ci, pourraient limiter notre souplesse de modification de notre structure du capital.

Modalités de notre programme de facilité de crédit et de papier commercial

En vertu de notre convention de crédit, certaines clauses restrictives nous imposent de respecter et de maintenir un ratio de couverture des intérêts et un ratio d'endettement, y compris d'effectuer les paiements de principal et d'intérêt à la date d'exigibilité. Il est important de respecter la totalité des modalités de notre facilité de crédit puisqu'elle sécurise

entièrement notre programme de papier commercial (voir la rubrique **Liquidités et ressources en capital – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Facilité de crédit**). Notre capacité de respecter les ratios financiers aux termes de la facilité de crédit et d'autres clauses restrictives, y compris effectuer les paiements de principal et d'intérêt à la date d'exigibilité, aux termes de la convention de crédit et des actes de fiducie dépend de nos flux de trésorerie et bénéfices, de notre niveau d'endettement et des autres mesures de rendement financier, qui varient en fonction des taux d'intérêt en vigueur et de la conjoncture économique, de la situation boursière et financière, de la concurrence, du cadre réglementaire et d'autres facteurs comme le volume des opérations sur des titres négociés à nos marchés boursiers, le nombre de transactions compensées et réglées par nos services de compensation, de règlement et de dépôt sur les marchés au comptant, le nombre de transactions, le volume de contrats ou de produits négociés et compensés sur nos marchés au comptant, des dérivés et de l'énergie, le nombre de nouvelles inscriptions et d'inscriptions additionnelles sur nos marchés boursiers, le nombre et la capitalisation boursière des émetteurs inscrits, le nombre d'abonnés aux données de marché, la réglementation des droits par les autorités de réglementation en valeurs mobilières et une augmentation de la concurrence de la part d'autres bourses et marchés, autant de facteurs qui sont indépendants de notre volonté et de notre capacité de contrôler nos dépenses.

D'après le niveau d'activité actuel et la croissance projetée, nous estimons que nos flux de trésorerie tirés des activités et notre trésorerie suffisent à nos besoins de liquidités actuels. Toutefois, nous ne pouvons garantir que nos entreprises généreront suffisamment de bénéfices ou de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation ou que la croissance projetée sera réalisée, ni que nous serons en mesure de contrôler suffisamment nos dépenses pour nous permettre de respecter les ratios financiers et les autres clauses restrictives ou de payer notre dette ou de financer nos autres besoins de liquidités. Si nous ne disposons pas de suffisamment de fonds, nous pouvons être tenus de renégocier les conditions de notre dette ou de restructurer ou de refinancer la totalité ou une partie de notre dette à l'échéance stipulée ou avant, de réduire ou de reporter des investissements de capital et des acquisitions, de réduire nos dividendes ou en supprimer le versement ou de vendre des actifs. Notre capacité de renégocier, de restructurer ou de refinancer notre dette tiendrait à la situation des marchés des capitaux et à notre situation financière à ce moment. L'omission de respecter les ratios financiers et d'autres clauses restrictives de la convention de crédit pourrait entraîner un défaut aux termes des actes de fiducie qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait obliger le Groupe TMX à rembourser les emprunts aux termes de la convention de crédit et des obligations non garanties avant leur date d'échéance. De plus, un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties qui donnerait lieu à l'avancement de l'échéance de la série visée des obligations non garanties pourrait entraîner l'avancement de l'échéance de la convention de crédit.

De plus, si nous ne sommes pas ou s'il est raisonnablement probable que nous ne soyons pas en mesure de nous conformer à une clause restrictive financière ou à un ratio prévu dans toute ordonnance de reconnaissance définitive, cette incapacité pourrait également donner lieu à une défaillance aux termes de la convention de crédit, si une autorité gouvernementale rend une décision ou ordonne que des restrictions nous soient imposées, ou à l'une ou l'autre de nos filiales, en raison de notre non-conformité si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante, comme il est décrit dans la convention de crédit. Une défaillance surviendra également aux termes de la convention de crédit si une autorité gouvernementale rend une décision ou impose des restrictions relativement à notre capacité ou à celle de l'une de nos filiales de déplacer la trésorerie ou les équivalents de trésorerie au sein du Groupe TMX et de nos filiales, si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante. Si ces cas de défaillance aux termes de la convention de crédit donnaient lieu à l'avancement de l'échéance de la convention de crédit, ils pourraient constituer un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie qui, à son tour, entraînerait l'avancement de l'échéance des obligations non garanties

en circulation. Si nous sommes obligés de refinancer ces emprunts à des conditions moins favorables ou ne pouvons pas les refinancer, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en souffrir.

En raison de notre dette à taux variable, nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt, qui pourrait donner lieu à une augmentation considérable de nos obligations en matière de service de la dette. Nos ententes de couverture pourraient également accroître notre endettement.

Les emprunts aux termes du programme de papier commercial et la convention de crédit portent intérêt à un taux variable et nous exposent au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentaient, nos obligations en matière de service de la dette à l'égard de la dette à taux variable subiraient une hausse même si le montant emprunté demeurait le même, et notre bénéfice net et nos flux de trésorerie, y compris les fonds disponibles pour assurer le service de la dette, enregistreraient une baisse correspondante. Bien que nous ayons conclu diverses ententes de couverture des taux d'intérêt afin d'atténuer en partie ce risque, rien ne garantit qu'elles se révéleront efficaces. Par ailleurs, si les taux d'intérêt diminuaient, nous comptabiliserions un endettement lié à ces ententes de couverture qui pourrait influencer sur notre capacité d'atteindre nos ratios financiers prévus par la convention de crédit. Notre exposition à la majoration des taux d'intérêt variables de notre dette est également atténuée, dans une certaine mesure, par le fait que nous détenons de la trésorerie et des titres négociables comportant des taux d'intérêt variables.

Un recul de notre note de crédit pourrait altérer notre capacité de contracter une nouvelle dette.

Dans le cadre du placement des obligations non garanties, DBRS nous a attribué la note A (élevé) avec perspective stable, en qualité d'émetteur et a attribué la même note aux obligations non garanties, assortie d'une tendance stable. Le papier commercial s'est pour sa part vu attribuer une note de R-1 (faible) avec tendance stable par DBRS.

DBRS évalue et surveille régulièrement la note de notre papier commercial et celle de nos obligations non garanties. Toute révision à la baisse de la note existante pourrait avoir un effet défavorable sur nos coûts d'emprunt ou notre capacité d'accéder à des sources de liquidités et de capitaux et limiter les options de financement qui s'offrent à nous.

Les actions détenues par les investisseurs pourraient avoir une incidence défavorable sur la liquidité des actions du Groupe TMX.

Collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination³¹ détiennent une partie importante des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX. De plus, Marchés mondiaux CIBC, Groupe Banque Nationale inc., Scotia Capitaux inc. et 1802146 Ontario Limited, société affiliée à Valeurs mobilières TD Inc., ont respectivement convenu de maintenir une participation minimale prédéterminée dans Groupe TMX Limitée jusqu'au 14 septembre 2017. Le nombre substantiel d'actions ordinaires détenues par ces investisseurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité des actions ordinaires détenues par le public. La liquidité de nos actions ordinaires s'est effectivement améliorée un peu après le 22 août 2016, lorsque trois des investisseurs parties à une entente de nomination ont vendu un total combiné de 5,4 millions d'actions ordinaires, soit environ 9,9 % de nos actions ordinaires émises et en circulation sous forme d'opération en bloc souscrite. Compte tenu des critères d'admissibilité de l'indice composé S&P/TSX, il existe

³¹ Les « investisseurs parties à une entente de nomination » comprennent l'Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée.

un risque permanent que nous soyons radiés de l'indice, ce qui pourrait rendre nos actions moins attrayantes pour certains investisseurs, notamment les fonds indiciels.

Gestion du risque financier

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de subir une perte par suite du manquement d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un membre compensateur ou d'un adhérent à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de la CDS, de la NGX et de la CDCC, à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps sur rendement total, aux swaps de taux d'intérêt, aux activités de courtage de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers et aux activités de Fiducie TSX.

En 2016, conformément aux PIMF et à des directives canadiennes supplémentaires en matière de réglementation et de surveillance, Compensation CDS, la CDCC et la NGX ont chacune adopté un plan de redressement, qui sera mis en œuvre dans l'éventualité où l'entité n'est pas en mesure de fournir des opérations et des services critiques déterminés en tant qu'entité en situation de continuité d'exploitation (voir la rubrique **Risque juridique et réglementaire – De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs**).

Risque de crédit – CDS

Le principal risque de crédit auquel la CDS et ses filiales sont exposées est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un adhérent aux services de compensation et de règlement de Compensation CDS à s'acquitter de ses obligations financières. Dans une moindre mesure, la CDS est exposée au risque de crédit en raison de la prestation de ses services avant le paiement.

L'exploitation des services de compensation et de règlement par Compensation CDS expose cette dernière au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent donner lieu à une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou à une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, qui est une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit associé au règlement de valeurs mobilières; un vendeur peut livrer les valeurs mobilières, mais ne pas recevoir le paiement, ou un acheteur peut verser le paiement, mais ne pas recevoir les valeurs mobilières qu'il a acquises. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, tel qu'il est décrit aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du

groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du Service de liaison avec New York (« SLNY ») et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent entraîner une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, la CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC.

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ses services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS à la Banque du Canada et à la NSCC ou à la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS.

Au 1^{er} janvier 2016, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle exigence réglementaire fondée sur les PIMF, Compensation CDS détenait également un montant de 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 million de dollars est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

À la suite des évaluations du risque lié aux adhérents au 31 décembre 2016, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 5 572,0 millions de dollars (4 951,1 millions de dollars en 2015). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS au 31 décembre 2016 se chiffraient à 6 630,4 millions de dollars (6 062,6 millions de dollars en 2015). Les garanties données en nantissement au 31 décembre 2016 se composaient d'un montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents dans le bilan consolidé) de 501,4 millions de dollars (418,0 millions de dollars en 2015) de même que de bons du Trésor et de titres à revenu fixe de 6 129,0 millions de dollars (5 644,6 millions de dollars en 2015). Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans notre bilan consolidé.

Il est possible que la CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, la CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

Une description détaillée des facilités de crédit de la CDS est présentée sous la rubrique **Autres facilités de crédit et de trésorerie**.

Risque de crédit – NGX

La NGX est exposée au risque de crédit advenant que des parties contractantes ne respectent pas leurs obligations contractuelles à l'égard de la NGX et que, par conséquent, elles omettent de régler les paiements dus.

La NGX est la contrepartie centrale de chacune des opérations (qu'il s'agisse de contrats de gaz naturel, d'électricité ou de pétrole brut) compensées par l'intermédiaire de ses activités de compensation. En fournissant un mécanisme de compensation et de règlement, la NGX est exposée au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations. La NGX gère ce risque au moyen d'une réglementation normalisée et d'un système de constitution de marges prudent fondé sur les pratiques exemplaires de l'industrie. Ce système de constitution de marges comprend une surveillance en temps réel des portefeuilles des clients et prévoit le dépôt en garantie, par les participants, de liquidités supérieures au résultat de cette évaluation. La NGX teste périodiquement des scénarios de tension des marchés et des scénarios de liquidités et effectue régulièrement des contrôles ex post pour vérifier l'intégrité continue de ses activités de compensation. La NGX gère et atténue ces risques grâce à un ensemble de politiques, de règlements et de procédures.

La NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui est supérieure à son risque de crédit en cours, tel qu'il est déterminé par la NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une grande banque à charte canadienne conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. La NGX peut réaliser la garantie en cas de défaut d'une partie contractante. La NGX évalue en temps réel la perte éventuelle totale liée tant au risque de crédit qu'au risque de marché découlant de chaque partie contractante et elle la considère comme étant le total des éléments suivants :

- le montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques en cours;
- la « marge de variation », qui comprend le total du risque lié à l'évaluation à la valeur de marché de l'ensemble des contrats d'achat et de vente à terme;
- la « marge initiale », soit un montant qui correspond à une estimation de la perte éventuelle qu'une partie contractante pourrait subir à l'égard de son portefeuille dans le cas d'une fluctuation défavorable du prix qui mènerait à un intervalle de confiance de 99,7 % au cours d'une période de liquidation de deux jours.

À la suite de ces évaluations du risque lié aux parties contractantes, au 31 décembre 2016, la NGX avait accès à des dépôts de garantie en espèces de 495,7 millions de dollars (397,2 millions de dollars en 2015) et à des lettres de crédit de 2 080,5 millions de dollars (1 887,8 millions de dollars en 2015). Ces sommes ne sont pas inscrites à notre bilan consolidé.

Une description détaillée des facilités de crédit de la NGX est présentée sous la rubrique **Autres facilités de crédit et de trésorerie**.

Risque de crédit – CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts sur marge en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement et/ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme ouverts, de contrats d'options et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions. Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un processus de surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQMC ») qui évalue la solidité financière d'un membre compensateur par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture d'un membre compensateur, établies en pourcentage de son capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques idiosyncrasiques, la CDCC a imposé, en 2015, des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales telles que la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles à la suite de la défaillance d'un membre compensateur. Ce montant de 10,0 millions de dollars doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 millions de dollars est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 millions de dollars doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 millions de dollars, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 millions de dollars pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche

est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 millions de dollars soit disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus à la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC au 31 décembre 2016 s'établissaient à 842,8 millions de dollars (385,9 millions de dollars en 2015). Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés. La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur. Au 31 décembre 2016, des dépôts autres qu'en espèces sur marge de 6 926,2 millions de dollars (5 527,8 millions de dollars en 2015) et des dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation de 571,3 millions de dollars (637,1 millions de dollars en 2015) avaient été donnés en nantissement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces sont détenues sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation et ne sont pas incluses dans le bilan consolidé.

Une description des facilités de crédit de la CDCC est présentée sous la rubrique **Autres facilités de crédit et de trésorerie**.

Risque de crédit – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

Nous gérons notre risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou sous forme de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de crédit – Titres négociables

Nous gérons notre exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite notre exposition aux titres non gouvernementaux. Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe.

La plus grande partie de notre portefeuille est détenue sous forme de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor.

Risque de crédit – Créances clients

Notre exposition au risque de crédit lié aux créances irrécouvrables est tributaire des caractéristiques individuelles de nos clients, dont bon nombre sont des banques et des institutions financières. Nous établissons régulièrement des factures à l'intention de nos clients et disposons d'une équipe de recouvrement qui surveille les créances clients et réduit le plus possible le montant des créances clients en souffrance. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des créances d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'autres services.

Risque de crédit – Swaps sur rendement total

Étant donné la nature bilatérale des swaps sur rendement total, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps sur rendement total qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Swaps de taux d'intérêt

Étant donné la nature bilatérale des swaps de taux d'intérêt, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps de taux d'intérêt qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de crédit – Shorcan et Shorcan Energy Brokers

Shorcan et Shorcan Energy Brokers sont exposées au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Ce risque est limité en raison de leur statut de mandataires, en ce sens qu'elles n'achètent ni ne vendent de titres pour leur propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan ou Shorcan Energy Brokers a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander aux deux contreparties de régler le contrat directement.

Risque de crédit – Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règle pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant des variations des prix et des taux du marché comme les cours des actions, les taux d'intérêt et les cours de change.

Risque lié au prix de l'action – Unités d'actions de négociation restreinte, unités d'actions à versement différé et swaps sur rendement total

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours des actions lorsque nous attribuons des unités d'actions à versement différé et des unités d'actions de négociation restreinte à nos administrateurs et aux membres de notre personnel, respectivement, étant donné que notre obligation stipulée dans le cadre de ces arrangements est fondée en partie sur le prix de nos actions. Nous avons conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture partielle de la juste valeur des droits à l'appréciation de ces unités d'actions de négociation restreinte et de ces unités d'actions à versement différé.

Risque de taux d'intérêt – Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nous sommes exposés au risque de marché relatif à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables. Ce risque est en partie atténué du fait que notre dette à court terme (papier commercial) porte des taux d'intérêt variables. Au 31 décembre 2016, le Groupe TMX détenait une somme de 61,8 millions de dollars dans des titres négociables, dont 100,0 % étaient des bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Risque de taux d'intérêt – Papier commercial et obligations non garanties

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre **papier commercial**. En supposant que le papier commercial en cours ait une valeur d'environ 309,9 millions de dollars (le solde au 31 décembre 2016), l'incidence annuelle approximative d'une hausse de +1,0 % et d'une baisse de -1,0 % des taux d'intérêt, dont est assorti le papier commercial, sur le bénéfice avant impôt sur le résultat se traduirait par une diminution de 3,1 millions de dollars ou une augmentation de 3,1 millions de dollars, respectivement. Nous gérons en partie le risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre papier commercial au moyen d'un swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 100,0 millions de dollars venant à échéance le 2 mai 2019 (voir la rubrique **Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Swaps de taux d'intérêt**).

Autre risque de prix du marché – CDS, CDCC, NGX, Shorcan et Shorcan Energy Brokers

Nous sommes exposés aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la CDS, de la NGX, de la CDCC, de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers, si un client, une partie contractante ou un membre compensateur, selon le cas, néglige de prendre livraison ou de livrer des valeurs mobilières, des produits énergétiques ou des produits dérivés à la date de règlement ou de livraison visée par contrat lorsque le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

La CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de la CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

La NGX est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'une partie contractante, puisqu'elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions et qu'elle est tenue d'acquitter les obligations financières même en cas de défaillance d'une partie contractante.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La NGX a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à réduire au minimum les expositions du marché au moyen de son processus de liquidation, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations de liquidation serait compensée par les garanties de marge consenties par la partie défaillante et son fonds de sécurité aux fins de compensation (au besoin).

Le risque lié à Shorcan et à Shorcan Energy Brokers est limité par le rôle de mandataire qu'elles exercent, puisqu'elles n'achètent ni ne vendent de titres ni de marchandises pour elles-mêmes, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et des marchandises et les montants payés pour les acheter.

Nous sommes également exposés à d'autres risques de prix du marché à l'égard d'une partie de nos produits tirés des droits de maintien de l'inscription, qui sont fondés sur la valeur à la cote des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux créances clients ainsi qu'aux dettes fournisseurs libellés principalement en dollars américains. Nous sommes également exposés au risque de marché à l'égard des produits et des charges pour lesquels nous facturons des montants en devise, principalement en dollars américains. Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2016 (exclusion faite de BOX et de Razor Risk), l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'élève à 6,5 millions de dollars.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite des passifs courants, comprenaient un montant de 20,3 millions de dollars américains (21,3 millions de dollars américains en 2015) exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain, un montant de 0,2 million de livres sterling exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien (1,5 million de livres sterling en 2015) et un montant de 0,6 million d'euros exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (0,7 million d'euros en 2015).

L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces soldes au 31 décembre 2016 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 2,8 millions de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat. L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces éléments au 31 décembre 2016 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 7,7 millions de dollars des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres.

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à certains de nos effets de papier commercial. Au 31 décembre 2016, nous avons emprunté 15,0 millions de dollars américains aux termes de notre programme de papier commercial. Ce montant de 15,0 millions de dollars américains n'est pas couvert par des contrats de change à terme, mais l'est en partie par nos actifs libellés en dollars américains. En ce qui concerne le papier commercial de 15,0 millions de dollars américains, l'incidence approximative d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 1,5 million de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat.

La NGX offre des contrats libellés en dollars canadiens et en dollars américains et accepte des garanties libellées dans chacune de ces devises. Le règlement s'effectue toujours dans la devise dans laquelle le contrat est libellé. Le risque de marché lié aux cours de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle est libellée l'obligation de paiement exigée est différente de la devise dans laquelle est libellée la garantie sous-jacente à cette obligation. Ce risque est atténué en convertissant la garantie libellée en devises au cours de change en vigueur et en ajustant par la suite la garantie pour atténuer tout risque de change existant.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par la CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Le risque de marché lié aux cours de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

À l'heure actuelle, pour ce qui est de nos activités d'exploitation, nous n'avons pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos produits ou de nos actifs libellés en dollars canadiens.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque de perte découlant de l'éventuelle incapacité du Groupe TMX ou de ses adhérents ou clients de s'acquitter de leurs obligations financières en temps opportun ou selon des prix raisonnables. Nous gérons le risque de liquidité au moyen de la gestion de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie et de nos titres négociables, lesquels sont détenus sous forme de placements à court terme, ainsi que de nos obligations non

garanties, de notre papier commercial et de nos facilités de crédit et de trésorerie. Dans le cadre des services de dépôt et de compensation, le risque de liquidité découle de l'exigence de convertir la garantie en liquidités dans l'éventualité de la défaillance d'un adhérent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composent de trésorerie et de placements très liquides.

Titres négociables

Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe individuels détenus ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure et sont très liquides.

Au 31 décembre 2016, les titres négociables se composaient de bons du Trésor fédéraux et provinciaux.

Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents

Les dépôts sur marge de la CDCC et de la CDS et les marges du fonds de compensation de la CDCC sont détenus dans des instruments de trésorerie. Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs, qui sont comptabilisés au bilan consolidé, sont détenus par la CDCC et conservés par la Banque du Canada. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont conservés sous forme de titres gouvernementaux et d'autres titres et sont détenus par des dépositaires agréés. Les liquidités données en garanties par des adhérents à la CDS, lesquelles sont inscrites au bilan consolidé, sont détenues par la CDS auprès de la Banque du Canada, de la NSCC ou de la DTC. Les garanties autres qu'en trésorerie, qui ne sont pas inscrites au bilan consolidé, remises à la CDS par des adhérents aux termes des Règles de la CDS à l'intention des adhérents, sont détenues par la CDS sous forme de titres gouvernementaux liquides et de titres à revenu fixe.

Service de liaison avec New York – CDS

Le service de liaison avec New York, selon la façon dont il est conçu, n'impose pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne une exposition possible à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. La CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. Le risque de liquidité résiduel excédant la facilité de trésorerie de la CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, en conséquence, l'exposition de la CDS au risque de liquidité se limite à sa facilité de trésorerie disponible.

Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts et montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques – NGX

La NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui est supérieure à son risque de crédit en cours, ce qui comprend le coût de remplacement d'un contrat au

prix de marché courant, tel qu'il est déterminé par la NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une grande banque à charte canadienne conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. La NGX veille également à maintenir des ressources liquides suffisantes pour couvrir ses coûts d'exploitation pour une période de 12 mois ainsi que pour répondre aux exigences de règlement quotidiennes de son plus important adhérent dans le cadre d'un scénario de marché soumis à des conditions critiques.

Facilités de crédit et de trésorerie – Activités de compensation

Pour gérer le risque de liquidité auquel elles sont exposées dans leurs opérations de compensation, la CDS, la CDCC et la NGX, ont obtenu différentes facilités de crédit (voir la rubrique ***Autres facilités de crédit et de trésorerie***).

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis totalisant 6,0 millions de dollars afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains demeurent accessibles.

La CDS maintient une facilité de trésorerie de soutien garantie de 400,0 millions de dollars américains (ou son équivalent en dollars canadiens) sur laquelle des montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et/ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant du CDSX et seulement si la CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

La CDCC maintient des facilités de trésorerie d'un jour totalisant 600,0 millions de dollars qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus ou reçus en garantie par la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La facilité de trésorerie de soutien consortiale renouvelable permet de disposer de liquidités totalisant 300,0 millions de dollars à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro, de disposer d'une source de financement à un jour pour les titres ne figurant pas sur la liste des garanties admissibles de la Banque du Canada ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres reçus par la CDCC. La facilité de pension sur titres consortiale permet également de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. Cette facilité était composée de liquidités non engagées qui ont augmenté, passant de 13 464,0 millions de dollars à 13 638,0 millions de dollars en 2016. En outre, le 6 février 2017, nous avons augmenté le montant de la facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 638,0 millions de dollars à 13 788,0 millions de dollars par suite des activités des membres compensateurs. La CDCC peut ajuster cette facilité trimestriellement afin de se conformer à sa politique en matière de risque de liquidité.

Enfin, la facilité de trésorerie de la CDCC contractée auprès de la Banque du Canada doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

De même, pour gérer le risque de liquidité auquel elle est exposée dans ses opérations de compensation et de règlement, la NGX maintient un fonds de sécurité aux fins de compensation non garanti qui prend la forme d'une lettre de crédit détenue par un dépositaire d'un montant de 100,0 millions de dollars américains, d'une facilité de trésorerie d'un jour de 300,0 millions de dollars et d'une facilité de découvert de 20,0 millions de dollars.

Papier commercial, obligations non garanties et facilité de crédit

Notre structure du capital comprend une dette d'environ 1,0 milliard de dollars. Comme il est souligné à la rubrique **Risque lié à la structure du capital**, notre programme de papier commercial, nos obligations non garanties et notre facilité de crédit constituent pour nous une source de financement. Si la dette aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties ou de la facilité de crédit (si des montants y sont prélevés) devait être remboursée avant la date d'échéance prévue en raison de non-respect des clauses restrictives des actes de fiducie, des modalités du programme de papier commercial ou de la facilité de crédit en cause, nous pourrions être tenus de trouver des sources de financement plus coûteuses ou être incapables d'obtenir une autre forme de financement. En ce qui a trait au papier commercial en particulier, le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne puissions être en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour notre papier commercial dans le marché. Pour atténuer ce risque, nous maintenons une convention de crédit pour couvrir ou sécuriser entièrement le programme de papier commercial (voir la rubrique **Liquidités et ressources en capital – Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie – Facilité de crédit**).

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES

Modifications de méthodes comptables

Les nouvelles interprétations et modifications suivantes sont entrées en vigueur pour la société le 1^{er} janvier 2016 :

- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014 – IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*;
- Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables – modifications de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, et de l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*;
- Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes – modifications de l'IFRS 11, *Partenariats*.

L'adoption de ces nouvelles interprétations et modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons adopté les modifications relatives à l'initiative concernant les informations à fournir de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Nous avons exercé notre jugement quant à la présentation des notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris les méthodes comptables importantes.

Modifications futures de méthodes comptables

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2016, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes et interprétations nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, sauf indication contraire :

- Améliorations annuelles — Cycle 2014-2016 (modifications apportées à diverses normes) – Ces modifications de portée limitée s'appliquent à un total de trois normes dans le cadre du processus annuel d'amélioration de l'IASB qui y recourt pour apporter des modifications non urgentes, mais nécessaires aux IFRS. La plupart des modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter des 1^{er} janvier 2017 et 2018.
- Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) – Dans le cadre de l'importante initiative de l'IASB visant à améliorer la présentation des rapports financiers et les informations qui y sont fournies, les modifications imposent de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la variation des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et des éléments hors trésorerie. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise.
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modification de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*) – Les modifications clarifient le fait que l'existence d'un écart temporaire déductible dépend uniquement de l'écart entre la valeur comptable d'un actif et sa base fiscale à la clôture de la période de présentation de l'information financière, et que les variations futures éventuelles de la valeur comptable ou la manière attendue de recouvrer un actif n'ont pas d'incidence sur cet écart. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise.
- IFRS 9, *Instruments financiers – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les nouvelles normes en matière de comptabilité de couverture. Les actifs financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale : soit le coût amorti, soit la juste valeur. Dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction de l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations du risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global tandis que la part restante des variations est comptabilisée dans le résultat net. L'IFRS 9 prévoira qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture soient admissibles à la comptabilité de couverture, fera intervenir plus de jugement en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture et inclura un seul modèle de dépréciation de la perte attendue prospective. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise.
- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*) – Les modifications clarifient la comptabilisation des incidences des conditions d'acquisition des droits liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions faisant en sorte qu'il passe d'un règlement en trésorerie à un règlement en titres de capitaux propres. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise.

- IFRIC 22, *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* (Interprétation de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*) – Cette interprétation précise la comptabilisation des opérations qui incluent l'encaissement ou le paiement d'une contrepartie payée d'avance en monnaie étrangère. L'interprétation entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* – Les dispositions précédentes contenues dans les IFRS et les PCGR américains étaient différentes et donnaient souvent lieu à des comptabilisations différentes pour des transactions économiquement similaires. L'IFRS 15 et le référentiel comptable équivalent selon les PCGR américains contiennent un modèle générateur de produits unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location. Ce modèle préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit progressivement. Le modèle prévoit l'analyse de transactions en cinq étapes pour déterminer si les produits peuvent être comptabilisés ainsi que le montant et le moment de la comptabilisation de ceux-ci. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels fonder le jugement ont été établis et ils pourraient influencer sur le montant et/ou le moment où les produits des activités ordinaires seront comptabilisés. Toujours en avril 2016, des modifications ont été publiées en vue d'éclaircir la façon d'identifier une obligation de prestation prévue dans un contrat, de déterminer si une entité agit pour son propre compte ou comme mandataire et d'établir si les produits tirés de l'octroi d'une licence devraient être comptabilisés à un moment précis ou progressivement. Les modifications présentent également deux allègements supplémentaires réduisant le coût et la complexité au moment de l'application initiale de la norme. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 15 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant l'application rétrospective intégrale, l'application rétrospective assortie de mesures pratiques facultatives ou une méthode prospective modifiée en plus des obligations d'information.
- IFRS 16, *Contrats de location* - et directives en matière d'interprétation s'y rapportant. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour l'identification des contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. De plus, l'IFRS 16 exige l'application de la comptabilisation dégressive aux charges locatives sur la durée de vie du contrat de location. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et une application anticipée sera autorisée pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15.
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise (modifications de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*) – En vertu des modifications, la totalité du profit doit être comptabilisée lorsque le transfert d'actifs faisant intervenir une entreprise associée ou une coentreprise satisfait à la définition d'une entreprise aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications donnent également lieu à une nouvelle comptabilisation aux termes de laquelle certains actifs conservés qui ne sont pas des entreprises n'ont pas à être comptabilisés au coût ou selon une valeur accrue. La date d'entrée en vigueur des modifications a été reportée indéfiniment; toutefois l'application anticipée est permise.
- Nous avons l'intention d'adopter chacune des normes et des modifications susmentionnées qui s'appliquent à notre cas au cours de l'exercice où elles entreront en vigueur. Nous passons actuellement en revue ces nouvelles normes

et modifications afin de déterminer leur incidence possible sur nos états financiers après leur adoption. À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore été en mesure de déterminer la portée de l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes et modifications.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information du Groupe TMX, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents que nous déposons aux termes de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières. De plus, ces procédures et contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information devant être présentée dans ces documents est recueillie et communiquée à la direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, selon ce qui est approprié, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information au public. Bien que nous examinions régulièrement nos contrôles et procédures de communication de l'information, ceux-ci ne peuvent nous fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information au 31 décembre 2016. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2016.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est chargée d'établir et de mettre en œuvre un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière s'entend du processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres de notre personnel pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, et il couvre notamment des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés donnant une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Groupe TMX, 2) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements du Groupe TMX ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration du Groupe TMX et 3) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Groupe TMX qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques; en conséquence, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et peut ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué une évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 au moyen du modèle publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en 2013. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2016.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière apportée au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2016 n'a eu d'incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Relations et transactions avec les parties liées

Société mère

Les actions du Groupe TMX sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur le Groupe TMX. Bien que, collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination³² détiennent une partie importante des actions ordinaires du Groupe TMX en circulation, en vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration du Groupe TMX, était la suivante pour l'exercice :

(en millions de dollars)	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	9,9 \$	9,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,0	1,3
Palements fondés sur des actions	15,1	8,7
	26,0	19,2

Transactions avec les parties liées

Collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent une part importante de nos actions ordinaires en circulation. Le Groupe TMX et ses filiales font régulièrement affaire avec plusieurs de ces investisseurs parties à une entente de nomination dans le cours normal de leurs activités. Les transactions sont conclues aux cours du marché en vigueur et à des conditions générales du marché.

³² Les « investisseurs parties à une entente de nomination » comprennent l'Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent rapport de gestion. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. De par sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend notamment les énoncés portant sur les réductions de coûts, les charges liées au recentrage stratégique et l'initiative d'intégration d'entreprises du Groupe TMX, d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, de produits dérivés et de contrats de produits énergétiques et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et aux priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives, ainsi qu'aux résultats financiers ou à la situation financière, aux activités et aux perspectives du Groupe TMX, qui comportent des risques et des incertitudes d'importance. Ces risques incluent la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale, notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité d'intégrer les entreprises acquises de manière à atteindre les objectifs économiques prévues ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité éventuelle de protéger la propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou les coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence mondiale et régionale; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des projets futurs; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et son personnel, et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport de gestion. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. La rubrique RISQUES ET INCERTITUDES du présent rapport de gestion contient une description des facteurs de risque susmentionnés.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés (les « états financiers »), du rapport de gestion et des autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et, de l'avis de la direction, ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'évolution de la situation financière de Groupe TMX Limitée. L'information financière figurant dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers, sauf indication contraire.

Par l'intermédiaire du comité des finances et de l'audit, composé d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction et qui sont tous des administrateurs indépendants aux termes du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et en matière de surveillance des systèmes de contrôle interne. Il incombe au comité des finances et de l'audit d'examiner les états financiers et le rapport de gestion et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le comité rencontre la direction et les auditeurs externes pour discuter des plans d'audit, des contrôles internes à l'égard des méthodes comptables et des processus de communication de l'information financière ainsi que d'autres questions concernant l'audit et la communication de l'information financière.

Les auditeurs externes du Groupe TMX nommés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont chargés d'auditer les états financiers et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Les auditeurs externes communiquent librement avec les membres de la direction et du comité des finances et de l'audit et se réunissent régulièrement avec eux pour faire le point sur l'audit.



Louis V. Eccleston
Chef de la direction
Groupe TMX Limitée



John McKenzie
Chef de la direction financière
Groupe TMX Limitée

13 février 2017



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Groupe TMX Limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe TMX Limitée (la « société »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015, les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Groupe TMX Limitée aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 13 février 2017
Toronto, Canada

GROUPE TMX LIMITÉE

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	240,6 \$	154,1 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	14	66,0	75,4
Titres négociables	14	61,8	71,2
Clients et autres débiteurs	15	84,9	79,3
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	9	781,3	418,4
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	9	122,8	81,2
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	9	16 315,5	11 551,2
Autres actifs courants	22	16,2	18,8
		17 689,1	12 449,6
Actifs non courants			
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	9	27,4	18,3
Goodwill et immobilisations incorporelles	16	4 319,8	4 399,7
Autres actifs non courants	22	128,3	118,7
Actifs d'impôt différé	8	36,8	31,1
Total des actifs		22 201,4 \$	17 017,4 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	18	77,5 \$	80,2 \$
Retenues d'impôt des adhérents	14	66,0	75,4
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	9	781,3	418,4
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	9	122,8	81,2
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	9	16 315,5	11 551,2
Dette	11	309,9	424,0
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	11	4,6	0,2
Autres passifs courants	22	56,0	32,5
		17 733,6	12 663,1
Passifs non courants			
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	9	27,4	18,3
Dette	11	648,7	648,2
Autres passifs non courants	22	58,0	42,7
Passifs d'impôt différé	8	813,0	826,8
Total des passifs		19 280,7	14 199,1
Capitaux propres			
Capital social	25	2 896,4	2 861,7
Surplus d'apport	23	10,3	11,0
Déficit		(5,3)	(106,6)
Cumul des autres éléments du résultat global		19,3	21,9
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		2 920,7	2 788,0
Participations ne donnant pas le contrôle	5	—	30,3
Total des capitaux propres		2 920,7	2 818,3
Engagements et passifs éventuels	20 et 21		
Total des passifs et des capitaux propres		22 201,4 \$	17 017,4 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvés au nom du conseil d'administration le 13 février 2017 :

_____, président _____, administrateur

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens,
sauf les montants par action)

	Note	Pour les exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
Produits	3	742,0 \$	717,0 \$
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres			
Produits d'intérêts		61,7	46,2
Charges d'intérêts		(61,7)	(46,2)
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres, montant net		—	—
Total des produits		742,0	717,0
Rémunération et avantages		204,4	219,2
Systèmes d'information et de négociation		74,2	77,2
Frais de vente et charges générales et administratives		82,9	84,2
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		61,2	69,0
Total des charges d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique		422,7	449,6
Bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique		319,3	267,4
Charges liées au recentrage stratégique	4	21,0	22,7
Bénéfice d'exploitation		298,3	244,7
Bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	2,4	2,8
Charges de dépréciation	16	(8,9)	(221,7)
Autres produits		0,6	—
Produits financiers (charges financières)			
Produits financiers	6	2,2	2,9
Charges financières	6	(33,1)	(40,2)
Charges financières nettes		(30,9)	(37,3)
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		261,5	(11,5)
Charge d'impôt sur le résultat	8	65,8	57,0
Bénéfice net (perte nette)		195,7 \$	(68,5) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		196,4 \$	(52,3) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	5	(0,7)	(16,2)
		195,7 \$	(68,5) \$
Bénéfice (perte) par action (attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société)	7		
De base		3,60 \$	(0,96) \$
Dilué(e)		3,58 \$	(0,96) \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	Note	Pour les exercices clos les 31 décembre	
		2016	2015
Bénéfice net (perte nette)		195,7 \$	(68,5) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net (Pertes) gains actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite (après l'économie d'impôt de 0,3 \$; charge d'impôt de 1,0 \$ en 2015)	24	(0,7)	2,6
Total des éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net		(0,7)	2,6
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net (Pertes latentes) profits latents sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		(5,6)	19,6
Variation de la juste valeur de la partie efficace des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie (économie d'impôt de 0,6 \$ en 2015)	11	—	(1,3)
Reclassement dans le bénéfice net des pertes sur les swaps de taux d'intérêt (charge d'impôt de 0,4 \$; charge d'impôt de 0,4 \$ en 2015)	11	1,1	1,0
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net		(4,5)	19,3
Résultat global total		190,5 \$	(46,6) \$
Résultat global total attribuable			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		193,1 \$	(37,1) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		(2,6)	(9,5)
		190,5 \$	(46,6) \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Note	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société					Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués (déficit)	Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres		
Solde au 1^{er} janvier 2016		2 861,7 \$	11,0 \$	21,9 \$	(106,6) \$	2 788,0 \$	30,3 \$	2 818,3 \$
Bénéfice net (perte nette)		—	—	—	196,4	196,4	(0,7)	195,7
Autres éléments du résultat global								
Écarts de conversion		—	—	(3,7)	—	(3,7)	(1,9)	(5,6)
Variation nette des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, après l'impôt	11	—	—	1,1	—	1,1	—	1,1
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après l'impôt	24	—	—	—	(0,7)	(0,7)	—	(0,7)
Résultat global total		—	—	(2,6)	195,7	193,1	(2,6)	190,5
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	26	—	—	—	(90,2)	(90,2)	—	(90,2)
Dividende aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	(3,4)	(3,4)
Changements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans BOX Holdings	5	—	—	—	(4,2)	(4,2)	(24,3)	(28,5)
Produit de l'exercice d'options sur actions		31,6	—	—	—	31,6	—	31,6
Coût des options sur actions exercées		3,1	(3,1)	—	—	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	23	—	2,4	—	—	2,4	—	2,4
Solde au 31 décembre 2016		2 896,4 \$	10,3 \$	19,3 \$	(5,3) \$	2 918,7 \$	— \$	2 918,7 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(en millions de dollars canadiens)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société				Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués (déficit)			
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	2 858,3 \$	7,2 \$	9,3 \$	34,0 \$	2 908,8 \$	37,1 \$	2 945,9 \$
Perte nette	—	—	—	(52,3)	(52,3)	(16,2)	(68,5)
Autres éléments du résultat global							
Écarts de conversion	—	—	12,9	—	12,9	6,7	19,6
Variation nette des swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie, après l'impôt	—	—	(0,3)	—	(0,3)	—	(0,3)
Pertes actuarielles au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après l'impôt	—	—	—	2,6	2,6	—	2,6
Résultat global total	—	—	12,6	(49,7)	(37,1)	(9,5)	(46,6)
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	—	—	—	(87,0)	(87,0)	—	(87,0)
Dividende aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(1,3)	(1,3)
Changements relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans BOX Holdings	—	1,3	—	(3,9)	(2,6)	4,0	1,4
Produit de l'exercice d'options sur actions	3,2	—	—	—	3,2	—	3,2
Coût des options sur actions exercées	0,2	(0,2)	—	—	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	—	2,7	—	—	2,7	—	2,7
Solde au 31 décembre 2015	2 861,7 \$	11,0 \$	21,9 \$	(106,6) \$	2 788,0 \$	30,3 \$	2 818,3 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre

	Note	2016	2015
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Bénéfice (perte) avant l'impôt sur le résultat		261,5 \$	(11,5) \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		61,2	69,0
Charges de dépréciation et radiations	16	10,7	221,7
Autres produits		(0,6)	—
Charges financières nettes	6	30,9	37,3
Bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	(2,4)	(2,8)
Coût du régime d'options sur actions	23	2,4	2,7
Charges au titre des prestations définies	24	3,7	3,5
Pertes (profits) de change latents		0,3	(2,4)
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(9,5)	12,2
Fournisseurs et autres créditeurs		1,5	3,4
Provisions		14,0	(1,8)
Produits différés		7,7	0,4
Autres actifs et passifs		7,2	0,6
Montant en trésorerie payé au titre des prestations définies	24	(5,2)	(2,0)
Impôt sur le résultat payé		(69,0)	(80,0)
		314,4	250,3
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement			
Intérêts payés		(31,8)	(33,7)
Règlement net des instruments dérivés	11	(1,1)	(0,6)
Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement	21	(1,0)	(2,0)
Produit de l'exercice d'options sur actions	23	31,6	3,2
Dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	26	(90,2)	(87,0)
Dividende versé aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(3,4)	(1,3)
Rachat de parts par BOX Holdings à des fins d'annulation		—	(3,8)
Frais de refinancement de la facilité de crédit		(1,0)	—
Remboursement sur les obligations non garanties	11	(350,0)	—
Variation nette du papier commercial	11	235,2	(164,9)
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie, montant net	11	4,4	(2,0)
		(207,3)	(292,1)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		2,2	2,3
Dividendes reçus		1,6	6,5
Ajouts aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles, déduction faite des subventions		(13,5)	(23,7)
Diminution de la trésorerie découlant de la perte du contrôle de BOX Holdings	5	(17,6)	—
Autres activités d'investissement		(0,4)	3,2
Titres négociables		9,4	(11,3)
		(18,3)	(23,0)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		88,8	(64,8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		154,1	214,0
(Pertes) profit de change latents sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		(2,3)	4,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		240,6 \$	154,1 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

NOTE 1 - INFORMATION GÉNÉRALE

Groupe TMX Limitée est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé dans The Exchange Tower au 130 King Street West, à Toronto (Ontario), au Canada.

Groupe TMX Limitée contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses, des marchés et des chambres de compensation essentiellement pour des marchés financiers au Canada et offrent des services choisis à l'échelle mondiale, notamment :

- TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, Bourse de croissance TSX Inc. (« Bourse de croissance TSX »), qui exploite la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public, et Alpha Trading Systems Inc. (« Alpha »), qui exploite également une bourse à laquelle sont négociés des titres;
- Bourse de Montréal Inc. (la « MX »), bourse canadienne de produits dérivés, et ses filiales, y compris la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit à titre de chambre de compensation des options et des contrats à terme normalisés négociés à la MX et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe, et BOX Market LLC (« BOX »), qui fournit un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis. Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société comptabilise son placement dans BOX Holdings Group LLC (« BOX Holdings »), qui détient BOX en propriété exclusive, selon la méthode de la mise en équivalence (note 5);
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et ses filiales (la « CDS »), y compris Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui exploite des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada;
- Natural Gas Exchange Inc. (« la NGX »), qui exploite la NGX, bourse où sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, et ses filiales;
- Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe et courtier inscrit du marché dispensé, et Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), filiale en propriété exclusive de Shorcan, pour le courtage de contrats de pétrole brut;
- Fiducie TSX (« Fiducie TXS », anciennement « Services de transfert de valeurs TMX Inc. »), fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change;
- Finexeo S.A. (« Finexeo »), fournisseur de solutions de réseaux et d'infrastructures à faible latence sur les marchés mondiaux de l'investissement, et Razor Risk Technologies Limited (« Razor Risk »), fournisseur de solutions technologiques de gestion des risques. Le 31 décembre 2016, Razor Risk a été vendue à Parabellum Limited, société du Royaume-Uni.

Les présents états financiers consolidés annuels audités aux 31 décembre 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates (les « états financiers ») comprennent les comptes de Groupe TMX Limitée et de ses filiales (collectivement appelées la « société »), et les participations de la société dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 2 – BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers le 13 février 2017.

Les principales méthodes comptables de la société ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire. Parallèlement, les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par toutes les entités de la société. La société a eu recours à son jugement dans la présentation des principales méthodes comptables de même que des informations connexes dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. La société a également exigé que les notes afférentes aux états financiers consolidés mettent l'accent sur les champs qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de la performance financière et de la situation financière de la société, du point de vue de la direction.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur :

- Certains instruments financiers (note 13);
- Participation dans une société fermée (note 22);
- Passifs découlant des régimes de paiements fondés sur des actions (note 23);
- Obligations juridiques liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel (note 20).

La société a recours à la hiérarchie des justes valeurs pour classer par catégories les données utilisées pour évaluer les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont classées selon que la société utilise : les cours du marché non ajustés (Niveau 1); des techniques d'évaluation utilisant des données observables du marché (Niveau 2); ou des techniques d'évaluation utilisant des données non observables du marché (Niveau 3).

C) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passés en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements qui ont été exercés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont présentés dans les notes qui suivent :

- Consolidation d'une filiale – Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société ne détient plus la majorité des droits de vote au conseil d'administration de BOX Holdings, et elle a déterminé qu'elle n'en exerce pas le contrôle. Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2016, la société utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans BOX Holdings (notes 5 et 17);
- Réaffectation du goodwill et de certaines immobilisations incorporelles – en raison d'un recentrage stratégique, qui a commencé en 2015, la société a passé en revue ses secteurs d'exploitation. La restructuration de la structure d'information de la société a eu pour effet de modifier la composition d'une ou de plusieurs unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et certaines immobilisations incorporelles ont été affectés pour les besoins des tests de dépréciation (note 16).

L'information sur les incertitudes au titre des estimations et des hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des présents états financiers est présentée dans les notes qui suivent :

- Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de sortie, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés. Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au moment de l'acquisition à l'aide des méthodes reconnues et amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles (note 16);

- Évaluation des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe de la société (note 24);
- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quel montant. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas (note 20);
- Paiements fondés sur des actions – Les passifs liés aux régimes de paiements fondés sur des actions de la société sont évalués à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu qui se fonde sur les hypothèses de la direction. Les hypothèses de la direction sont fondées sur les variations historiques du prix des actions, la politique de dividende et l'expérience passée de la société (note 23);
- Impôt sur le résultat – la comptabilisation de l'impôt sur le résultat exige la formulation d'estimations portant, par exemple, sur le recouvrement des actifs d'impôt différé. Lorsque les provisions pour impôt estimées et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé (note 8).

D) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par la société et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré à la société jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les filiales de la société ont été éliminés lors de la consolidation. À la perte de contrôle d'une filiale, la société décomptabilise les actifs et les passifs de l'entité ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et tous capitaux propres. Un profit ou une perte sera alors porté à l'état consolidé du résultat net et toute participation conservée sera évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les variations de la participation de la société qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées en tant que transactions sur les capitaux propres.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou des politiques en matière d'exploitation sur lesquelles la société a déterminé qu'elle exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

E) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la société sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change mensuel moyen approprié. Le profit ou la perte de change latent qui en découle est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les actifs achetés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de la période ou au cours de change en vigueur au moment du règlement de l'opération. Les profits et les pertes de change latents et réalisés qui en découlent sont inclus dans les produits au poste « Autres produits » à l'état consolidé du résultat net pour la période.

F) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est fourni, lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la société et lorsque les produits ainsi que les coûts engagés relativement à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

i) Formation de capital

Les produits du secteur Formation de capital comprennent des produits tirés des services d'inscription et d'autres services aux émetteurs.

Les inscriptions initiales et additionnelles sont comptabilisées lorsque l'inscription a eu lieu. Les services de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les services de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont facturés au moment où les titres de l'émetteur sont officiellement inscrits en Bourse et le montant y afférent est constaté dans les produits différés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

Les autres produits tirés des services aux émetteurs comprennent les produits tirés des services d'agent comptable et d'agent des transferts, des services fiduciaires aux entreprises et les produits tirés de la négociation de titres sur le marché dispensé qui sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des autres services aux émetteurs comprennent également la marge liée aux fonds détenus et administrés pour le compte de clients.

ii) Négociation et compensation de produits dérivés

Les produits du secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprennent les produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation et des licences de technologie consenties à BOX.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis. Les droits perçus sont comptabilisés à la date de novation de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les produits de BOX tirés de Options Price Reporting Authority (« OPRA ») sont reçus tous les trimestres et ils sont établis en fonction de la quote-part de BOX du volume des échanges du secteur (et non en fonction des contrats). Les produits trimestriels tirés de OPRA font l'objet d'une estimation mensuelle et sont comptabilisés tous les mois.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, la société comptabilise son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence (notes 5 et 17).

iii) Perspectives sur le marché

Les produits du secteur Perspectives sur le marché comprennent les produits tirés des services de données en temps réel, des autres produits de données de marché, des solutions de transmission de données et des solutions technologiques de gestion des risques.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs, déduction faite d'une provision pour tenir compte des ajustements au titre des ventes de ces mêmes clients. La société procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et elle inscrit des ajustements aux produits, le cas échéant, au moment où la recouvrabilité des produits est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des services de solutions technologiques de gestion des risques peuvent contenir de nombreuses composantes, notamment les logiciels, les licences, les services de soutien et de maintenance ou les services professionnels, tels que le développement technologique. Dans un accord à composantes multiples, la société répartit ses produits entre chacune des composantes de l'accord. Les produits tirés de la vente de logiciels sont comptabilisés à l'installation. Les produits tirés des licences et ceux tirés des services de soutien et de maintenance sont constatés proportionnellement sur la durée de la licence ou du contrat de maintenance. Les produits tirés des services professionnels sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des travaux à la date de présentation de l'information financière. Le degré d'avancement des travaux est déterminé en fonction du nombre réel d'heures imputées et de l'estimation du nombre d'heures requises pour mener à terme le contrat. Les produits tirés des contrats temps et matériaux sont comptabilisés au fur et à mesure que les heures sont imputées.

Les autres produits du secteur Perspectives sur le marché sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

iv) Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Les produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprennent les produits tirés des services de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt liés aux actions et aux titres à revenu fixe.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs à la négociation d'actions et de titres à revenu fixe sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des services de compensation, de règlement et de dépôt liés aux actions et des titres à revenu fixe sont comptabilisés comme suit :

- Les services de compensation comprennent la production de rapports et la confirmation de tous les types d'opérations au sein du système multilatéral de compensation et de règlement désigné par l'expression CDSX. Les services de compensation incluent également l'établissement du solde net et la novation des opérations boursières effectuées au moyen du service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS avant le règlement. Les droits connexes sont comptabilisés comme suit :
 - les droits de production de rapports sont comptabilisés lorsque les opérations sont transmises à la CDS;
 - les droits d'établissement du solde net et de novation sont comptabilisés lorsque l'établissement du solde net et la novation à l'égard des opérations sont effectués;
 - les autres droits liés aux opérations de compensation sont comptabilisés lorsque les services sont fournis;
 - les produits tirés des droits de règlement sont comptabilisés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.
- Les droits de dépôt sont demandés pour la garde des titres, les activités connexes de dépôt, le traitement des droits et privilèges et des événements de marché et ils sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS attribuées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la CDS est tenue de partager avec les adhérents à parts égales toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, comparativement aux produits de la période de 12 mois close le 31 octobre 2012. À compter du 1^{er} janvier 2015 et des exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec Depository Trust Company par rapport aux produits tirés de ce service comptabilisés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015.
- Les remises sont constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Les autres produits tirés de la négociation et de la compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe sont constatés lorsque les services sont fournis.

v) Négociation et compensation de produits énergétiques

Les produits tirés des droits de négociation, de compensation et de règlement de produits énergétiques et des droits connexes sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les profits et les pertes latents sur les contrats dérivés s'équivalent et s'annulent et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

vi) Solutions de marché

Les produits du secteur Solutions de marché comprennent les produits tirés des services de paiement et de règlement d'une plateforme en ligne pour l'achat et la vente de bétail. Les produits sont comptabilisés après la livraison physique du bétail et la réception du consentement de l'acheteur et du vendeur.

vii) Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés en tant que produits de la période pendant laquelle le service est fourni.

viii) Intérêts liés aux opérations de pension sur titres

Dans le cadre de ses activités de compensation d'opérations de pension sur titres, la CDCC touche des produits d'intérêts et engage des charges d'intérêts à l'égard de toutes les opérations de pension sur titres qui sont compensées par l'intermédiaire de la CDCC. Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont équivalents; toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée des opérations de pension sur titres.

G) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs qui figurent dans les présents états financiers consolidés ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

NOTE 3 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte six secteurs d'exploitation. Un secteur d'exploitation est une composante de la société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des opérations avec d'autres composantes de la société pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Les informations fournies sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal responsable de l'exploitation. Il a été déterminé que ce dernier, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction de la société.

A) INFORMATION SUR LES SECTEURS À PRÉSENTER

En 2015, la société a entrepris un recentrage stratégique de ses activités et de son information de gestion et a révisé l'information concernant les secteurs d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. En novembre 2016, la société a révisé à nouveau ses activités et son information de gestion liés au secteur d'exploitation Marchés efficients. Le secteur Marchés efficients a été scindé en deux secteurs, soit Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe et Négociation et compensation de produits énergétiques, pour des besoins de gestion interne, ce dont tiennent maintenant compte les secteurs d'exploitation de la société. La société compte donc maintenant six secteurs d'exploitation, qui se présentent comme suit :

- **Perspectives sur le marché** : Offrir des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse propriétaires et tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Le secteur Perspectives sur le marché comprend les activités suivantes de la société : TMX Datalinx, TMX Perspectives et TMX Atrium.
- **Formation de capital** : Dynamiser et élargir le « milieu du financement » afin de faciliter davantage la mobilisation de capitaux pour les émetteurs de tout type à tous les stades de leur développement et de fournir un accès à d'autres sources de capitaux. Le secteur Formation de capital comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation; la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public; Marchés privés TSX, courtier inscrit du marché dispensé; et Fiducie TSX, fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services de change.
- **Négociation et compensation de produits dérivés** : Intensifier la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde. Le secteur Négociation et compensation de produits dérivés comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Montréal, bourse canadienne des produits dérivés; et la CDCC, chambre de compensation d'options et de contrats à terme normalisés et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe. Depuis le 1^{er} juillet 2016, le secteur d'exploitation Négociation et compensation de produits dérivés ne comprend plus BOX, mais comprend maintenant les résultats de l'octroi de licences à BOX. Les produits tirés des licences de technologie consenties à BOX étaient précédemment éliminés dans le cadre de la consolidation des résultats d'exploitation de BOX (note 5).
- **Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe** : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation de titres novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser. Le secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprend les activités suivantes de la société : les activités de négociation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha TSX; Compensation CDS, qui offre des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada; et Shorcan, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.
- **Négociation et compensation de produits énergétiques** : Exploiter des plateformes de négociation et de compensation de produits énergétiques novatrices, efficaces, fiables, rapides et faciles à utiliser. Le secteur Négociation et compensation de produits énergétiques comprend les activités suivantes de la société : la NGX, bourse où sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord; et Shorcan Energy, courtier de contrats de pétrole brut.
- **Solutions de marché** : Mettre à profit les capacités et les technologies de la société pour lancer de nouveaux modèles d'exploitation dans de nouveaux secteurs et pour de nouvelles catégories d'actifs. AgriClear Limited Partnership (« AgriClear »), plateforme électronique et système de paiement et de règlement d'opérations visant des produits agricoles tangibles au Canada et aux États-Unis, est la première composante du secteur Solutions de marché.

En conséquence, la société a retraité l'information concernant les secteurs d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour tenir compte de ce nouveau changement aux secteurs d'exploitation.

Le secteur d'exploitation Solutions de marché a été regroupé avec le secteur d'exploitation Autres de manière à former cinq secteurs à présenter. De plus, certains produits et coûts du siège social de la société ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les produits liés aux profits et aux pertes de change et aux autres services sont présentés dans le secteur Autres. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur Autres.

Les informations liées à chaque secteur à présenter se présentent comme suit :

							31 décembre 2016
Pour l'exercice clos le							
	Perspectives sur le marché	Formation de capital	Négociation et compensation de produits dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de produits énergétiques	Autres	Total
Produits (externes)	211,0 \$	182,9 \$	117,5 \$	173,5 \$	55,7 \$	1,4 \$	742,0 \$
Produits intersectoriels	1,8	—	—	1,8	—	(3,6)	—
Total des produits	212,8 \$	182,9 \$	117,5 \$	175,3 \$	55,7 \$	(2,2) \$	742,0 \$
Bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	110,9 \$	113,6 \$	46,0 \$	75,2 \$	17,4 \$	(43,8) \$	319,3 \$
Postes choisis							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3,0 \$	0,2 \$	2,9 \$	0,4 \$	1,5 \$	53,2 \$	61,2 \$
Charges de dépréciation	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	8,9 \$	8,9 \$

							31 décembre 2015
Pour l'exercice clos le							
	Perspectives sur le marché	Formation de capital	Négociation et compensation de produits dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de produits énergétiques	Autres	Total
Produits (externes)	212,8 \$	179,8 \$	104,5 \$	156,7 \$	52,3 \$	10,9 \$	717,0 \$
Produits intersectoriels	2,3	0,1	—	1,2	—	(3,6)	—
Total des produits	215,1 \$	179,9 \$	104,5 \$	157,9 \$	52,3 \$	7,3 \$	717,0 \$
Bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique	95,5 \$	101,7 \$	37,2 \$	54,8 \$	14,4 \$	(36,2) \$	267,4 \$
Postes choisis							
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1,9 \$	0,2 \$	5,8 \$	0,5 \$	2,3 \$	58,3 \$	69,0 \$
Charges de dépréciation	3,2 \$	1,9 \$	10,3 \$	— \$	— \$	206,3 \$	221,7 \$

Le principal responsable de l'exploitation évalue la performance des secteurs d'exploitation en fonction du bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique, mesure pour laquelle il n'y a pas de définition dans les IFRS. Cette mesure du bénéfice exclut la quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les charges de dépréciation, les charges liées au recentrage stratégique ainsi que les autres frais et charges ayant trait à des événements isolés de nature inhabituelle.

Le bénéfice d'exploitation avant les charges liées au recentrage stratégique et le bénéfice d'exploitation constituent des indicateurs importants de la capacité de la société à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Les charges de dépréciation comprennent la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant des acquisitions et elles ne sont pas considérées comme un élément lié à l'exploitation. Ces indicateurs de la performance ont pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, ils ne doivent pas être considérés isolément.

B) INFORMATIONS SUR LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les produits de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Canada	526,2 \$	515,0 \$
États-Unis	170,8	150,4
Autres	45,0	51,6
	742,0 \$	717,0 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des produits de la société.

Les actifs non courants de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Canada	4 382,1 \$	4 427,2 \$
États-Unis	45,9	63,1
Autres	10,7	18,1
	4 438,7 \$	4 508,4 \$

Les actifs non courants ci-dessus comprennent principalement le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les autres actifs, mais excluent les actifs au titre des avantages du personnel et les actifs d'impôt différé.

NOTE 4 – CHARGES LIÉES AU RECENTRAGE STRATÉGIQUE

En septembre 2016, la société a présenté une mise à jour portant sur son processus de recentrage stratégique, qui a été amorcé en 2015 par un certain nombre de changements organisationnels. Cette mise à jour énonce l'engagement de la société à mettre en œuvre un plan destiné à simplifier sa structure organisationnelle et à stimuler son évolution à titre de fournisseur de solutions axé sur la clientèle des marchés financiers du Canada et du reste du monde.

À la suite de l'annonce du plan, la société a comptabilisé une provision de 17,8 \$ au titre des charges liées au recentrage stratégique attendues, englobant notamment les indemnités de cessation d'emploi et les frais de consultation (note 20).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé des charges liées au recentrage stratégique dans les états financiers consolidés, comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Indemnités de départ et frais connexes	18,3 \$	18,2 \$
Honoraires professionnels et frais de consultation	2,7	4,5
Total des charges liées au recentrage stratégique	21,0 \$	22,7 \$

NOTE 5 – CHANGEMENTS RELATIFS AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS BOX

Au 31 décembre 2014, la société détenait indirectement une participation donnant le contrôle de 56,2 % dans BOX Holdings.

En janvier 2015, BOX a lancé un programme visant à inciter les abonnés à fournir des liquidités. En échange des liquidités et d'un montant en trésorerie négligeable qu'ils ont fournis, les abonnés ont reçu des droits liés au rendement sur les volumes qui se composent de parts de catégorie C de BOX Holdings et d'un engagement en matière de flux d'ordres. Les droits liés au rendement sur les volumes sont acquis sur 20 trimestres de la période d'engagement en matière de flux d'ordres de 5 ans si les objectifs minimaux en matière de volumes sont atteints. Si un abonné n'atteint pas ses objectifs minimaux en matière de volumes, ses droits liés au rendement sur les volumes peuvent être réattribués aux abonnés qui ont dépassé leurs objectifs minimaux en matière de volumes, le cas échéant. Dans ce cas, les droits liés au rendement sur les volumes peuvent devenir acquis plus tôt. En septembre 2015, le programme de droits liés au rendement sur les volumes a reçu l'approbation de la Securities and Exchange Commission (« SEC »). Conformément au programme de droits liés au rendement sur les volumes, les abonnés avaient droit à

une participation d'ordre économique immédiate dans BOX Holdings en contrepartie des droits liés au rendement sur les volumes détenus.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2016, la société a comptabilisé une baisse de 4,5 \$ des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société, déduction faite de l'impôt différé, et un montant compensatoire a été inscrit dans les participations ne donnant pas le contrôle.

En date du 1^{er} juillet 2016, la société a établi qu'elle ne détenait pas la majorité des droits de vote au conseil d'administration, puisque les parts de catégorie C dans certains droits liés au rendement sur les volumes qui étaient devenus acquis ont conféré le droit de vote au conseil d'administration. Comme elle ne détient plus la majorité des droits de vote, la société a déterminé qu'elle a cessé d'exercer le contrôle de BOX Holdings et a comptabilisé une perte de 0,2 \$ dans l'état consolidé du résultat net et inscrit sa participation conservée dans BOX Holdings à la juste valeur au bilan consolidé dans les autres actifs non courants. Pour le semestre clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé son placement dans BOX Holdings selon la méthode de la mise en équivalence (note 17).

NOTE 6 – PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur des titres négociables. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les contrats de location - financement. Tout profit ou perte réalisé sur les swaps de taux d'intérêt est également inclus dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau suivant présente les charges financières de la période :

Pour les exercices clos les	Note	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits financiers			
Produits d'intérêts tirés de sommes investies	14	2,2 \$	2,3 \$
Profits liés à la juste valeur sur des titres négociables			
– réalisés	14	—	0,1
– latents	14	—	0,1
Autres		—	0,4
		2,2	2,9
Charges financières			
Charges d'intérêts sur les emprunts, y compris les variations de change et l'amortissement des frais de financement	11	(31,8)	(37,8)
Règlement net des swaps de taux d'intérêt	11	(1,1)	(2,3)
Désactualisation des provisions	20	(0,2)	(0,1)
		(33,1)	(40,2)
		(30,9) \$	(37,3) \$

NOTE 7 – BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Le tableau suivant présente le bénéfice (la perte) de base par action et le bénéfice (la perte) dilué(e) par action de la période :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	196,4 \$	(52,3) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base	54 616 160	54 345 595
Incidence des options sur actions dilutives	194 378	32 816
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	54 810 538	54 378 411
Bénéfice (perte) de base par action	3,60 \$	(0,96) \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	3,58 \$	(0,96) \$

NOTE 8 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

A) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT PORTÉE À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit présente la charge d'impôt sur le résultat portée à l'état consolidé du résultat net de la période.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charge d'impôt exigible		
Impôt sur le résultat de la période	84,4 \$	69,0 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	0,6	1,1
Charge d'impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(16,3)	(19,9)
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	0,3	(0,3)
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	(3,2)	7,1
Total de la charge d'impôt sur le résultat	65,8 \$	57,0 \$

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la société est établie, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

En raison des éléments qui suivent, la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat attribuable au bénéfice diffère des montants calculés par application du taux d'impôt combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2015) au bénéfice (à la perte) avant impôt sur le résultat :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	261,5 \$	(11,5) \$
Charge d'impôt sur le résultat prévue (recouvrement d'impôt sur le résultat prévu) selon le calcul	69,3 \$	(3,0) \$
Charges de dépréciation (note 16)	2,4	49,1
Charges non déductibles	1,1	1,7
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	0,9	0,8
Changements dans les taux d'impôt quasi adoptés	(3,2)	7,1
Perte du contrôle de BOX Holdings (note 5)	(2,8)	—
Ajustements de taux liés aux modifications législatives à la fiscalité aux États-Unis	(0,8)	—
Pertes pour l'exercice non comptabilisées dans les actifs d'impôt différé	—	1,3
Autres	(1,1)	—
Charge d'impôt sur le résultat	65,8 \$	57,0 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la province de Québec a réduit son taux général d'imposition du revenu des sociétés afin qu'il passe de 11,9 % à 11,5 % sur quatre ans, à compter du 1^{er} janvier de chaque année, comme suit : 11,8 % en 2017, 11,7 % en 2018, 11,6 % en 2019 et 11,5 % en 2020. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 3,2 \$ par suite de la modification du taux d'impôt, lequel est devenu quasi adopté le 15 novembre 2016.

De nouvelles lois fiscales, qui s'appliquent pour l'année 2015 et les années d'imposition ultérieures, ont été promulguées dans l'État de New-York. Elles exigent d'un commanditaire qui participe aux activités commerciales d'une société de personnes ou qui les contrôle qu'il inclue les reçus de vente de la société de personnes dans l'État de New-York afin de déterminer le nexus de l'associé et la répartition de l'impôt étatique revenant à l'État de New-York. La nouvelle loi fiscale a donné lieu à une augmentation de la répartition de l'impôt étatique revenant à l'État de New-York et à la ville de New-York, ce qui a fait augmenter le taux d'imposition aux États-Unis de l'une des filiales de la société dans ce pays. La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 0,8 \$ en raison des nouvelles lois.

B) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

La société comptabilise un actif d'impôt différé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel cet élément pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé aux 31 décembre sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Locaux et matériel	5,4 \$	5,3 \$	(2,6) \$	(1,8) \$	2,8 \$	3,5 \$
Montant cumulatif des immobilisations / immobilisations incorporelles admissibles	29,2	29,5	(852,2)	(864,2)	(823,0)	(834,7)
Report en avant de pertes fiscales	27,4	20,1	—	—	27,4	20,1
Avantages futurs du personnel	4,7	5,0	(2,5)	(2,6)	2,2	2,4
Paielements fondés sur des actions	9,0	4,3	—	—	9,0	4,3
Autres	6,4	8,8	(1,0)	(0,1)	5,4	8,7
Actifs (passifs) d'impôt différé	82,1 \$	73,0 \$	(858,3) \$	(868,7) \$	(776,2) \$	(795,7) \$
Compensation d'impôt	(45,3)	(41,9)	45,3	41,9	—	—
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	36,8 \$	31,1 \$	(813,0) \$	(826,8) \$	(776,2) \$	(795,7) \$

Les actifs et passifs d'impôt peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que la société a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Locaux et matériel	Montant cumulé des immobilisations / immobilisations incorporelles admissibles	Report en avant de pertes fiscales	Avantages futurs du personnel	Paielements fondés sur des actions	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	2,2 \$	(843,3) \$	14,5 \$	2,9 \$	6,7 \$	7,7 \$	(809,3) \$
Constaté dans le bénéfice net	1,1	7,6	5,5	0,5	(2,4)	0,8	13,1
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1,0)	—	0,2	(0,8)
Constaté dans les capitaux propres	0,2	1,2	0,1	—	—	—	1,5
Effet des variations des cours de change	—	(0,2)	—	—	—	—	(0,2)
Solde au 31 décembre 2015	3,5	(834,7)	20,1	2,4	4,3	8,7	(795,7)
Constaté dans le bénéfice net	(0,7)	11,3	7,2	(0,5)	4,7	(2,8)	19,2
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	0,3	—	(0,4)	(0,1)
Constaté dans les capitaux propres	0,3	0,7	(0,1)	—	—	(0,1)	0,8
Effet des variations des cours de change	(0,3)	(0,3)	0,2	—	—	—	(0,4)
Solde au 31 décembre 2016	2,8 \$	(823,0) \$	27,4 \$	2,2 \$	9,0 \$	5,4 \$	(776,2) \$

Au 31 décembre 2016, des tranches de 15,0 \$ et de 12,4 \$ des actifs d'impôt différé susmentionnés avaient trait à des pertes fiscales subies au Canada et aux États-Unis, respectivement (12,8 \$ et 7,3 \$, respectivement, en 2015). La recouvrabilité de ces actifs dépend de la disponibilité des bénéfices imposables futurs de ces entités juridiques. La société croit que ces pertes pourront être recouvrées.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Pertes fiscales	46,9 \$	47,1 \$
Autres différences temporaires déductibles	170,4	131,5
	217,3 \$	178,6 \$

Au 31 décembre 2016, une tranche de 12,3 \$ des pertes fiscales ci-dessus arrivera à échéance d'ici 2034 (en 2015, une tranche de 16,0 \$ des pertes fiscales arrivait à échéance d'ici 2034). Le montant résiduel n'a pas de date d'échéance selon la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourrait imputer ces pertes fiscales. La société cherchera malgré tout à tirer parti des stratégies futures de planification fiscale aux fins de l'utilisation des pertes fiscales, le cas échéant.

Au 31 décembre 2016, aucun passif d'impôt différé pour les différences temporaires déductibles de 130,2 \$ liées aux placements dans des filiales canadiennes ou étrangères n'avait été comptabilisé puisque la société est en mesure de contrôler le moment du renversement des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible (132,2 \$ en 2015). Les différences temporaires relatives aux autres filiales canadiennes n'ont pas été comptabilisées étant donné qu'il est possible de les régler sans incidence fiscale.

NOTE 9 – SOLDES AVEC LES MEMBRES COMPENSATEURS, LES ADHÉRENTS ET LES PARTIES CONTRACTANTES

Les soldes avec les membres compensateurs, les adhérents et les parties contractantes aux bilans consolidés comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Soldes avec les adhérents	731,4 \$	433,4 \$
Soldes avec les membres compensateurs	14 741,3	10 731,9
Garantie en espèces des membres compensateurs	842,8	385,9
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents	16 315,5 \$	11 551,2 \$
Contrats de produits énergétiques	781,3 \$	418,4 \$
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	150,2	99,5
Soldes avec des parties contractantes	931,5 \$	517,9 \$

Ce qui précède n'a aucune incidence sur les bilans consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

A) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS DE LA CDS

Les soldes avec les adhérents comprennent les garanties en espèces données en nantissement et déposées auprès de Compensation CDS et les dividendes en espèces, les intérêts en espèces et les autres distributions en espèces en attente de distribution (les « droits et autres fonds ») sur les titres gardés en dépôt. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») ainsi que de la Depository Trust Company (la « DTC ») et sont comptabilisées en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux adhérents.

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Droits et autres fonds	230,0 \$	15,4 \$
Garantie en espèces des adhérents	501,4	418,0
Soldes avec les adhérents	731,4 \$	433,4 \$

Les dépôts sur marge de Compensation CDS sont détenus dans des instruments liquides. Le service de liaison avec New York (« SLNY ») de Compensation CDS ne prévoit pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne la possibilité d'exposition à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. Compensation CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. L'excédent du risque de liquidité résiduel sur la facilité de crédit de Compensation CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, par conséquent, l'exposition au risque de liquidité de Compensation CDS se limite au maximum de sa facilité de liquidité disponible.

Au 31 décembre 2016, à la suite des évaluations du risque lié aux adhérents, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 5 572,0 \$ (4 951,1 \$ en 2015). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Montant en espèces (compris dans les soldes avec les adhérents dans le bilan consolidé)	501,4 \$	418,0 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	6 129,0	5 644,6
Total des garanties données en nantissement	6 630,4 \$	6 062,6 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas prises en compte dans les bilans consolidés de la société.

B) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES DES MEMBRES COMPENSATEURS DE LA CDCC

Les soldes avec les membres compensateurs comprennent les soldes avec les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») comme suit :

- Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci – Ces soldes découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options. Ces montants doivent être recouvrés des membres compensateurs et payés à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.
- Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes – Les opérations de pension sur titres hors-cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC.

Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de régler le montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs de la société.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des soldes avec les membres compensateurs visés par une compensation, des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des conventions-cadres similaires.

Au		31 décembre 2016	
	Montant brut	Montant compensé dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actif (passif)			
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	180,0 \$	(2,2) \$	177,8 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	24 985,8	(10 422,3)	14 563,5
	25 165,8	(10 424,5)	14 741,3
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(180,0)	2,2	(177,8)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(24 985,8)	10 422,3	(14 563,5)
	(25 165,8)	10 424,5	(14 741,3)
Montant net	— \$	— \$	— \$

Au			31 décembre 2015
	Montant brut	Montant compensé dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actif (passif)			
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	113,3 \$	(17,8) \$	95,5 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	17 960,9	(7 324,5)	10 636,4
	18 074,2	(7 342,3)	10 731,9
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(113,3)	17,8	(95,5)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(17 960,9)	7 324,5	(10 636,4)
	(18 074,2)	7 342,3	(10 731,9)
Montant net	— \$	— \$	— \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le plus important montant lié à un règlement à recevoir d'un membre compensateur a été de 179,4 \$ (268,4 \$ en 2015) et le plus important montant lié à un règlement à payer à un membre compensateur a été de 191,5 \$ (107,4 \$ en 2015). Ces montants liés aux règlements ne tiennent pas compte des montants nets à recevoir dans le cadre d'opérations de pension sur titres ouvertes, qui sont également à recevoir des membres compensateurs.

Les garanties en espèces des membres compensateurs sont composées de dépôts en espèces sur marge et de dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres compensateurs qui sont détenus par la CDCC auprès de la Banque du Canada. Les garanties en espèces, soit sous forme de marge à l'égard de positions ouvertes, soit dans le cadre du fonds de compensation, sont détenues par la CDCC et sont constatées à titre d'actifs et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Garanties en espèces détenues		
Dépôts en espèces sur marge des membres compensateurs	720,0 \$	288,8 \$
Dépôts en espèces dans le fonds de compensation	122,8	97,1
	842,8	385,9

Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont détenus sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation par des dépositaires agréés. Les membres compensateurs peuvent également donner en nantissement des récépissés d'entiercement directement à la CDCC. Les garanties autres qu'en espèces données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Garanties autres qu'en espèces données en nantissement		
Dépôts autres qu'en espèces sur marge	6 926,2	5 527,8
Dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation	571,3	637,1
	7 497,5 \$	6 164,9 \$

Les garanties autres qu'en espèces ne sont pas incluses dans les bilans consolidés de la société.

C) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT DE LA NGX

Les soldes relatifs à la compensation et au règlement de la NGX au bilan consolidé de la société comprennent les éléments suivants :

- Montants à recevoir et à payer aux termes des contrats de produits énergétiques – Ces soldes représentent les montants à recevoir et à payer pour les contrats de produits énergétiques dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement ont été établis, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.
- Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts – Ces soldes représentent la juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange de produits énergétiques dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange de produits énergétiques à terme dont le règlement sera effectué en espèces. La NGX a classé les montants à recevoir et à payer aux termes de ses contrats de produits énergétiques ouverts comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est fondée sur l'écart entre le cours au moment de l'entrée en vigueur du contrat et le cours de compensation. Le cours de compensation est le prix établi par la NGX pour chaque instrument admis à la négociation à la fermeture d'un marché financier dans chaque carrefour où se négocient les prix et il est utilisé conjointement avec les éventails de prix du marché publiés. Selon le type d'instrument et l'échéance dont il est assorti, certains cours de compensation peuvent être établis en fonction de données de négociation réelles extraites du système de négociation de la NGX et d'études de marché ou de rapports d'industrie quotidiens. Ce qui précède n'a aucune incidence sur le bilan consolidé puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

La NGX exige de chaque partie contractante qu'elle signe la convention de la partie contractante, qui est une convention normalisée permettant la compensation des risques positifs et négatifs liés à une seule partie contractante. Le tableau suivant présente les valeurs comptables des instruments financiers comptabilisés qui sont soumis aux dispositions de la convention.

Au			31 décembre 2016
	Montant brut	Montant compensé dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	3 802,4 \$	(3 021,1) \$	781,3 \$
Montants à recevoir au titre de la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	1 668,4	(1 518,2)	150,2
	5 470,8	(4 539,3)	931,5
Passifs financiers			
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	(3 802,4)	3 021,1	(781,3)
Montants à payer au titre de la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	(1 668,4)	1 518,2	(150,2)
	(5 470,8)	4 539,3	(931,5)
Montant net	— \$	— \$	— \$

Au	31 décembre 2015		
	Montant brut	Montant compensé dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actifs financiers			
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	2 574,8 \$	(2 156,4) \$	418,4 \$
Montants à recevoir au titre de la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	683,5	(584,0)	99,5
	3 258,3	(2 740,4)	517,9
Passifs financiers			
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	(2 574,8)	2 156,4	(418,4)
Montants à payer au titre de la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	(683,5)	584,0	(99,5)
	(3 258,3)	2 740,4	(517,9)
Montant net	— \$	— \$	— \$

La NGX exige de chaque partie contractante qu'elle donne une garantie suffisante, en espèces ou sous forme de lettres de crédit, qui est supérieure à son risque de crédit en cours, ce qui comprend le coût de remplacement d'un contrat au prix de marché courant, tel qu'il est déterminé par la NGX conformément à sa méthodologie de constitution de dépôts de couverture. Une grande banque à charte canadienne conserve les dépôts de garantie en espèces et les lettres de crédit. La NGX peut réaliser la garantie en cas de défaut d'une partie contractante. La NGX évalue en temps réel la perte éventuelle totale liée tant au risque de crédit qu'au risque de marché découlant de chaque partie contractante et elle la considère comme étant le total des éléments suivants :

- le montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques en cours;
- la « marge de variation », qui comprend le total du risque lié à l'évaluation à la valeur de marché de l'ensemble des contrats d'achat et de vente à terme;
- la « marge initiale », soit un montant qui correspond à une estimation de la perte éventuelle qu'une partie contractante pourrait subir à l'égard de son portefeuille dans le cas d'une fluctuation défavorable du prix qui mènerait à un intervalle de confiance de 99,7 % au cours d'une période de liquidation.

La NGX veille également à maintenir des ressources liquides suffisantes pour couvrir ses coûts d'exploitation pour une période de 12 mois ainsi que pour répondre aux exigences de règlement quotidiennes de sa plus importante partie contractante dans le cadre d'un scénario de marché soumis à des conditions critiques. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le plus important montant à recevoir d'une partie contractante était de 45,4 \$ (61,0 \$ US en 2015) et le plus important montant à payer à une partie contractante était de 61,3 \$ US (97,2 \$ US en 2015).

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la NGX aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dépôts de garantie en espèces	495,7 \$	397,2 \$
Lettres de crédit	2 080,5	1 887,8
Total des garanties données en nantissement	2 576,2 \$	2 285,0 \$

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la NGX ne sont pas incluses au bilan consolidé.

D) ACTIFS SOUS ADMINISTRATION DE FIDUCIE TSX

Le 1^{er} octobre 2016, Fiducie TSX a reçu toutes les approbations fédérales et provinciales nécessaires afin de devenir une institution de dépôts. À ce titre, Fiducie TSX administre un certain nombre de fonds distincts, qui représentent des sommes détenues pour le compte de clients dans le cadre de services fiduciaires et de services similaires. Les actifs sous administration réels dans Fiducie TSX au 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2016
Trésorerie	656,3 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	680,6
Total des actifs sous administration	1 336,9 \$

Étant donné que ces montants ne sont pas contrôlés par Fiducie TSX ou par la société, les actifs sous administration ne sont pas inclus au bilan consolidé.

NOTE 10 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers vu la nature de ses activités, qui font l'objet de précisions ci-dessous. Elle s'efforce de surveiller et d'atténuer les effets défavorables de ces risques au moyen de ses politiques et procédés de gestion des risques.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte advenant qu'un emprunteur, une contrepartie, un membre compensateur ou un adhérent manque à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS, de la CDCC et de la NGX, aux activités de Fiducie TSX, aux activités de courtage de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients, aux swaps de taux d'intérêt et aux swaps sur rendement total de la société.

i) Opérations de compensation et de courtage

La société est exposée au risque de crédit advenant que des adhérents, dans le cas de Compensation CDS, des membres compensateurs, dans le cas de la CDCC, des parties contractantes, dans le cas de la NGX, et des clients, dans le cas de Fiducie TSX, de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers, manquent à leurs obligations financières.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte dans le cas où un adhérent aux services de compensation et de règlement des paiements de Compensation CDS ne respecterait pas ses obligations financières. Dans une moindre mesure, Compensation CDS est exposée au risque de crédit lorsqu'elle rend des services avant qu'ils ne soient payés.

Les services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS entraînent une exposition au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent engendrer une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, soit une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit qui survient dans les cas de règlement des paiements de titres lorsqu'un vendeur remet des titres et n'obtient aucun paiement ou lorsqu'un acheteur effectue un paiement, mais ne reçoit pas les titres qu'il a achetés. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système multilatéral de compensation et de règlement de Compensation CDS, tel qu'il est décrit aux Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du SLNY et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit pour Compensation CDS. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent engendrer une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, Compensation CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit dans les Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC (note 9).

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en espèces sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada et de la NSCC ou de la DTC et les garanties autres qu'en espèces données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS (note 9).

Au 1^{er} janvier 2016, Compensation CDS détenait également un montant de 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 \$ est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

Il est possible que Compensation CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, Compensation CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion du risque de crédit de la CDCC, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts de garantie en fonction du risque sous forme d'espèces, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement et de récépissés d'entiercement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme normalisés ouverts, de contrats d'option et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par le processus de Surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQDC ») qui évalue la solidité financière des membres compensateurs par rapport aux exigences de couverture. La CDCC veille au respect par ses membres des exigences de marge par rapport à leur capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques commerciaux précis, la CDCC a imposé, en 2015, des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines

positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un adhérent potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales comme la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles suite à la défaillance d'un membre compensateur (note 12). Le montant de 10,0 \$ doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 \$ est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 \$ doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 \$, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 \$ pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 \$ est disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus auprès de la Banque du Canada, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les dépôts autres qu'en espèces sur marge et les dépôts autres qu'en espèces dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés (note 9). La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur.

NGX

La NGX est exposée au risque de crédit advenant que des parties contractantes ne respectent pas leurs obligations contractuelles à l'égard de la NGX et que, par conséquent, elles omettent de régler les paiements dus (note 9). La NGX est la contrepartie centrale de chacune des opérations (qu'il s'agisse de contrats de gaz naturel, d'électricité ou de pétrole brut) compensées par l'intermédiaire de ses activités de compensation. En fournissant un mécanisme de compensation et de règlement, la NGX est exposée au risque qu'une contrepartie manque à ses obligations. La NGX gère ce risque au moyen d'une réglementation normalisée et d'un système de constitution de marges prudent fondé sur les pratiques exemplaires de l'industrie. Ce système de constitution de marges comprend une surveillance en temps réel des portefeuilles des clients et prévoit le dépôt en garantie, par les parties contractantes, de liquidités supérieures au résultat de cette évaluation. La NGX teste périodiquement des scénarios de tension des marchés et des scénarios de liquidités et effectue régulièrement des contrôles ex post pour vérifier l'intégrité continue de ses activités de compensation. La NGX gère et atténue ces risques grâce à un ensemble de politiques, de règlements et de procédures.

Fiducie TSX

Fiducie TSX est exposée au risque de crédit chaque fois qu'elle effectue des opérations de change pour le compte de clients dans le cas où le client ou la contrepartie financière ne règlent pas un contrat sur lequel les fluctuations des cours de change ont eu un effet défavorable. Le risque qu'une opération ne soit pas réglée par une contrepartie financière est considéré comme étant faible étant donné que Fiducie TSX ne fait affaire qu'avec des institutions financières reconnues qui regroupent des grandes banques à charte canadiennes.

Shorcan et Shorcan Energy Brokers

Shorcan et Shorcan Energy Brokers sont exposés au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Le risque est limité en raison de leur statut de mandataires, en ce sens qu'elles n'achètent ni ne vendent de titres pour leur propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan ou Shorcan Energy Brokers a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La société gère son risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes ou en bons du Trésor du gouvernement du Canada.

iii) Titres négociables

La société gère son exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des placements dans des fonds qui servent à gérer de façon active le risque de crédit ou en détenant des titres à revenu fixe de première qualité ou des dépôts à terme individuels qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite l'exposition de la société aux titres non gouvernementaux. Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe; néanmoins, le portefeuille est composé en majeure partie de dépôts bancaires, de billets et de bons du Trésor.

iv) Créances clients

Le risque de crédit de la société découlant des comptes irrécouvrables dépend des caractéristiques particulières des clients, dont un grand nombre sont des banques et des institutions financières. La société facture régulièrement ses clients et confie à une équipe de recouvrement la surveillance des comptes clients et le contrôle du montant des débiteurs en souffrance afin de le réduire au minimum. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des débiteurs d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'autres services.

v) Swaps de taux d'intérêt et swaps sur rendement total

La société limite son risque de crédit lié aux contreparties découlant des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total en ne faisant affaire qu'avec des grandes banques à charte canadiennes.

B) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la société subisse une perte en raison des fluctuations des prix et des taux du marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt, les prix des marchandises et les prix des actions.

i) Risque de change

La société est exposée au risque de change sur les produits et les charges sur les marchés où elle facture et s'approvisionne en monnaie étrangère. Elle est également exposée au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et les dettes fournisseurs, qui sont libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite de la tranche des passifs courants, comprenaient un montant de 20,3 \$ US, qui était exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain, de 0,2 £, qui était exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien, de 0,6 €, qui était exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (respectivement, 21,3 \$ US, 1,5 £ et 0,7 € en 2015). De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs se rapportant à Finexeo et à d'autres établissements à l'étranger, sont, le dollar américain (« dollar US »), l'euro (« EUR ») et la livre sterling (« GBP ») et l'incidence des fluctuations des cours de change sur la quote-part de la société dans ces actifs nets est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global dans le bilan consolidé.

La société est également exposée au risque de change sur ses avances libellées en dollars US prélevées sur le papier commercial. Au 31 décembre 2016, les avances prélevées sur le papier commercial comprenaient un montant de 15,0 \$ US lequel est exposé aux fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien (15,0 \$ US en 2015).

À l'heure actuelle, pour ce qui est de ses activités d'exploitation, la société n'a pas recours à des stratégies de couverture des devises; par conséquent, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur du bénéfice net ou des actifs nets libellés en dollars canadiens de la société.

La NGX offre des contrats libellés en dollars canadiens et en dollars américains et accepte des garanties libellées dans chacune de ces devises. Les règlements s'effectuent toujours dans la devise dans laquelle le contrat est libellé. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle est libellée l'obligation de paiement exigée est différente de la devise dans laquelle est libellée la garantie sous-jacente à cette obligation. Ce risque est atténué en convertissant la garantie libellée en devises au cours de change en vigueur et en ajustant par la suite la garantie pour atténuer tout risque de change existant.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

ii) Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses titres négociables, sur ses obligations non garanties et sur le papier commercial.

Au 31 décembre 2016, la société détenait une somme de 61,8 \$ en titres négociables dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor (en 2015, 71,2 \$ dont la totalité était détenue dans un fonds du marché monétaire).

La société a également un montant de 309,9 \$ en papier commercial (note 11). La société a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer en partie son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard de son papier commercial.

iii) Risque sur actions

La société est exposée au risque sur actions en raison de ses paiements fondés sur des actions, étant donné que son obligation aux termes de ces arrangements est en partie fonction du prix des actions de la société. La société a conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture économique partielle des droits à l'appréciation de ces paiements fondés sur des actions.

iv) Autres risques de prix du marché

La société est exposée aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la NGX, de la CDCC, de Compensation CDS, de Shorcan et de Shorcan Energy Brokers, si un client, une partie contractante, un membre compensateur ou un adhérent, selon le cas, manque à ses obligations de recevoir ou de livrer des titres, des produits énergétiques ou des produits dérivés à la date de règlement contractuelle, quand le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

NGX

La NGX est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'une partie contractante, puisqu'elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions et qu'elle est tenue d'acquitter les obligations financières même en cas de défaillance d'une partie contractante.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La NGX a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à réduire au minimum les expositions du marché au moyen de son processus de liquidation, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations de liquidation serait compensée par les garanties de marge consenties par la partie défaillante et son fonds de sécurité aux fins de compensation (au besoin).

CDCC

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. Compensation CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des

délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur le risque calculées quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

TSX et Bourse de croissance TSX

En outre, la société est exposée au risque de prix du marché à l'égard d'une partie de ses services de maintien de l'inscription, lesquels sont fondés sur les cours du marché des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Shorcan et Shorcan Energy Brokers

Le risque lié à Shorcan et à Shorcan Energy Brokers est limité par le rôle de mandataire qu'elles exercent, puisqu'elles n'achètent ni ne vendent de titres ni de marchandises pour elles-mêmes, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et des marchandises et les montants payés pour les acheter.

v) Sommaire de la sensibilité des risques de marché

	Variations des facteurs sous-jacents	Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société
Monnaies étrangères			
Dollar US, EUR et GBP	+10,0 %	2,8 \$	7,7 \$
Dollar US, EUR et GBP	-10,0 %	(2,8)	(7,7)
Avances sur le papier commercial en dollars US	+10,0 %	(2,0)	s.o.
Avances sur le papier commercial en dollars US	-10,0 %	2,0	s.o.
Taux d'intérêt			
Titres négociables	+1,0 %	(0,1) \$	s.o.
Titres négociables	-1,0 %	0,1	s.o.
Swaps de taux d'intérêt	+1,0 %	1,0	s.o.
Swaps de taux d'intérêt	-1,0 %	(1,0)	s.o.
Papier commercial	+1,0 %	(3,1)	s.o.
Papier commercial	-1,0 %	3,1	s.o.
Obligations non garanties	+1,0 %	s.o.	s.o.
Obligations non garanties	-1,0 %	s.o.	s.o.
Prix des instruments de capitaux propres			
Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	+25,0 %	(8,2) \$	s.o.
Unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	-25,0 %	7,4	s.o.
Swaps sur rendement total	+25,0 %	7,3	s.o.
Swaps sur rendement total	-25,0 %	(6,0)	s.o.

C) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une perte soit subie en raison de l'incapacité de la société ou de l'incapacité des emprunteurs, des contreparties, des membres compensateurs et des adhérents de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun et à des prix raisonnables. La société gère son risque de liquidité selon ses procédures de gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des titres négociables, qui sont tous détenus dans des instruments à court terme, ainsi que de ses obligations non garanties, de ses facilités de crédit et de trésorerie et du papier commercial (note 11) de même que du capital (note 12).

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la société s'établissent comme suit :

Au	31 décembre 2016		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Retenues d'impôt des adhérents*	66,0 \$	— \$	— \$
Intérêts courus à payer	6,0	—	—
Autres fournisseurs et autres créditeurs	37,1	—	—
Provision liée au recentrage stratégique	13,1	—	—
Obligations aux termes des contrats de location-financement	0,4	—	—
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques*	781,3	—	—
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts*	122,8	27,4	—
Soldes avec les membres compensateurs et les adhérents*	16 315,5	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	0,1	—
Montants prélevés sur les facilités de crédit et de trésorerie	4,6	—	—
Papier commercial	309,9	—	—
Obligations non garanties	—	400,0	250,0

* Les passifs financiers ci-dessus sont couverts par des actifs qui ne peuvent être utilisés dans le cours normal des activités.

NOTE 11 – DETTE ET FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

La société est exposée au risque de liquidité en raison de ses activités de compensation et de la structure de son capital (note 10). Pour gérer ce risque, la société se sert de différentes facilités de crédit et de liquidité, de papier commercial et d'obligations non garanties en guise de sources de financement. Dans le cas du non-respect d'une clause restrictive d'un acte de fiducie, des modalités du programme de papier commercial ou des facilités de crédit, la société pourrait être obligée de trouver d'autres sources de financement qui seraient possiblement moins avantageuses.

A) DETTE

L'encours de la dette de la société aux 31 décembre se présente comme suit :

	Taux d'intérêt	Échéance	Principal autorisé	2016 Valeur comptable	2015 Valeur comptable
Obligations non garanties de série A	3,253 %	3 oct. 2018	400,0 \$	399,5 \$	399,1 \$
Obligations non garanties de série B	4,461 %	3 oct. 2023	250,0	249,2	249,1
Obligations non garanties de série C	Acceptations bancaires à 3 mois + 70 pb	3 oct. 2016	350,0	—	349,7
Obligations non garanties				648,7	997,9
Papier commercial	0,88 % - 0,92 % / \$ US 0,73 % - 0,84 %	Du 3 janvier au 14 mars 2017	500,0	309,9	74,3
Papier commercial				309,9	74,3
Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée	Acceptations bancaires/ TIOL à 1 mois + 137,5 pb	2 mai 2019	500,0	—	—
Facilité de crédit				—	—
Total de la dette				958,6	1 072,2
Moins la partie courante de la dette				(309,9)	(424,0)
Dette non courante				648,7 \$	648,2 \$

i) Obligations non garanties

La société conserve des obligations non garanties qui sont des obligations non garanties de premier rang directes de la société et elles sont de rang égal à celui de toutes les autres dettes de premier rang non garanties et non subordonnées. Les obligations non garanties ont obtenu la « note A (élevé) assortie de perspectives stables » par DBRS Limited (« DBRS »).

La société peut à tout moment, à son gré, rembourser, en totalité ou en partie, les obligations non garanties de série A et de série B, avant leur échéance respective et les obligations non garanties de série C, à toute date de paiement d'intérêt. Le prix de remboursement des obligations non garanties de série A et de série B correspond au plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada applicable (tel que défini dans l'acte de fiducie supplémentaire approprié) et la totalité du principal des obligations non garanties à rembourser à la date de remboursement fixée. Le prix de remboursement des obligations non garanties de série C correspond au plus élevé entre le prix selon le rendement du Canadian Dealer Offered Rate (tel que défini dans l'acte de fiducie supplémentaire approprié) et la totalité du principal des obligations non garanties à rembourser. Les intérêts courus et impayés seront payés au détenteur des obligations non garanties de série C à la date de clôture des registres pertinente pour le paiement de l'intérêt.

Les obligations non garanties sont comptabilisées au coût amorti et sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le 3 octobre 2016, la société a remboursé les obligations non garanties de série C échues au moyen de la trésorerie et du produit du papier commercial émis à la même date.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé des charges d'intérêts sur ses obligations non garanties de série A, de série B et de série C de 13,3 \$, de 11,3 \$ et de 4,5 \$, respectivement (13,3 \$, 11,3 \$ et 6,3 \$ respectivement en 2015).

ii) Papier commercial

La société dispose d'un programme de papier commercial dans le cadre duquel elle peut proposer à ses investisseurs potentiels jusqu'à concurrence de 400 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) de papier commercial pouvant être émis avec diverses échéances d'au plus un an. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur les conditions du marché en vigueur au moment de son émission.

Le papier commercial émis consiste en obligations non garanties de la société et a égalité de rang avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang de la société. DBRS a attribué au papier commercial une cote de R - 1 (faible) avec tendance stable.

Le papier commercial est présenté au coût amorti et évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre de la modification de la facilité de Groupe TMX Limitée le 2 mai 2016, le montant proposé aux investisseurs potentiels aux termes du programme de papier commercial a été augmenté, passant d'une limite de 400 \$ à une limite de 500 \$ (ou l'équivalent en dollars américains).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a émis et remboursé du papier commercial d'un montant cumulatif de 1 393,9 \$ et de 1 158,7 \$, respectivement (1 982,5 \$ et 2 148,8 \$ respectivement en 2015).

Au 31 décembre 2016, la valeur comptable du papier commercial émis en circulation était de 309,9 \$, dont une tranche de 20,1 \$ correspond à l'équivalent en dollars canadiens du papier commercial libellé en dollars américains (74,3 \$ et 20,8 \$, respectivement, en 2015).

iii) Facilité de crédit de Groupe TMX Limitée

La société a conclu une convention de crédit (la « facilité de crédit de Groupe TMX Limitée ») auprès d'un consortium de prêteurs pour sécuriser entièrement le programme de papier commercial et pour satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La convention de crédit sert à atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité si elle n'est pas en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour le papier commercial de la société dans le marché.

Le 2 mai 2016, la société a modifié les modalités de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée pour faire passer la capacité d'emprunt de 400 \$ à 500 \$, duquel est retranché le montant global indiqué ci-dessus, et pour proroger l'échéance du 1^{er} août 2016 au 2 mai 2019. En outre, des modifications mineures ont été apportées aux clauses restrictives financières en raison de cette modification.

Le montant disponible aux termes de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée est d'au plus 500 \$, duquel est retranché le montant global i) du papier commercial en circulation et ii) des billets intersociétés en cours à payer à la NGX, à Compensation CDS et à la CDCC (309,9 \$ et 73,5 \$ au 31 décembre 2016, respectivement).

MX a une lettre de garantie en cours de 0,6 \$ émise au moyen de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée. Cette lettre de garantie a été émise à titre de garantie en faveur du fiduciaire aux termes du régime de revenu complémentaire de retraite de la MX relativement aux avantages sociaux futurs à payer (note 24).

iv) Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt en place aux 31 décembre sont les suivants :

Swap	Date d'échéance	Taux d'intérêt à recevoir par la société	Taux d'intérêt à payer par la société	Valeur nominale		Actif (passif) à la juste valeur	
				2016	2015	2016	2015
Série 4	29 juillet 2016	Acceptations bancaires à 1 mois	1,499 %	— \$	350,0 \$	— \$	(1,3)
Série 5	2 mai 2019	Acceptations bancaires à 1 mois	1,083 %	100,0	—	0,1	—
				100,0 \$	350,0 \$	0,1 \$	(1,3) \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé 1,1 \$ dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net, ce qui représente le montant net payé sur les swaps de taux d'intérêt (2,3 \$ payé en 2015).

La société a désigné certains swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie. L'objectif de la société est d'éliminer la fluctuation des flux de trésorerie liée aux paiements d'intérêts à verser par la société sur son papier commercial et sur ses obligations non garanties de série C fondés sur le taux d'intérêt des acceptations bancaires à 3 mois au moyen de swaps de taux d'intérêt sur la durée de la dette. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un service d'évaluation des prix fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel s'appuie entre autres sur un écart de crédit. En 2015, la société a appliqué la comptabilité de couverture entre les obligations non garanties de série C et les swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 350 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 350 \$ sont arrivés à échéance.

B) AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

Les prélèvements de la société sur ses autres facilités de crédit et de trésorerie en vigueur aux 31 décembre se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt†	Échéance	Autorisé	2016 Valeur comptable	2015 Valeur comptable
Marge de crédit d'exploitation d'AgriClear	—	s.o.	3,0	— \$	— \$
Marge de crédit d'exploitation d'AgriClear	—	s.o.	3,0 \$ US	—	—
Lettre de crédit d'AgriClear	—	s.o.	10,5 \$ US	—	—
Prêt à vue d'exploitation de CDS limitée	—	s.o.	6,0	—	—
Prêt à vue d'exploitation de Compensation CDS	—	s.o.	10,0	2,1	—
Facilité de découvert de Compensation CDS	—	s.o.	5,0	—	—
Facilité de prêt à un jour de Compensation CDS	—	s.o.	5,5 \$ US	—	—
Facilités de crédit				2,1	—
Facilité de trésorerie de soutien garantie de Compensation CDS	—	6 déc. 2017	400,0 \$ US	—	—
Facilité de trésorerie de la CDS auprès de la Banque du Canada	—	s.o.	s.o.	—	—
Facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de la CDCC	Taux préférentiel moins 1,75 %	3 mars 2017	300,0	2,5	0,2
Facilités de trésorerie d'un jour de la CDCC	—	s.o.	600,0	—	—
Facilité de pension sur titres consortiale de la CDCC	—	3 mars 2017	13 638,0	—	—
Facilité de trésorerie de la CDCC auprès de la Banque du Canada	—	s.o.	s.o.	—	—
Convention de crédit de la NGX	—	23 déc. 2017	100,0 \$ US	—	—
Facilité de découvert de la NGX	—	s.o.	20,0	—	—
Facilité de trésorerie d'un jour TEF de la NGX	—	s.o.	300,0	—	—
Facilité de découvert de Shorcan	—	s.o.	50,0	—	—
Facilités de trésorerie	—			2,5	0,2
Total des facilités de crédit et de trésorerie				4,6 \$	0,2 \$

†Le taux d'intérêt sur les emprunts aux termes des facilités de crédit et de trésorerie varie étant donné que le taux réel est fondé sur les taux de marché en vigueur au moment du prélèvement.

i) Facilités d'AgriClear

AgriClear a contracté deux facilités de crédit d'exploitation qui ne sont ni engagées ni garanties, soit une de 3,0 \$ et une autre de 3,0 \$ US, afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des acheteurs et des vendeurs ainsi que de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux préférentiel américain, selon la monnaie du prélèvement.

Par ailleurs, AgriClear a contracté auprès d'une grande banque à charte canadienne une facilité d'émission de lettres de crédit à vue de 10,5 \$ US. Groupe TMX Limitée a garanti des obligations aux termes de la facilité d'émission de lettres de crédit à vue. Des lettres de crédit d'un montant de 0,1 \$ et de 9,2 \$ US étaient émises et en circulation au 31 décembre 2016.

ii) Facilités de la CDS

La CDS a des prêts à vue d'exploitation non garantis s'élevant à 6,0 \$ afin de répondre aux exigences à court terme liées à l'exploitation. Afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents, une facilité de découvert et des prêts à vue non garantis de 15,0 \$ et une facilité à un jour de 5,5 \$ US demeurent accessibles. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

Compensation CDS a conclu une facilité de trésorerie de soutien garantie d'un montant de 400,0 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, dont les montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Cette entente permet de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous

forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour l'entente de crédit de soutien garantie correspond au taux de base américain ou au taux préférentiel canadien.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si Compensation CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Au 31 décembre 2016, Compensation CDS avait prélevé un montant de 2,1 \$ pour faciliter les paiements de droits aux adhérents (néant en 2015).

iii) Facilités de la CDCC

La CDCC a des facilités de trésorerie d'un jour de 600,0 \$ qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient une facilité non engagée de pension sur titres de 13 464,0 \$ qui lui permet de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre la facilité de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC ou qui lui auraient été donnés en nantissement. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la CDCC a augmenté la taille de sa facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 464,0 \$ à 13 638,0 \$ en raison des activités des membres compensateurs.

De plus, le 6 février 2017, la Société a augmenté la taille de sa facilité de pension sur titres pour la faire passer de 13 638,0 \$ à 13 788,0 \$ en raison des activités des membres compensateurs.

En outre, la CDCC maintient une facilité de soutien renouvelable consortiale de 300,0 \$ afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Au 31 décembre 2016, la CDCC avait prélevé un montant de 2,5 \$ en vue du règlement lié aux opérations de pension sur titres en défaut. Le montant est contrebalancé en totalité par des titres liquides compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il a été intégralement remboursé après la date de clôture (0,2 \$ en 2015).

Le 4 mars 2016, la société a prorogé les facilités de crédit du 4 mars 2016 au 3 mars 2017.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

iv) Facilités de la NGX

La NGX dispose également d'une facilité de trésorerie d'un jour de 300,0 \$ auprès d'une grande banque à charte canadienne. Cette facilité pourrait être utilisée le jour du règlement afin d'effectuer les décaissements au moyen des comptes de règlement et il est attendu qu'elle couvre toute insuffisance de fonds intrajournalière en raison du calendrier des décaissements et des encaissements. Dans les cas où les montants prélevés le jour du règlement ne sont pas remis à zéro à la fin de la journée, la NGX doit rembourser l'insuffisance le jour ouvrable suivant.

De plus, la NGX dispose d'une facilité de découvert de 20,0 \$ auprès de la même grande banque à charte canadienne. Cette facilité est uniquement disponible afin de rembourser la facilité de trésorerie d'un jour dont il est question ci-dessus le jour ouvrable suivant le jour de règlement.

La NGX maintient également une entente de crédit de 100,0 \$ US avec une grande banque à charte canadienne et a déposé une lettre de crédit de 100 \$ US (ou d'un montant équivalent en dollars canadiens) sur laquelle les prélèvements peuvent se faire soit en dollars américains, soit en dollars canadiens, auprès de BNY Mellon (« agent d'entiercement »). Les parties contractantes ont le droit de déposer auprès de l'agent d'entiercement en cas de défaut de la part de la NGX de livrer ou de prendre livraison de marchandises, ou en cas de défaut de la part de la NGX de verser des montants dus. Si la réclamation d'une partie contractante n'est pas réglée par la NGX et remplit les conditions de la demande d'une partie contractante aux termes de la convention de dépôt, l'agent d'entiercement effectuera un prélèvement directement de ces lettres de crédit

afin de régler la réclamation. Groupe TMX Inc., filiale en propriété exclusive de la société, fournit un cautionnement de 100,0 \$ US à la grande banque à charte canadienne qui a émis cette lettre de crédit.

v) Facilité de Shorcan

Shorcan maintient une facilité de découvert auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements en lien avec les opérations de courtage. Cette facilité est garantie par des titres donnés en nantissement.

vi) Convention de soutien de Groupe TMX Limitée

En 2016, conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers et autres règlements canadiens et recommandations de surveillance, Compensation CDS, la CDCC et la NGX ont chacune adopté un plan de redressement qui s'appliquera si l'entité est incapable d'assurer sans interruption ses opérations et services essentiels. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation du Canada appropriés. Le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre des plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont respectées, Groupe TMX Limitée a accepté de fournir un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le cas d'un redressement. Groupe TMX Inc. fournit également une garantie à l'égard du fonds de sûreté de la NGX, lequel précède l'adoption des plans de redressement, comme il est susmentionné.

NOTE 12 – MAINTIEN DU CAPITAL

Les principaux objectifs de gestion du capital de la société, qui, par définition, inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, le capital social, les obligations non garanties, le papier commercial et les diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- conserver un capital suffisant pour poursuivre les activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des diverses facilités. À l'heure actuelle, la société a pour objectif de conserver un minimum de 200 \$ en trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables, sous réserve de modifications;
- maintenir une note de crédit dans une fourchette qui cadre avec les notes de crédit actuelles de la société attribuées par DBRS, soit celles de A (élevé) et de R1-faible;
- utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre la croissance;
- rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- réduire les niveaux d'endettement afin de les ramener en dessous des ratios de levier total qui diminuent avec le temps, comme il est précisé ci-après au paragraphe a).

La société entend atteindre les objectifs susmentionnés en gérant son capital conformément aux obligations de maintien du capital qui lui sont imposées, ainsi qu'à ses filiales, obligations qui sont décrites ci-dessous :

- a. Relativement à la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 11), laquelle exige de la société qu'elle maintienne les ratios financiers suivants :
 - i. un ratio de couverture des intérêts de plus de 4,0 pour 1;
 - ii. un ratio de levier total d'au plus :
 - 4,00 pour 1 jusqu'au 31 décembre 2016;
 - 3,75 pour 1 jusqu'au 31 décembre 2017;
 - 3,50 pour 1 par la suite.
- b. Relativement à la TSX, comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - iii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.
- c. Relativement à Alpha Exchange Inc., comme l'exige la CVMO, maintenir certains ratios financiers, sur une base consolidée et non consolidée, définis dans l'ordonnance de reconnaissance de la CVMO, comme suit :
 - i. un ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
 - ii. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4,0 pour 1;
 - iii. un ratio de levier financier d'au plus 4,0 pour 1.
- d. Relativement à la Bourse de croissance TSX, comme l'exigent diverses commissions des valeurs mobilières provinciales, maintenir des ressources financières suffisantes.

- e. Relativement à MX, comme l'exige l'AMF, respecter certains ratios financiers définis dans l'ordonnance de reconnaissance de l'AMF, comme suit :
 - i. un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - ii. un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - iii. un ratio de levier financier de moins de 4,0.
- f. Relativement à la CDCC, maintenir certains montants, comme suit :
 - i. maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - ii. un montant de 5,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de permettre le recouvrement en cas de défaillance de la part d'un membre compensateur plus un montant de 5,0 \$ au cas où le montant initial de 5,0 \$ aurait été utilisé entièrement lors d'un cas de défaillance;
 - iii. un montant suffisant en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables pour couvrir les charges d'exploitation sur 12 mois, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - iv. un total de 30,0 \$ en capitaux propres.
- g. Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO et l'AMF de respecter les ratios financiers suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
 - i. un ratio de la dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
 - ii. un ratio de levier financier d'au plus 4 pour 1.

De plus, la CVMO exige que la CDS et Compensation CDS maintiennent un fonds de roulement suffisant pour couvrir les charges d'exploitation sur six mois (à l'exclusion, dans le cas de la CDS, du montant des frais des services partagés imputé à Compensation CDS).

La CDS est tenue d'attribuer une partie de ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société contribue 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles subies en raison de la défaillance d'un membre compensateur.

- h. Relativement à la NGX :
 - i. maintenir des ressources financières adéquates, tel que l'exige la Alberta Securities Commission;
 - ii. maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir les charges d'exploitation sur douze mois, tel que l'exige la Commodity Futures Trading Commission (la « CFTC ») des États-Unis;
 - iii. maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir le plus important cas de défaillance d'une partie contractante dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles, tel que l'exige la CFTC.
- i. Relativement à Shorcan :
 - i. selon l'OCRCVM, maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 \$;
 - ii. selon la National Futures Association, maintenir un capital net minimal;
 - iii. selon la CVMO, maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- j. Relativement à Fiducie TSX, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières, maintenir un certain niveau relativement aux montants en capital et au ratio de capital et un ratio de levier financier d'au plus 8 %.

Au 31 décembre 2016, la société respectait chacune des obligations précitées en matière de capital imposées de l'extérieur.

NOTE 13 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont généralement décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à échéance ou lorsque la société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers à une autre partie sans conserver la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé seulement si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

- **Comptabilité de couverture** – Lorsque la comptabilité de couverture peut être appliquée, une relation de couverture est désignée et documentée au début de la couverture afin de détailler la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient « hautement efficaces » pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. La comptabilité de couverture cesse d'être pratiquée, de manière prospective, si l'instrument de couverture n'est plus efficace à titre de couverture, s'il est résilié ou vendu, ou si l'élément couvert est vendu ou résilié de façon anticipée. Le profit ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est transféré(e) dans l'état consolidé du résultat net durant la même période que celle au cours de laquelle les éléments couverts influent sur le bénéfice net.
- **Couvertures de flux de trésorerie** – Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé, après l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé du résultat net dans les charges financières nettes. Les intérêts découlant des dérivés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres au règlement net des swaps de taux d'intérêt dans les charges financières nettes à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés.
- **Autres dérivés** – La société détient des swaps sur rendement total qui offrent une couverture économique partielle contre son exposition au risque lié au cours de l'action découlant de ses régimes de rémunération fondée sur des actions prévoyant un règlement en trésorerie (note 23), mais qui ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état consolidé du résultat net.

A) INSTRUMENTS FINANCIERS – VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

La société classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont soit classés comme étant détenus à des fins de transaction, soit classés comme des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net par la direction lorsque la société les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.
- Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.
- Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles surviennent, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé à l'état consolidé du résultat net.

Le classement des instruments financiers de la société ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se présentent comme suit :

	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
– Désignés				
Titres négociables	61,8 \$	61,8 \$	71,2 \$	71,2 \$
	61,8	61,8	71,2	71,2
– Classés				
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	150,2	150,2	99,5	99,5
Swaps sur rendement total	3,3	3,3	—	—
Swaps de taux d'intérêt	0,1	0,1	—	—
	153,6	153,6	99,5	99,5
Actifs financiers disponibles à la vente				
Placement dans une société fermée	0,8	0,8	0,8	0,8
	0,8	0,8	0,8	0,8
Prêts et créances				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240,6	240,6	154,1	154,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	66,0	66,0	75,4	75,4
Clients et autres débiteurs	84,9	84,9	79,3	79,3
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	781,3	781,3	418,4	418,4
Garantie en espèces des membres compensateurs	842,8	842,8	385,9	385,9
Soldes avec des membres compensateurs	14 741,3	14 741,3	10 731,9	10 731,9
Soldes avec des adhérents	731,4	731,4	433,4	433,4
	17 488,3	17 488,3	12 278,4	12 278,4
Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
– Classés				
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	(150,2)	(150,2)	(99,5)	(99,5)
Swaps sur rendement total	—	—	(4,2)	(4,2)
	(150,2)	(150,2)	(103,7)	(103,7)
Autres passifs financiers				
Autres fournisseurs et autres créditeurs	(37,1)	(37,1)	(35,9)	(35,9)
Intérêts courus à payer	(6,0)	(6,0)	(7,3)	(7,3)
Retenues d'impôt des adhérents	(66,0)	(66,0)	(75,4)	(75,4)
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	(781,3)	(781,3)	(418,4)	(418,4)
Garantie en espèces des membres compensateurs	(842,8)	(842,8)	(385,9)	(385,9)
Soldes avec des membres compensateurs	(14 741,3)	(14 741,3)	(10 731,9)	(10 731,9)
Soldes avec des adhérents	(731,4)	(731,4)	(433,4)	(433,4)
Obligations au titre des contrats de location-financement	(0,4)	(0,4)	(1,4)	(1,4)
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	(4,6)	(4,6)	(0,2)	(0,2)
Papier commercial	(309,9)	(309,9)	(74,3)	(74,3)
Obligations non garanties	(648,7)	(648,7)	(997,9)	(1 041,9)
	(18 169,5)	(18 205,5)	(13 162,0)	(13 206,0)
Relations désignées aux termes de la comptabilité de couverture				
Swaps de taux d'intérêt	—	—	(1,3)	(1,3)
	— \$	— \$	(1,3) \$	(1,3) \$

La valeur comptable des instruments financiers de la société, à l'exception des obligations non garanties, se rapproche de leur juste valeur chaque date de clôture. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché observables, soit des données de niveau 2.

B) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers de la société comptabilisés à la juste valeur se présente comme suit :

Au Actif (passif)	Évaluations de la juste valeur selon le			31 décembre 2016
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres négociables	61,8 \$	— \$	— \$	61,8 \$
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	—	150,2	—	150,2
Swaps sur rendement total	—	3,3	—	3,3
Swaps de taux d'intérêt	—	0,1	—	0,1
Placement dans une société fermée	—	—	0,8	0,8
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	—	(150,2)	—	(150,2)

Au Actif (passif)	Évaluations de la juste valeur selon le			31 décembre 2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Titres négociables	71,2 \$	— \$	— \$	71,2 \$
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	—	99,5	—	99,5
Placement dans une société fermée	—	—	0,8	0,8
Swaps sur rendement total	—	(4,2)	—	(4,2)
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	—	(99,5)	—	(99,5)
Swaps de taux d'intérêt	—	(1,3)	—	(1,3)

Au cours des périodes indiquées, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET TITRES NÉGOCIABLES

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Trésorerie	64,0 \$	58,0 \$
Dépôts à terme et autres dépôts	108,8	25,0
Bons du Trésor	52,7	33,5
Marché du financement à un jour	11,9	34,4
Liquidités soumises à des restrictions – MX	3,2	3,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240,6 \$	154,1 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions – Compensation CDS	66,0 \$	75,4 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	66,0 \$	75,4 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et comprennent également la trésorerie soumise à des restrictions. La MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des adhérents et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Les liquidités soumises à des restrictions comprennent les surplus de la division de la réglementation et un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par Compensation CDS sur les paiements de droits faits par Compensation CDS au nom d'adhérents de Compensation CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par Compensation CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans le bilan consolidé au poste « Retenues d'impôt des adhérents ».

B) TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Bons du Trésor	61,8 \$	71,2 \$
Titres négociables	61,8 \$	71,2 \$

La société a désigné ses titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant imputées dans les produits financiers à l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les justes valeurs ont été calculées en fonction des cours du marché ou de données de marché observables.

NOTE 15 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances clients, montant brut	68,6 \$	67,0 \$
Moins la provision pour créances douteuses	(2,8)	(2,9)
Créances clients, montant net	65,8	64,1
Autres débiteurs	19,1	15,2
Clients et autres débiteurs	84,9 \$	79,3 \$

Les clients et autres débiteurs sont régulièrement examinés aux fins d'indications objectives de dépréciation.

Les échéances des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. Les créances clients qui sont en souffrance depuis plus de trois mois sont considérées comme dépréciées, et une provision pour créances douteuses, qui varie selon l'ancienneté de la créance, est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé du résultat net. D'autres créances clients spécifiques font également l'objet d'une provision, le cas échéant.

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients :

Aux	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Montant brut	Provision	Montant brut	Provision
Créances en règle	46,7 \$	— \$	45,9 \$	— \$
Créances en souffrance depuis 1 à 90 jours	17,5	0,1	15,8	—
Créances en souffrance depuis plus de 90 jours	4,4	2,7	5,3	2,9
Créances clients	68,6 \$	2,8 \$	67,0 \$	2,9 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses de la société se présente comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde au 1 ^{er} janvier	2,9 \$	5,2 \$
Provision comptabilisée durant l'exercice, déduction faite de la reprise sur la provision	1,4	1,6
Créances radiées tenues pour irrécouvrables	(1,5)	(3,9)
Solde aux 31 décembre	2,8 \$	2,9 \$

Aucune provision pour perte de valeur n'est jugée nécessaire pour les autres débiteurs.

NOTE 16 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Les immobilisations incorporelles comme les marques de commerce, les produits dérivés, les désignations réglementaires et les produits structurés sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction est d'avis que la période pendant laquelle ces immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Le tableau qui suit présente un sommaire du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée de la société :

	Goodwill	Marques de commerce	Produits dérivés	Désignations réglementaires	Produits structurés	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 263,5 \$	253,7 \$	632,0 \$	1 408,6 \$	107,0 \$	3 664,8 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	—	—	—	0,1	—	0,1
Dépréciation	(182,7)	(0,9)	—	(0,2)	—	(183,8)
Autres sorties	(1,1)	(1,2)	—	—	—	(2,3)
Effet des variations des cours de change	5,1	0,5	—	0,1	—	5,7
Solde au 31 décembre 2015	1 084,8	252,1	632,0	1 408,6	107,0	3 484,5
Dépréciation	(8,9)	—	—	—	—	(8,9)
Perte du contrôle de BOX Holdings	—	(1,4)	—	(0,3)	—	(1,7)
Effet des variations des cours de change	(1,4)	(0,1)	—	—	—	(1,5)
Solde au 31 décembre 2016	1 074,5 \$	250,6 \$	632,0 \$	1 408,3 \$	107,0 \$	3 472,4 \$

La société évalue le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. La société choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable acquis. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres en tant que contrepartie, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée puisque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

B) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les coûts engagés dans le cadre des activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir des connaissances techniques nouvelles, sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts engagés pour les activités de développement sont inscrits à l'actif lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- l'achèvement de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente est faisable d'un point de vue technique;
- la société a l'intention d'achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre;
- la société pourra utiliser l'actif une fois achevé;
- l'actif sera utile et devrait générer des avantages économiques futurs probables pour la société;
- la société a les ressources appropriées disponibles pour achever le développement et utiliser l'actif;
- la société peut évaluer de façon fiable les coûts attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'immobilisations incorporelles générées en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, comme suit :

Actif	Mode	Taux
Relations clients	Linéaire	17 à 34 ans
Services technologiques	Linéaire	1 à 10 ans

Le tableau qui suit présente un sommaire des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée de la société :

	Services technologiques	Relations clients	Positions ouvertes	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	108,3 \$	1 032,8 \$	2,0 \$	1 143,1 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	12,4	0,2	—	12,6
Ajustements	(7,6)	—	—	(7,6)
Dépréciation	(10,9)	(27,0)	—	(37,9)
Effet des variations des cours de change	6,5	15,4	—	21,9
Solde au 31 décembre 2015	108,7	1 021,4	2,0	1 132,1
Ajouts dans le cadre des activités générales	9,2	—	—	9,2
Perte du contrôle de BOX Holdings (note 5)	(12,4)	(50,8)	—	(63,2)
Sorties	(2,2)	—	—	(2,2)
Ajustements	(5,0)	—	—	(5,0)
Effet des variations des cours de change	(2,4)	(3,2)	—	(5,6)
Solde au 31 décembre 2016	95,9 \$	967,4 \$	2,0 \$	1 065,3 \$
Cumul des amortissements				
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	52,1 \$	103,5 \$	2,0 \$	157,6 \$
Charge pour l'exercice	17,7	36,9	—	54,6
Ajustements	(7,6)	—	—	(7,6)
Effet des variations des cours de change	5,9	6,4	—	12,3
Solde au 31 décembre 2015	68,1	146,8	2,0	216,9
Charge pour l'exercice	13,0	34,8	—	47,8
Perte du contrôle de BOX Holdings (note 5)	(12,4)	(24,7)	—	(37,1)
Sorties	(0,4)	—	—	(0,4)
Ajustements	(5,0)	—	—	(5,0)
Effet des variations des cours de change	(2,3)	(2,0)	—	(4,3)
Solde au 31 décembre 2016	61,0 \$	154,9 \$	2,0 \$	217,9 \$
Valeurs comptables nettes				
Au 31 décembre 2015	40,6 \$	874,6 \$	— \$	915,2 \$
Au 31 décembre 2016	34,9 \$	812,5 \$	— \$	847,4 \$

C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé et ses actifs liés aux avantages du personnel futurs afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de perte de valeur, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des frais de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation

individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des frais de sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Par suite du recentrage stratégique amorcé en 2015, la société a modifié la composition de ses secteurs d'exploitation afin de refléter son information de gestion (note 3). La modification des secteurs d'exploitation exige de la Société qu'elle réaffecte le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée à ses UGT aux fins de la dépréciation. Par ailleurs, la Société réaffecte certaines immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée aux UGT ou groupes d'UGT avant qu'un test de dépréciation ne soit effectué au niveau de l'UGT.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à la suite de ces tests, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 221,7 \$ au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles dans l'état consolidé du résultat net comme suit :

	Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée	Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée	Total
Inscriptions	142,0 \$	— \$	142,0 \$
Négociation de titres de participation	29,5	—	29,5
BOX	1,1	28,7	29,8
Autres	11,2	9,2	20,4
Total de la charge de dépréciation avant impôt	183,8	37,9	221,7
Total de la charge de dépréciation	(2,0)	(4,7)	(6,7)
Recouvrement d'impôt différé	181,8	33,2	215,0
Participations ne donnant pas le contrôle (50,6 %)	(0,5)	(14,5)	(15,0)
Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	181,3 \$	18,7 \$	200,0 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le recul des indices boursiers canadiens et le ralentissement du secteur des ressources ont eu une incidence importante sur le nombre de financements et sur les activités de négociation à la TSX et à la TSXV ainsi que sur les produits tirés des inscriptions et des activités de négociation. Par conséquent, la direction a revu les prévisions à court et à long terme utilisées dans l'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT Inscriptions de 983,0 \$ et de l'UGT Négociation de titres de participation de 282,2 \$. Pour faire cette évaluation des valeurs recouvrables, la société a utilisé un calcul de la valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'incidence du calcul précédent s'est traduite par une charge de dépréciation, déduction faite de l'impôt différé, de 142,0 \$ et de 29,5 \$, qui a été constatée dans l'état consolidé du résultat net. La valeur d'utilité des UGT Inscriptions et Négociation de titres de participation a été déterminée au moyen du modèle des flux de trésorerie actualisés fondé sur la meilleure estimation de la direction quant aux flux de trésorerie attendus liés aux activités actualisés selon un taux d'actualisation avant impôt de 14,0 % et de 14,2 %, respectivement.

De plus, par suite de la concurrence sur les marchés, la société a déterminé que la valeur recouvrable de l'UGT BOX était inférieure à sa valeur comptable. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'incidence du calcul précédent s'est traduite par une charge de dépréciation, déduction faite de l'impôt différé, de 22,7 \$, qui a été constatée dans l'état consolidé du résultat net. Il a été déterminé que la valeur d'utilité de l'UGT BOX est de 71,1 \$ par application d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel est fondé sur les meilleures estimations de la direction concernant les flux de trésorerie attendus liés aux activités actualisés selon un taux avant impôt de 17,9 %.

En plus de constater les charges de dépréciation ci-dessus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a déterminé que certaines autres UGT avaient des valeurs recouvrables inférieures à leur valeur comptable respective. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a comptabilisé une charge de dépréciation, déduction faite de l'impôt différé, de 20,8 \$ au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles dans l'état consolidé du résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Société a déterminé que certaines UGT avaient des valeurs recouvrables inférieures à leur valeur comptable respective. Ainsi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge de dépréciation de 8,9 \$ au titre du goodwill dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre, les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectés à chaque UGT, après les charges de dépréciation présentées ci-dessus, s'établissaient comme suit :

Aux	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Goodwill	Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée
Inscriptions	13,3 \$	1 294,4 \$	13,3 \$	1 314,9 \$
Datalinx/Produits d'analyse	708,4	89,2	708,4	88,0
Négociation de titres de participation	5,1	210,9	5,1	191,7
MX/CDCC	159,4	663,3	159,4	663,3
CDS	89,5	22,0	89,5	22,0
NGX	3,2	112,0	3,2	112,0
BOX	—	—	—	1,7
Autres	95,6	6,1	105,9	6,1
	1 074,5 \$	2 397,9 \$	1 084,8 \$	2 399,7 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur des périodes de 5 ans ainsi qu'une valeur finale. La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale des UGT est déterminée à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % pour toutes les UGT importantes, à l'exception de l'UGT MX/CDCC, qui est de 4,5 %, fondé sur les estimations de la société quant aux résultats d'exploitation futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT. Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué est de 11,6 % à 14,2 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital de la société et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés de la société, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel elle évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des taux de croissance à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir diffèrent de celles utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

La direction a déterminé que, en ce qui a trait à l'UGT NGX, un changement raisonnablement possible d'une ou des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable pourrait faire en sorte que cette UGT subisse une perte de valeur. Le tableau ci-dessous présente le changement qu'il faudrait apporter à chacune des hypothèses clés utilisées, celles-ci étant prises isolément, pour faire en sorte que la valeur recouvrable de cette UGT corresponde à sa valeur comptable.

	Écart de valeur [‡]	Hypothèses clés utilisées		Sensibilités relatives au point mort		
		Taux d'actualisation avant impôt	Taux de croissance final	Diminution des flux de trésorerie	taux d'actualisation avant impôt	Baisse du taux de croissance final
UGT						
NGX	26,2 \$	14,2 %	2,0 %	15,9 %	2,4 %	4,0 %

[‡] L'écart de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT sur sa valeur comptable.

NOTE 17 – PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se détaillent comme suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Participation dans FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited	48,1 \$	49,3 \$
Placement dans BOX Holdings	21,5	—
Autres	15,6	14,6
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	85,2 \$	63,9 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé un montant de 2,4 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (3,2 \$ contrebalancé par une perte sur la sortie de 0,4 \$ en 2015).

A) FTSE TMX GLOBAL DEBT CAPITAL MARKETS LIMITED

Au 31 décembre 2016, la société détenait une participation indirecte de 24,25 % dans les capitaux propres de FTSE TMX Global Debt Capital Markets Limited (« FTSE »). Le placement est comptabilisé dans sa monnaie fonctionnelle, la livre sterling, selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées en livres sterling concernant FTSE s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs courants	25,1 £	11,1 £
Actifs non courants	94,3	71,9
Passifs courants	(10,2)	(7,9)
Passifs non courants	(11,8)	(0,1)
Actifs nets (100 %)	97,4 £	75,0 £
Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits	20,1 £	14,9 £
Bénéfice net et résultat global (100 %)	2,1	4,0
Quote-part du bénéfice et du résultat global (24,25 %)	0,5 £	1,0 £

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé 0,8 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et une perte de 0,4 \$ au titre de la conversion d'un établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global (1,9 \$ et néant respectivement en 2015). Toujours pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a reçu 2,0 \$ de FTSE dans le cadre du régime de redevances, montant qui est inclus dans le secteur Perspectives sur le marché (1,9 \$ en 2015).

B) BOX HOLDINGS GROUP LLC

Au 1^{er} juillet 2016, la société a comptabilisé 15,6 \$ US au titre de sa participation conservée de 41,33 % dans BOX Holdings, valeur obtenue au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, lequel est fondé sur les meilleures estimations de la direction concernant les flux de trésorerie attendus liés aux activités actualisés selon un taux avant impôt (note 5). Son placement dans BOX Holdings est comptabilisé dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar américain, selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières résumées en dollars américains concernant BOX Holdings s'établissent comme suit :

Au	31 décembre 2016
Actifs courants	19,5 \$ US
Actifs non courants	6,1
Passifs courants	(1,8)
Passifs non courants	(0,1)
Actifs nets (100 %)	23,7 \$ US
Pour le semestre clos le	31 décembre 2016
Produits	9,6 \$ US
Bénéfice net et résultat global (100 %)	1,0
Quote-part du bénéfice et du résultat global (41,33 %)	0,4 \$ US

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé 0,6 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice dans les états consolidés du résultat net et un profit de 0,8 \$ au titre de la conversion d'un établissement à l'étranger dans les états consolidés du résultat global.

NOTE 18 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres crédetes se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fournisseurs et charges à payer	28,1 \$	27,2 \$
Taxes de vente à payer	3,9	3,3
Charges du personnel et des administrateurs à payer	36,0	38,7
Intérêts courus à payer	6,0	7,3
Excédent réglementaire	3,2	3,2
Autres	0,3	0,5
Fournisseurs et autres crédetes	77,5 \$	80,2 \$

La juste valeur des fournisseurs et autres crédetes est presque équivalente à la valeur comptable vu la courte durée jusqu'à leur règlement. Les crédetes à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évalués au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable.

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de son régime incitatif à court terme est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer un montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

NOTE 19 – PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent de ce qui suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Marchés de l'énergie	8,0 \$	6,0 \$
Inscriptions	2,2	2,3
Services technologiques	2,1	4,1
Autres	9,3	4,2
Produits différés courants	21,6 \$	16,6 \$
Marchés de l'énergie	3,6 \$	1,7 \$
Produits différés non courants	3,6 \$	1,7 \$

Les produits différés comprennent essentiellement les produits différés du secteur Marchés de l'énergie tirés de la NGX, qui constate les produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation et des droits connexes sur les mois de transaction, de livraison et de règlement de chaque opération, et les inscriptions initiales et additionnelles de la Bourse de croissance TSX, lesquels sont payés avant que le service ne soit fourni et sont différés jusqu'au moment où l'inscription est effective et le service est terminé.

Les produits différés liés aux services technologiques comprennent les droits provenant des abonnements annuels au service d'information de la CDS qui sont différés sur une période de douze mois et les droits afférents aux solutions de réseaux et d'infrastructures et aux logiciels de gestion des risques. Au 31 décembre 2016, les produits différés au titre des services technologiques ne comprennent plus les droits afférents aux solutions de réseaux et d'infrastructures et aux logiciels de gestion des risques en raison de la vente de Razor Risk.

NOTE 20 – PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

A) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Le tableau qui suit contient un sommaire des provisions de la société :

	Contrats de location déficitaires	Passifs relatifs au démantèlement	Taxe à la consommation	Recentrage stratégique	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1,3 \$	8,1 \$	1,8 \$	1,3 \$	12,5 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,2	0,3	1,1	—	1,6
Désactualisation	—	0,1	—	—	0,1
Provisions utilisées au cours de la période	(0,4)	(0,4)	(1,3)	(1,2)	(3,3)
Solde au 31 décembre 2015	1,1 \$	8,1 \$	1,6 \$	0,1 \$	10,9 \$
Courant	0,5 \$	0,4 \$	1,6 \$	0,1 \$	2,6 \$
Non courant	0,6	7,7	—	—	8,3
Solde au 31 décembre 2015	1,1 \$	8,1 \$	1,6 \$	0,1 \$	10,9 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,4	0,1	1,6	17,8	19,9
Désactualisation	—	0,2	—	—	0,2
Provisions utilisées au cours de la période	(0,5)	(0,9)	—	(4,8)	(6,2)
Solde au 31 décembre 2016	1,0 \$	7,5 \$	3,2 \$	13,1 \$	24,8 \$
Courant	0,7 \$	— \$	3,0 \$	13,1 \$	16,8 \$
Non courant	0,3	7,5	0,2	—	8,0
Solde au 31 décembre 2016	1,0 \$	7,5 \$	3,2 \$	13,1 \$	24,8 \$

i) Contrats de location déficitaires

La société évalue la provision pour un contrat de location déficitaire à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre i) le coût attendu de la résiliation du contrat ou la pénalité qui en découle et ii) le coût net attendu lié au respect des engagements de location, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location. En raison de la vente de Razor Risk (note 1), la société n'utilisera plus certains espaces de bureaux aux termes d'un contrat de location non résiliable (note 21). Le contrat de location arrivera à échéance en 2018. Une provision de 0,4 \$ a été constituée à l'égard des paiements futurs actualisés, déduction faite des produits tirés de la sous-location attendus.

ii) Passifs relatifs au démantèlement

La société comptabilise une provision pour remise en état de sites pour certains de ses contrats de location lorsque les locaux loués ont été modifiés.

iii) Taxe à la consommation

La société comptabilise une provision en se fondant sur ses meilleures estimations des montants qui doivent être payés aux administrations fiscales du fait de crédits d'impôts sur les intrants réclamés.

iv) Charges liées au recentrage stratégique, y compris les indemnités de cessation d'emploi

Dans le cadre du recentrage stratégique (note 4), une provision de 17,8 \$ a été constituée en 2016 aux fins des charges liées au recentrage stratégique attendues, y compris des honoraires de services-conseils de 1,1 \$ et des indemnités de cessation d'emploi de 16,7 \$. Les coûts estimés sont fondés sur les modalités habituelles de la société ou les modalités pertinentes du contrat avec l'employé.

B) PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de ses activités, la société ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis ou engagés par les demandeurs, ou d'actions mettant en cause les mesures, décisions ou compétences de la société ou de ses filiales en matière de réglementation. L'issue de ces questions dépend de la résolution future qui comprend des incertitudes relatives aux litiges ou à d'autres procédures. D'après l'information dont dispose la société à l'heure actuelle, la direction est d'avis qu'il est improbable que la société devra faire des paiements liés à des poursuites, à des réclamations ou à des procédures.

NOTE 21 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS LIÉES À DES CONTRATS DE LOCATION

La société est liée aux termes de contrats de location à long terme et de licences, comme suit :

- La location de bureaux aux termes de divers contrats de location simple à long terme dont les durées résiduelles sont d'au plus 17 ans, y compris certaines obligations liées à la mise hors service d'immobilisations relativement à ces contrats de location.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à quatre ans aux termes de contrats de location simple.
- La location de matériel informatique et de logiciels pour des durées résiduelles allant de un an à trois ans aux termes de contrats de location-financement.

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La société classe les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété comme des contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de un an	18,7 \$	21,6 \$
De un an à cinq ans	42,6	43,4
Plus de cinq ans	93,9	73,5
	155,2 \$	138,5 \$

La société doit acquitter des charges supplémentaires au titre des taxes et de la maintenance ainsi que d'autres frais directs relativement à ses contrats de location. Ce montant supplémentaire se chiffrera à environ 13,2 \$ pour l'exercice 2017 (13,4 \$ en 2016).

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des obligations de la société visant à remettre dans leur état initial certains locaux loués (note 20).

La société a conclu des contrats de sous-location de locaux à bureau avec des tiers. Les créances de location liées à ces contrats de sous-location se présentent comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Moins de un an	1,5 \$	1,4 \$
De un an à cinq ans	0,6	2,1
	2,1 \$	3,5 \$

Des paiements de 30,0 \$ ont été inscrits à l'état consolidé du résultat net relativement aux contrats de location simple, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location (33,1 \$ en 2015).

B) CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

La société classe les contrats de location de matériel dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la société comme des contrats de location-financement. Les actifs loués sont inscrits à l'actif au commencement du contrat de location, à un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont ensuite amortis sur leur durée d'utilité. Les paiements au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les dettes liées aux contrats de location-financement qui doivent être payées dans moins de un an sont comprises dans les autres passifs courants et le solde est comptabilisé dans les autres passifs non courants au bilan consolidé. Les dettes liées aux contrats de location-financement se présentent comme suit :

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Paielements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location	Paielements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paielements minimaux au titre de la location
Moins de un an	0,5 \$	0,1 \$	0,4 \$	1,2 \$	0,2 \$	1,0 \$
De un an à cinq ans	—	—	—	0,5	0,1	0,4
	0,5 \$	0,1 \$	0,4 \$	1,7 \$	0,3 \$	1,4 \$

La juste valeur des dettes liées aux contrats de location-financement est presque équivalente à la valeur comptable.

C) ENGAGEMENTS ET REMISES DE DROITS DE LA CDS

Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO et l'AMF, les droits exigés pour les services et produits offerts par Compensation CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Compensation CDS ne peut pas ajuster les droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »). De plus, Compensation CDS ne peut demander l'approbation d'une augmentation des droits sur les services de compensation et les autres services de base de Compensation CDS (lesquels sont présentés dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les circonstances ont changé de façon notable depuis le 1^{er} août 2012, date d'entrée en vigueur des ordonnances de reconnaissance.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance accordées par l'OSC et l'AMF, pour la période de deux mois ouverte le 1^{er} novembre 2012 et les exercices suivants ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, la CDS partagera toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, à parts égales avec les adhérents. À compter du 1^{er} janvier 2015 et des exercices subséquents, la CDS partage également avec les adhérents à parts égales toute augmentation annuelle des produits applicables à la prime de liquidité du SLNY ou du SLDDTC par rapport aux produits tirés de ce service comptabilisés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la remise à verser s'est établie à 3,7 \$ (2,5 \$ en 2015).

De plus, la CDS restituera une somme aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur un système de négociation parallèle (« SNP ») comme suit :

- 2,8 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2013;
- 3,3 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2014;
- 3,8 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2015;
- 4,0 \$ pour la période de 12 mois qui sera close le 31 octobre 2016;
- 4,0 \$ annuellement par la suite.

Ces remises sont comptabilisées et inscrites à titre de réduction dans les produits financiers de l'exercice auquel elles se rapportent.

NOTE 22 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

A) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges payées d'avance	10,0 \$	11,4 \$
Swaps sur rendement total (note 23)	3,3	—
Autres	1,1	—
Actifs d'impôt exigible	1,8	7,4
Autres actifs courants	16,2 \$	18,8 \$
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 17)	85,2 \$	63,9 \$
Actifs au titre des avantages du personnel (note 24)	9,4	10,0
Locaux et matériel	31,4	41,7
Placement dans une société fermée	0,8	0,8
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 11)	0,1	—
Autres	1,4	2,3
Autres actifs non courants	128,3 \$	118,7 \$

La société détient un placement dans une société fermée dont les actions ne sont pas négociées sur un marché actif. La juste valeur de ce placement a été comptabilisée au coût à l'acquisition. La direction estime que le coût du placement se rapproche de sa juste valeur.

B) AUTRES PASSIFS

Les autres passifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits différés (note 19)	21,6 \$	16,6 \$
Provisions (note 20)	16,8	2,6
Obligations aux termes des contrats de financement (note 21)	0,4	1,0
Swaps sur rendement total (note 23)	—	4,2
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 11)	—	1,3
Passifs d'impôt exigible	17,2	6,8
Autres passifs courants	56,0 \$	32,5 \$
Produits différés (note 19)	3,6 \$	1,7 \$
Provisions (note 20)	8,0	8,3
Obligations aux termes des contrats de financement (note 21)	—	0,4
Obligations au titre des régimes incitatifs à long terme et de la rémunération des administrateurs (note 23)	27,5	12,0
Avantages du personnel à payer (note 24)	17,7	18,8
Autres	1,2	1,5
Autres passifs non courants	58,0 \$	42,7 \$

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aux termes du régime incitatif à long terme, certains membres du personnel et dirigeants de la société recevront une combinaison d'attributions aux termes du régime incitatif à long terme consistant en des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur l'écoulement du temps et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages aux termes des accords de paiements fondés sur des actions suivants :

- Régime d'options sur actions;
- Régime d'unités d'actions de négociation restreinte, régime d'unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et régime d'unités d'actions à versement différé;
- Régime d'achat d'actions des membres du personnel.

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Aux termes du régime d'options sur actions, les options sont acquises trimestriellement sur une durée de 4 ans et ont une échéance maximale de 10 ans. Aux termes du régime d'options sur actions, la juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : prix de l'action de 40,39 dollars (47,17 dollars en 2015) et, selon la tranche, taux de dividende de 2,6 % à 4,0 % (de 3,2 % à 3,4 % en 2015), durée de vie attendue de 2 ans à 5 ans (de 2 ans à 7 ans en 2015), volatilité attendue de 19,7 % à 27,6 % (de 19,1 % à 21,0 % en 2015), taux d'intérêt sans risque de 0,7 % à 1,1 % (de 0,8 % à 1,2 % en 2015) et taux de renonciation attendu de 9,4 % à 22,0 % (de 12,4 % à 25,0 % en 2015). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions de la société et la politique de dividende historique; la durée de vie attendue est fondée sur l'expérience passée de la société. La juste valeur moyenne pondérée qui en découle, calculée pour les options sur actions attribuées en 2016, s'élève à 5,40 dollars (4,98 dollars en 2015).

Les options en circulation au 31 décembre 2016 viendront à échéance en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2025 et 2026.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation, à l'ouverture de la période	1 975 787	49,83 \$	1 604 326	50,84 \$
Attribution	641 398	40,39	746 542	47,17
Renonciation	(253 300)	45,45	(297 907)	50,77
Exercice	(629 316)	50,28	(77 174)	41,60
En circulation aux 31 décembre	1 734 569	46,82 \$	1 975 787	49,83 \$
Acquises et exerçables aux 31 décembre	620 445	50,88 \$	733 654	50,10 \$

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en circulation s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
Fourchette de prix d'exercice (en dollars)				
28,67 \$ - 29,99 \$	4 549	0,1	18 295	1,1
40,00 \$ - 49,99 \$	1 134 436	8,1	940 308	7,3
50,00 \$ - 59,99 \$	591 778	4,6	1 017 184	5,1
60,00 \$ - 60,73 \$	3 806	9,6	—	—
	1 734 569	6,9	1 975 787	6,1

La société comptabilise son régime d'options sur actions à l'intention des membres du personnel admissibles prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'options dont il est prévu que les droits deviendront acquis. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages de 2,4 \$ (2,7 \$ en 2015) à l'égard de son régime d'options sur actions.

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime de la société ou de toute autre convention de rémunération fondée sur des actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Au 31 décembre 2016, 3 479 912 actions ordinaires de la société demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 6 % des actions ordinaires en circulation de la société.

B) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE, RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE FONDÉES SUR LE RENDEMENT ET RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS À VERSEMENT DIFFÉRÉ

Les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement deviennent acquises au cours d'une période maximale de trois ans et sont exigibles pourvu que le membre du personnel soit encore à l'emploi de la société à la fin de la deuxième année civile suivant celle où les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement ont été attribuées. En ce qui concerne les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le montant de l'attribution à payer à la fin de cette période d'acquisition sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires par rapport à l'indice composé S&P/TSX au cours de la période. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du prix des actions de la société majoré des dividendes versés par action ordinaire de la société, calculée au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement.

La société dispose d'un régime qui permet aux dirigeants qui n'ont pas respecté les exigences en matière d'actionariat de convertir la totalité ou une partie de leurs attributions aux termes du régime incitatif à court terme en unités d'actions à versement différé. De plus, les membres du conseil d'administration qui ne renoncent pas à leur rémunération ou qui ont demandé qu'elle soit versée à l'employeur se voient attribuer des unités d'actions à versement différé annuellement, et peuvent convertir une partie de leur rémunération annuelle en unités d'actions à versement différé. Ces dernières sont acquises immédiatement. Le montant de l'attribution à payer est établi selon le nombre d'unités en circulation multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la date du paiement. Les unités d'actions à versement différé seront payées seulement lorsque le dirigeant ou l'administrateur prendra sa retraite ou cessera d'occuper un poste au sein de la société ou de l'une ou l'autre de ses filiales désignées à l'occasion.

La société inscrit son obligation au titre des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le cas échéant, dans la période de service au cours de laquelle les droits à l'attribution sont gagnés. Le passif est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution et à chaque date de clôture suivante. Au 31 décembre 2016, le total des charges à payer au titre des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé de la société s'établissait à 34,0 \$, dont une tranche de 6,5 \$ est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs et une tranche de 27,5 \$, dans les autres passifs non courants (en 2015, 16,3 \$, 4,3 \$ et 12,0 \$, respectivement, pour les unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé).

Le montant maximal à payer ne peut être connu qu'au moment où les attributions doivent être payées et est fonction du rendement total pour les actionnaires de l'attribution jusqu'au paiement. La charge à payer est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état consolidé du résultat net au cours du délai d'acquisition, avec une variation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages et des frais de vente et charges générales et administratives respectifs de 16,1 \$ et de 10,4 \$ [en 2015, respectivement 3,1 \$ et (0,8)\$] à l'égard des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

La société a conclu une série de swaps sur rendement total qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat par la société de ses propres actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value de l'élément des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions à versement différé qui ne repose pas sur le rendement. La société a également conclu une série de swaps sur rendement total à titre de couverture économique des droits à l'appréciation des actions liés aux unités d'actions à versement différé.

La société a classé ses swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et évalue à la valeur de marché la juste valeur des swaps sur rendement total et comptabilise les ajustements qui en découlent dans le résultat net. La société évalue également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités et comptabilise les ajustements qui en découlent aux résultats. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et les obligations envers les porteurs d'unités sont inscrites au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en espèces à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, des profits latents et des profits réalisés respectifs de 4,9 \$ et de 4,9 \$ ont été comptabilisés dans la charge au titre de la rémunération et des avantages dans les états financiers consolidés (pertes latentes et réalisées de 2,0 \$ et de 2,3 \$, respectivement, en 2015).

C) RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'achat d'actions à l'intention de ses membres du personnel admissibles. Aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel, les cotisations de la société et celles des membres du personnel admissibles seront utilisées par l'administrateur du régime pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque membre du personnel admissible peut verser jusqu'à 10 % de son salaire au régime d'achat d'actions des membres du personnel. La société versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetée pour le compte du membre du personnel admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 2 500 dollars par année.

La société comptabilise ses cotisations comme une charge au titre de la rémunération et des avantages lorsque les montants sont versés au régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la charge au titre de la rémunération et des avantages relative à ce régime s'est élevée à 1,9 \$ (2,0 \$ en 2015).

NOTE 24 – AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La société offre des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à cotisations définies et à prestations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même que des régimes de revenu complémentaire à l'intention de ses cadres dirigeants. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception des régimes de revenu complémentaire de la NGX et des régimes de revenu complémentaire de MX, dont une tranche est garantie par une lettre de garantie. La société offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires, qui sont financés au fur et à mesure et au moyen de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances.

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles sont engagées. La charge totale constatée à l'égard du régime à cotisations définies de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'est élevée à 7,1 \$, ce qui représente la cotisation de l'employeur pour la période (7,5 \$ en 2015).

B) RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

La société détermine la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la date de clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite enregistré aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2013, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2016. Pour les régimes de revenu complémentaire de TSX, les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation ont été effectuées en date du 31 décembre 2015, et les prochaines évaluations doivent être effectuées en date du 31 décembre 2016. Pour les régimes de revenu complémentaire de la CDS, une évaluation aux fins de la capitalisation doit être effectuée annuellement; l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée en date du 1^{er} janvier 2016 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} janvier 2017. Finalement, en ce qui concerne les régimes d'avantages complémentaires de retraite, la date d'évaluation était le 31 décembre 2015, les résultats étant extrapolés au 31 décembre 2016, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1^{er} mai 2018.

Le bilan consolidé de la société aux 31 décembre comprend les actifs au titre des prestations constituées et les obligations au titre des prestations constituées relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société, comme l'expose le tableau ci-après :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Actifs au titre des avantages du personnel	9,4 \$	10,0 \$	— \$	— \$
Avantages du personnel à payer	(2,3)	(4,7)	(14,4)	(13,0)
	7,1 \$	5,3 \$	(14,4) \$	(13,0) \$

Les avantages du personnel à payer présentés dans le bilan consolidé comprennent également les obligations en vertu du régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui s'élèvent à 1,0 \$ (1,1 \$ en 2015).

L'obligation nette de la société au titre des régimes de retraite et des régimes de revenu complémentaire est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée et la juste valeur des actifs de tout régime doit en être déduite. Les avantages sont fondés sur la rémunération et les années de service. L'obligation nette de la société au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Aux termes de ces régimes, les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction et qui utilise la méthode des prestations projetées au prorata des services. Si le calcul donne lieu à un excédent, les normes comptables exigent qu'un montant maximum soit fixé à hauteur duquel cet excédent peut être comptabilisé en tant qu'actif. Le montant total de l'actif au titre des régimes à prestations définies que la société peut constater est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs d'un excédent du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour déterminer un avantage économique, les exigences de financement minimal découlant des évaluations actuarielles les plus récentes sont également prises en considération. Un avantage économique est disponible si la société peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des obligations des régimes.

Le tableau qui suit présente la composition des actifs et des passifs au titre des avantages du personnel.

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	108,5 \$	110,9 \$	13,0 \$	15,5 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,5	2,9	0,8	0,9
Coûts des services passés	—	—	—	(0,9)
Coût financier	4,3	4,3	0,5	0,6
Prestations versées	(4,4)	(6,7)	(0,5)	(0,5)
Prestations versées à titre de règlements	—	(2,3)	—	—
Cotisations des membres du personnel	0,2	0,2	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels)	3,2	(0,8)	0,6	(2,6)
Solde aux 31 décembre	114,3 \$	108,5 \$	14,4 \$	13,0 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	113,8 \$	116,7 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	4,7	4,6	—	—
Cotisations de l'employeur	4,7	1,5	0,5	0,5
Cotisations des membres du personnel	0,2	0,2	—	—
Prestations versées	(4,4)	(6,7)	(0,5)	(0,5)
Prestations versées à titre de règlements	—	(2,3)	—	—
Frais d'administration des régimes	(0,4)	(0,2)	—	—
Gains actuariels	2,8	—	—	—
Juste valeur aux 31 décembre	121,4 \$	113,8 \$	— \$	— \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,1 \$	5,3 \$	(14,4) \$	(13,0) \$

Les actifs du régime se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs du régime	
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Titres de capitaux propres	49,9 %	48,4 %
Titres de créance	34,2 %	35,3 %
Autres	15,9 %	16,3 %
	100,0 %	100,0 %

Les actifs des régimes comprennent des unités détenues dans un fonds commun de placement qui détient des obligations non garanties de Groupe TMX Limitée. Ces obligations non garanties représentent 0,070 % de la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2016 (0,070 % en 2015).

MX a fourni une lettre de garantie d'un montant de 0,6 \$ (0,6 \$ en 2015) en faveur du fiduciaire du régime de revenu complémentaire de la MX et elle a utilisé à cet effet une partie de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 11).

Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Les composantes des coûts au titre des régimes à prestations définies de la société constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2,5 \$	2,9 \$	0,8 \$	0,9 \$
Coûts des services passés	—	—	—	(0,9)
(Produit) coût financier, montant net	(0,4)	(0,3)	0,5	0,6
Frais d'administration des régimes	0,4	0,4	—	—
Charge nette au titre des régimes comptabilisée à l'état consolidé du résultat net	2,5 \$	3,0 \$	1,3 \$	0,6 \$

La société comptabilise tous les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les gains ou les pertes actuariels sont portés au poste « Rémunération et avantages » à l'état consolidé du résultat net. Quand il y a modification des prestations d'un régime, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel ayant fait l'objet de la modification est comptabilisée immédiatement dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Le total des gains actuariels et des pertes actuarielles et l'incidence du plafonnement de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Incidence de la démographie	— \$	1,6 \$	— \$	(2,4) \$
Incidence des hypothèses financières	4,7	(2,5)	0,6	(0,2)
Incidence des ajustements liés à l'expérience	(1,5)	0,1	—	—
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits d'intérêts)	(2,8)	(0,2)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) dans les autres éléments du résultat global	0,4 \$	(1,0) \$	0,6 \$	(2,6) \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations aux 31 décembre sont les suivantes :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation (moyenne pondérée)	3,80 %	4,10 %	3,80 %	4,10 %
Taux d'inflation (indice des prix à la consommation)	1,75 %	1,50 %	s.o.	s.o.
Valeur de rachat	3,00 %	3,00 %	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,00 %	s.o.	s.o.

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et sur des tables de mortalité. La table de mortalité utilisée en 2015 et en 2016 pour les régimes de retraite, les régimes de revenu complémentaire et les autres régimes complémentaires de retraite est la table de mortalité RRA 2014 pour le secteur privé du rapport *La mortalité des retraités canadiens* et l'échelle de projection CPM-B, et la table de mortalité RRA 2014 et l'échelle de projection CPM-B pour les paiements forfaitaires. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé au 31 décembre 2016 s'élevait à 6,30 %, taux qui diminuera pour s'établir à 4,50 % sur une période de 13 ans (en 2015, le taux était de 6,44 %, taux qui diminuera pour s'établir à 4,50 % sur une période de 14 ans).

Des changements raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, toutes les autres hypothèses demeurant par ailleurs constantes, auraient une incidence sur les obligations au titre des prestations constituées comme l'indique le tableau ci-dessous.

(Augmentation) diminution	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraites*	
	2016	2015	2016	2015
Diminution de 50 points de base du taux d'actualisation	(6,7) \$	(6,5) \$	(1,0) \$	(0,9) \$
Augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation	6,0	*	0,9	*
Diminution de 25 points de base des hypothèses liées à l'inflation	0,2	1,0	s.o.	s.o.
Augmentation de 25 points de base des hypothèses liées à l'inflation	(0,2)	*	s.o.	s.o.
Augmentation de 1 an des taux de mortalité	(1,8)	(1,7)	(0,6)	(0,5)
Diminution de 100 points de base des taux tendanciels initiaux et finaux	s.o.	s.o.	0,6	0,6
Augmentation de 100 points de base des taux tendanciels initiaux et finaux	s.o.	s.o.	(0,7)	(0,7)

*Données non disponibles.

En 2017, la société prévoit verser des cotisations d'environ 2,3 \$ aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les montants supplémentaires à verser aux termes des régimes de revenu complémentaire de la société seront déterminés par la direction lorsque les évaluations auront été établies.

NOTE 25 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMQ et de l'AMF.

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société déclarera et versera seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution des actifs nets de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc., Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée, ont tous convenu de maintenir une participation minimale prédéterminée dans la société pour une période de cinq ans à partir du 14 septembre 2012. Au cours de la première année, chacun de ces investisseurs devait détenir au moins 6,25 %, puis, pour chacune des quatre années suivantes, au moins 5,625 % des actions ordinaires de la société qui étaient en circulation au 14 septembre 2012. L'engagement de maintenir une participation minimale prédéterminée dans la société vient à échéance en septembre 2017.

La société dispose d'ententes de nomination avec Alberta Investment Management Corporation, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'Office d'investissement du régime de pension du Canada, Marchés mondiaux CIBC Inc., Groupe Banque Nationale Inc., le Conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières TD Inc., directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société affiliée (les « investisseurs parties à une entente de nomination »), aux termes de laquelle chaque investisseur partie à une entente de nomination obtient le droit de proposer un candidat à l'élection des administrateurs du conseil d'administration de la société jusqu'à la première des deux occurrences suivantes : a) le 14 septembre 2018; ou b) l'investisseur partie à une entente de nomination cesse de détenir, directement ou indirectement, 5,0 % de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la société au 14 septembre 2012. Au cours

des six années postérieures au 14 septembre 2012, si un investisseur partie à une entente de nomination désire vendre 0,75 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la société, il doit le faire conformément aux procédures établies convenues par les investisseurs parties à une entente de nomination.

Les transactions suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

	Nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées		Capital social	
	2016	2015	2016	2015
Solde à l'ouverture de la période	54 392 253	54 315 079	2 861,7 \$	2 858,3 \$
Options exercées	629 316	77 174	34,7	3,4
Solde aux 31 décembre	55 021 569	54 392 253	2 896,4 \$	2 861,7 \$

Les actions de la société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « X ».

NOTE 26 – DIVIDENDES

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Dividende par action	Total des dividendes versés	Dividende par action	Total des dividendes versés
Dividende versé en mars	0,40 \$	21,8 \$	0,40 \$	21,7 \$
Dividende versé en juin	0,40	21,8	0,40	21,7
Dividende versé en septembre	0,40	21,9	0,40	21,7
Dividende versé en décembre	0,45	24,7	0,40	21,9
Total des dividendes versés		90,2 \$		87,0 \$

Le 13 février 2017, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 45 cents par action. La société versera ce dividende, dont le montant total est estimé à 24,8 \$, le 17 mars 2017 aux actionnaires inscrits en date du 3 mars 2017.

NOTE 27 – RELATIONS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

A) SOCIÉTÉ MÈRE

Les actions de la société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur la société. Bien que, collectivement, les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent une partie importante des actions ordinaires de la société en circulation, en vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration, se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	9,9 \$	9,2 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1,0	1,3
Palements fondés sur des actions	15,1	8,7
	26,0 \$	19,2 \$

C) AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les investisseurs parties à une entente de nomination détiennent collectivement une part importante des actions ordinaires en circulation de la société. La société et ses filiales font régulièrement affaire avec plusieurs de ces investisseurs parties à une entente de nomination dans le cours normal de leurs activités. Les transactions sont conclues aux cours du marché en vigueur et à des conditions générales du marché.

NOTE 28 – CHANGEMENTS FUTURS AUX MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2016, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, sauf indication contraire.

- Améliorations annuelles — Cycle 2014-2016 (modifications apportées à plusieurs normes) – Ces modifications de portée limitée s'appliquent à un total de trois normes dans le cadre du processus annuel d'amélioration de l'IASB. L'IASB a recours au processus annuel d'amélioration pour apporter des modifications non urgentes, mais nécessaires aux IFRS. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter des 1^{er} janvier 2017 et 2018.
- Initiative concernant les informations à fournir (modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*) – Dans le cadre de l'importante initiative de l'IASB visant à améliorer la présentation des rapports financiers et les informations qui y sont fournies, les modifications imposent de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la variation des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et des éléments hors trésorerie. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise.
- Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (modification de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*) – Les modifications clarifient le fait que l'existence d'une différence temporaire déductible dépend uniquement de l'écart entre la valeur comptable d'un actif et sa valeur fiscale à la clôture de la période de présentation de l'information financière, et que les variations futures éventuelles de la valeur comptable ou la manière attendue de recouvrer un actif n'ont pas d'incidence sur cet écart. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et l'application anticipée est permise.
- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*) – Les modifications clarifient la comptabilisation des incidences des conditions d'acquisition des droits liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions comportant des caractéristiques de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que la comptabilisation d'une modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions faisant en sorte qu'il passe d'un règlement en trésorerie à un règlement en titres de capitaux propres. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est permise.
- IFRS 9, *Instruments financiers* – L'IFRS 9 remplace les lignes directrices de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, en ce qui concerne le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les nouvelles normes en matière de comptabilité de couverture. Les actifs financiers doivent être classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale, soit le coût amorti, soit la juste valeur. Dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction de l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux fluctuations du risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global tandis que la part restante des variations est comptabilisée dans le résultat net. L'IFRS 9 prévoira qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture seront admissibles à la comptabilité de couverture, fera intervenir plus de jugement en ce qui a trait à l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture et inclura un seul modèle de dépréciation de la perte attendue prospective. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'application anticipée est autorisée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.
- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* – L'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis ont publié conjointement une norme harmonisée sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. La norme IFRS 15 de l'IASB s'intitule *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. Les dispositions précédentes contenues dans les IFRS et les PCGR américains étaient différentes et donnaient souvent lieu à des comptabilisations différentes pour des transactions économiquement similaires. L'IFRS 15 et le référentiel comptable équivalent selon les PCGR américains contiennent un modèle générateur de produits unique qui

s'applique aux contrats conclus avec des clients, exception faite des contrats d'assurance, des instruments financiers et des contrats de location. Ce modèle préconise deux approches pour comptabiliser les produits des activités ordinaires, soit à un moment précis, soit progressivement. Le modèle prévoit l'analyse de transactions en cinq étapes pour déterminer si les produits peuvent être comptabilisés ainsi que le montant et/ou le moment de la comptabilisation de ceux-ci. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils sur lesquels fonder le jugement ont été établis et ils pourraient influencer sur le montant ou le moment où les produits des activités ordinaires seront comptabilisés. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 15 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 moyennant l'application rétrospective intégrale, l'application rétrospective assortie de mesures pratiques facultatives ou une méthode prospective modifiée en plus des obligations d'information.

- IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* (interprétation de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*) – Cette interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui sont assorties du versement ou de la perception d'avances en monnaie étrangère. Cette interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'application anticipée étant permise.
- IFRS 16, *Contrats de location* – L'IASB a publié une nouvelle norme qui propose un modèle unique permettant de déterminer ce qui constitue un contrat de location et sa comptabilisation dans les états financiers. L'IFRS 16 remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et les directives en matière d'interprétation qui s'y rapportent. L'IFRS 16 utilise un modèle fondé sur les contrôles pour l'identification des contrats de location, lequel fait la distinction entre un contrat de location et un contrat de service selon qu'un actif identifiable est contrôlé par le client. Parmi les modifications importantes qui ont été apportées, il faut souligner l'élimination de la distinction faite entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement, conduisant à la comptabilisation de tous les actifs et passifs, indépendamment du type de contrat. De plus, l'IFRS 16 exige l'application de la comptabilisation dégressive aux charges locatives sur la durée de vie du contrat de location. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 16 s'applique aux exercices qui seront ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et une application anticipée sera autorisée pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15.
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise (modifications de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*) – En vertu des modifications, la totalité du profit doit être comptabilisée lorsque le transfert d'actifs faisant intervenir une entreprise associée ou une coentreprise satisfait à la définition d'une entreprise aux termes de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ces modifications donnent également lieu à une nouvelle comptabilisation aux termes de laquelle certains actifs conservés qui ne sont pas des entreprises n'ont pas à être comptabilisés au coût ou selon une valeur accrue. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter d'une date à déterminer par l'IASB et l'application anticipée est permise.

La société passe actuellement en revue ces nouvelles normes et modifications afin de déterminer leur incidence possible sur ses états financiers après leur adoption. La société a l'intention d'adopter chacune des normes et modifications susmentionnées s'appliquant à la société au cours de l'exercice où elles entreront en vigueur. À l'heure actuelle, la direction est d'avis que l'incidence des normes et modifications qui s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 ne sera pas significative. En ce qui concerne les normes et modifications qui s'appliqueront pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2017, la portée de l'incidence de l'adoption de ces normes et modifications n'a pas encore été déterminée à l'heure actuelle.

Conseil d'administration

En date du 28 mars 2017

CHARLES WINOGRAD (PRÉSIDENT DU CONSEIL)

Associé directeur principal
Elm Park Capital Management
Comités : Gouvernance; Ressources humaines
Siège au conseil depuis 2012

JEFFREY HEATH

Administrateur de sociétés
Comités : Dérivés; Finances et audit
Siège au conseil depuis 2012

LUC BERTRAND

Vice-président du conseil
Banque Nationale Groupe financier
Comités : Dérivés (président); Marché du capital
de risque public
Siège au conseil depuis 2011

MARTINE IRMAN

Première vice-présidente du Groupe
Banque TD; vice-présidente du conseil et
chef, Services bancaires aux entreprises à
l'échelle mondiale, Valeurs Mobilières TD
Comités : Dérivés; Marché du capital de
risque public
Siège au conseil depuis 2014

DENYSE CHICOYNE

Administratrice de sociétés
Comités : Finances et audit; Gouvernance;
Surveillance réglementaire
Siège au conseil depuis 2012

HARRY JAAKO

Membre de la haute direction, membre
du conseil et directeur
Discovery Capital Management Corp.
Comités : Finances et audit; Marché du
capital de risque public (président)
Siège au conseil depuis 2012

LOUIS ECCLESTON

Chef de la direction
Groupe TMX Limitée
Siège au conseil depuis 2014

LISE LACHAPELLE

Consultante stratégique et économique
et administratrice de sociétés
Comités : Ressources humaines;
Surveillance réglementaire
Siège au conseil depuis 2014

CHRISTIAN EXSHAW

Directeur général et chef, Marchés CIBC, réseau
mondial
Marchés mondiaux CIBC inc.
Comités : Dérivés
Siège au conseil depuis 2015

WILLIAM LINTON

Administrateur de sociétés
Comités : Finances et audit (président);
Gouvernance
Siège au conseil depuis 2012

MARIE GIGUÈRE

Administratrice de sociétés
Comités : Gouvernance (présidente);
Surveillance réglementaire
Siège au conseil depuis 2011

JEAN MARTEL

Associé
Lavery, de Billy s.r.l./S.E.N.C.R.L
Comités : Surveillance réglementaire
(président)
Siège au conseil depuis 2012

PETER PONTIKES

Premier vice-président, Actions de sociétés
ouvertes
Alberta Investment Management Corporation
Comités : Gouvernance; Marché du capital de
risque public
Siège au conseil depuis 2015

GERRI SINCLAIR

Consultante en technologie numérique et
administratrice de sociétés
Comités : Ressources humaines; Marché du
capital de risque public
Siège au conseil depuis 2012

KEVIN SULLIVAN

Vice-président du conseil d'administration
GMP Capital Inc.
Comités : Dérivés; Marché du capital de risque
public
Siège au conseil depuis 2012

ANTHONY WALSH

Administrateur de sociétés
Comités : Finances et audit; Marché du
capital de risque public
Siège au conseil depuis 2012

ERIC WETLAUFER

Administrateur délégué principal et
chef du groupe mondial des
placements sur les marchés publics
Office d'investissement du Régime de
pensions du Canada
Comités : Ressources humaines
(président)
Siège au conseil depuis 2012

MICHAEL WISELL

Vice-président principal, Groupe des
constitutions de portefeuille
Régime de retraite des enseignantes et
enseignants de l'Ontario
Comités : Dérivés; Ressources
humaines
Siège au conseil depuis 2014

Comité de direction du Groupe TMX

En date du 28 mars 2017

Louis Eccleston
Chef de la direction
Groupe TMX

Mary Lou Hukezalie
Première vice-présidente et chef du
groupe des ressources humaines
Groupe TMX

Jean Desgagné
Président et chef de la direction,
Services intégrés globaux
Groupe TMX

John McKenzie
Premier vice-président et chef de la
direction financière
Groupe TMX

Luc Fortin
Président et chef de la direction
Bourse de Montréal inc.

Eric Sinclair
Président
TMX Datalinx

Cheryl Graden
Première vice-présidente, chef du
groupe des affaires juridiques et
commerciales et secrétaire générale
Groupe TMX

Nick Thadaney
Président et chef de la direction,
Marchés boursiers mondiaux
Groupe TMX

INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Bourse de Toronto
Symbole boursier « X »

AUDITEUR

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Toronto (Ontario)

AGENT DES TRANSFERTS D' ACTIONS

Adresser toute demande d'information sur le transfert des actions à l'agent des transferts :

Compagnie Trust TSX
200, avenue University
Bureau 300
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

Tél. : 416 361-0930, poste 205
Sans frais : 1 866 393-4891
Télécopieur : 416 361-0470
Courriel : TMXInvestorServices@tmx.com

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

Pour communiquer avec le Service des relations avec les investisseurs :

Tél. : 416 947-4277 (région de Toronto)
1 888 873-8392 (Amérique du Nord)
Télec. : 416 947-4444
Courriel : TMXshareholder@tmx.com

MARQUES DE COMMERCE

Canadian Best Bid and Offer, Capital Pool Company, CBBO, CDB, CDF, CLS, CPC, Groupe TMX, Market Book, Market-by-Order, Market-by-Price, MarketDepth, Natural Gas Exchange, NEX, NGX, TMX, TMX Datalinx, TMX Group, TMX Atrium, TMX Money, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX NAVex, TSX Private Markets, TSXV et TSX Venture Exchange sont les marques de commerce de TSX Inc.

BAX, Bourse de Montréal, CGB, Montréal Exchange, MX, SOLA, SXF et SXO sont les marques de commerce de Bourse de Montréal inc. et elles sont utilisées sous licence.

AgriClear est la marque de commerce d'AgriClear Limited Partnership et elle est utilisée sous licence.

Alpha et Alpha Exchange sont les marques de commerce d'Alpha Trading Systems Limited Partnership et elles sont utilisées sous licence.

BOX est la marque de commerce de BOX Market LLC et elle est utilisée sous licence.

Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont les marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et elles sont utilisées sous licence.

CDS et CDSX sont les marques de commerce de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elles sont utilisées sous licence.

Shorcan, Shorcan Energy et Shorcan Energy Brokers sont les marques de commerce de Shorcan Brokers Limited et elles sont utilisées sous licence.

Toutes les autres marques de commerce utilisées appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui, n'étant pas des faits historiques, sont fondés sur des hypothèses et reflètent les attentes actuelles du Groupe TMX. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Nous n'avons pas l'intention d'actualiser l'information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige.

On ne doit pas considérer que l'information prospective représente notre avis à toute date postérieure à celle du présent rapport. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion de 2016 pour la description de certains facteurs de risque susceptibles de faire différer sensiblement les événements ou résultats de ceux qui sont actuellement attendus.



tmx.com